

Publié le 7 avril 2015.
Dernière modification : 11 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE

Création de [l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie](#)

S.A. constituée le 18 avril 1912.
Siège : Le Kouif, près Tébessa.
Bureau de Paris : 12, avenue Marceau.

Henri de PEYERIMHOFF,
président (1912-1940)

Administrateur d'une cinquantaine de sociétés
Président de l'Union des mines (1923-1932). Voir [encadré](#).

Compagnie des Phosphates de Constantine
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mai 1912)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1912)

Au capital de 10 millions de fr., divisé en 10.000 actions de 100 fr. dont 46.139 d'apports attribuées à la The Constantine Phosphate Company Limited. Siège social à Paris, 86, rue Saint-Lazare. Conseil d'administration : MM. H. de Peyerimhoff de Fontenelle, Th. Ansbacher ¹, G. G^{éné}brias de Fredaigue ² et A. Juge.

Statuts déposés chez M^e Josset, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 18 mai 1912.

Omnium d'Algérie et de Tunisie
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1912)

[...] L'Omnium vient de constituer une filiale, la Compagnie des Phosphates de Constantine, qui pourrait réaliser assez rapidement des bénéfiques nets intéressants,

¹ Théodore Ansbacher (Furst, Bavière, 1871-Auschwitz, 1944) : banquier à Paris, président de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)(1913-1922). Voir [encadré](#).

² Georges G^{éné}brias de Fredaigue (Nouic, Haute-Vienne, 1857-Paris, 1919) : il gravit les échelons à la Société générale, d'inspecteur (1882) à administrateur (1909). Son représentant au conseil de nombreuses sociétés dont la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et le Chemin de fer Damas-Hamah et prolongements (président). Voir [encadré](#).

parce qu'elle va exploiter d'une façon intensive, un domaine riche, le gisement du Kouif, acheté à la Constantine Phosphate Cy. [...]

Dans le Mérite agricole
(*La Gazette des mines*, 1^{er} mars 1914)

Nous avons appris avec le plus vif plaisir la nomination au grade d'officier du Mérite agricole de M. de Maniquet, le sympathique et dévoué directeur général de la Compagnie des phosphates de Constantine.

Cette distinction est un juste hommage rendu par le Gouvernement de la République au représentant le plus autorisé d'une compagnie qui contribue de plus en plus au développement économique de l'Algérie.

Nous adressons nos félicitations les plus sincères à l'honorable M. de Maniquet.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES
(*L'Écho d'Alger*, 10 mars 1914)

Le Mérite agricole
Officiers

Sabatier, directeur des exploitations des Phosphates de Constantine.

Chevaliers

Dazy, ingénieur de la mine du Djebel Kouif, commune mixte de Morsott

Officiers d'Académie

Dupuy, chef magasinier à la Compagnie des Phosphates de Constantine au Djebel-Kouif.

AU PAYS DES PHOSPHATES

M. THOMSON, ancien ministre, visite le Kouïf
Éloquent discours de M. de MANIQUET-VAUBERET, directeur général
de la Compagnie des Phosphates de Constantine
(*La Gazette des mines*, 1^{er} mai 1914)

Nous empruntons à notre excellent confrère, la *Dépêche de l'Est*, le compte rendu suivant de la visite faite au Kouïf par M. G. Thomson, député de Constantine.

Après s'être entretenu avec la municipalité de Tébessa, M. Gaston Thomson se dirige vers la gare de Sidi-Ferradj, où il est reçu par M. de Maniquet-Vauberet, directeur général de la Compagnie des Phosphates de Constantine, dont il sera l'hôte.

C'est par une pluie battante — cette pluie bienfaisante que colons et fellahs attendaient avec tant d'impatience — que le train spécial, tout pavoisé, arrive au Kouif.

Comme le constatera tout à l'heure dans son discours M. Gaston Thomson, chaque fois que l'on revient au Kouif, c'est un nouvel étonnement admiratif pour les transformations et les améliorations qui font de plus en plus de l'exploitation de la Compagnie des Phosphates de Constantine, le modèle de l'exploitation minière.

C'est d'abord la magnifique usine, pour le séchage et l'embarquement des phosphates qui vient d'être édiflée; entièrement actionnée à l'électricité, elle est la plus grande et la plus perfectionnée qui existe au monde et lorsqu'elle fonctionnera, dans une quinzaine de jours, vaudra à elle seule une visite au Kouif.

Mais, comme on le sait, si le Kouif est une cité de travail intense, où l'activité humaine, aidée par la science, fait des merveilles, c'est une cité de gai travail. La Direction, si compétente et si ferme, a toujours considéré qu'il était de son devoir après que l'agent, l'ouvrier, avaient terminé leur labeur, de leur donner le maximum de confortable et de leur procurer le maximum de récréations et d'enseignement.

Après la création de l'école professionnelle d'apprentissage, due à l'initiative de M. de Maniquet-Vauberet, inaugurée l'an dernier par le Gouverneur général, M. Lutaud — et par laquelle la Compagnie des Phosphates a montré la voie à suivre par la colonie — deux vastes bâtiments nouveaux témoignent de l'effort constant de la Direction.

C'est d'abord le nouvel économat qui se dresse face à la gare ; harmonieuse construction empruntant au style musulman la sobriété des lignes, le joyeux éclat des faïences vernissées, mais sans surcharges prétentieuses et baroques et surtout parfaitement appropriée à sa destination.

Dans le grand hall sont groupées : boucherie, boulangerie, épicerie, etc.

C'est le vaste magasin d'alimentation où les habitants du Kouif peuvent trouver tout le nécessaire et même le superflu.

Une glacière, une boulangerie des derniers perfectionnements, de vastes magasins d'approvisionnement font de cet économat une ruche bourdonnante et active où se presse sans cesse une foule affairée.

Sur le plateau se dresse un autre bâtiment dont la pureté classique de lignes, les grandes baies, la terrasse, rappelle les grandes villas italiennes de la campagne romaine. C'est le Cercle-Hotel des employés où ceux-ci, en même temps qu'ils pourront se délasser, seront à même d'entretenir et d'augmenter leurs connaissances scientifiques et littéraires grâce à une superbe bibliothèque qui renferme les meilleurs ouvrages de fonds et les dernières productions de la librairie.

Notons encore les coquettes habitations pour les chefs de service qui viennent d'être édiflées, la ferme avec ses nouvelles maisons pour les colons, la poste, les constructions prochaines d'une vaste école, l'actuelle étant insuffisante, d'un hôpital, et l'on comprendra aisément que ce souci constant, minutieux du bien-être physique, intellectuel et moral de l'employé fasse régner au Kouif une joyeuse atmosphère de confiance, estime et affection réciproques, fasse de tout le personnel une grande famille et que le mariage de M^{lle} Julie Sabatier, fille du directeur des Exploitations notre ami M. Sabatier, est une fête à laquelle tous participent gaiement.

À 6 heures, dans la vaste salle des fêtes et conférences du Cercle-Hôtel, tout le personnel est réuni en un apéritif d'honneur offert à M. Thomson.

Le distingué directeur général, M. de Maniquet-Vauberet, souhaite la bienvenue à M. Thomson :

Discours de M. de Maniquet-Vauberet

Monsieur le Ministre et notre cher député et ami,

Une fois de plus vous donnez à vos amis du Kouif le témoignage de votre affection par se choix délicat de l'occasion qui vous ramène au milieu d'eux.

L'an dernier, vous encouragez de votre présence l'ouverture de notre école d'apprentissage, œuvre pleine de promesses pour l'avenir des enfants de nos ouvriers.

Aujourd'hui, vous participez à une autre fête de famille du Kouif: le mariage de M^{lle} Julie Sabatier, la charmante fille de M. Jules Sabatier, ingénieur des ponts-et-chaussées, directeur de nos exploitations, le chef aimé, bienveillant. paternel de ses

ingénieurs, employés et ouvriers et pour moi, le plus précieux des amis et collaborateurs.

Le départ de M^{lle} Julie Sabatier prive le Kouif d'un rayon de radieuse jeunesse.

Elle secondait M^{me} Sabatier, sa chère maman, dans l'œuvre sociale de solidarité et de bonté dont elle s'acquitte avec un soin compétent, à la fois si multiplié, permanent et discret.

Les familles de nos ouvriers, comme nous-mêmes, voient avec regret M^{lle} Sabatier s'éloigner de nous. Son mari, M. Cernon, le sympathique receveur des domaines de Batna, ne nous en privera cependant pas tout à fait ; il reviendra quelques fois avec elle auprès de ses parents et de ses amis.

Nous le remercions par avance et nous adressons au jeune ménage nos vœux de bonheur.

Vous aimez à vous retrouver, M. le ministre, dans notre intimité de gai labeur ; aussi, malgré les fatigues d'un voyage qui se déroule en triomphe, avez-vous ajouté le Kouif à un itinéraire déjà trop chargé.

Ici, comme partout, vous recevez les témoignages de la reconnaissance de vos électeurs.

Vous connaissez enfin que les services éminents de l'homme d'État et du représentant du peuple sont payés autrement que par l'ingratitude et l'injure — spectacle réconfortant dans notre démocratie qui s'affranchit peu à peu des passions de parti, où ne règnent ni la justice, ni la mesure.

Votre œuvre et vos travaux furent maintes fois, retracés au cours de ce voyage. Homme d'État, député, vous donnez votre souci également attentif à tous vos devoirs envers l'État, la région et la plus humble localité de votre circonscription.

Ami et disciple de Gambetta, vous suivez avec une constance et une logique inébranlable les directions laissées par le grand citoyen, fondateur de notre République.

C'est ainsi que dans les heures, plus troubles souvent que troublées, hier encore, c'est auprès de vous, grâce à vous, même à votre foyer, que souvent de grandes divisions des forces républicaines furent évitées.

Soucieux de la défense du pays, vous avez voté le service militaire de trois ans, indispensable garantie de l'Algérie française, otage désigné d'une guerre malheureuse, comme vous le rappelez dans votre belle profession de foi.

Ministre de la Marine, vous avez doté la France de sa plus belle force navale.

La contemplation de la fière escadre qui vous salua hier à Bône était pour tous la noble récompense de vos efforts et le dédommagement des angoisses patriotiques que marquèrent pour vous la création des « Danton ». Ne fûtes-vous pas contraint, par l'intervention d'une opposition coupable, de demander deux fois à la Chambre le vote des crédits, fait sans précédent.

Vos adversaires d'hier, M. le Ministre, rendent aujourd'hui justice à votre courage et à votre clairvoyance. Par vos « Danton », la France reste une puissance navale.

Le soin de ces intérêts de la France et de la République ne vous éloigna pas cependant de votre circonscription. Vos regards ne quittaient pas vos amis algériens, appauvris, malheureux, à côté d'immenses richesses dont les privaient la malignité et la rivalité des hommes et aussi les circonstances.

Toute la force morale que votre caractère, votre talent, votre labeur et votre probité vous ont donnée au Parlement et dans les Conseils du pays, vous l'avez mise en œuvre pour votre devoir régional.

Et alors que tout semblait perdu pour la solution du grand problème de l'Ouenza, vous avez gagné la cause de Bône et de la région, en déterminant, avec la force de volonté amicale, persuasive et tenace qui vous caractérise, le ministre des Travaux publics, M. Thierry, à venir se rendre compte sur place de l'importance et de l'urgence d'une intervention décisive.

Le développement des chemins de fer de Tébessa à Bône, conséquence naturelle de la solution de l'Ouenza, qui fut toujours le souci de notre regretté Jérôme Bertagna, retint votre vigilance. Vous n'avez pas admis qu'il fut retardé.

Dès la signature du décret de l'Ouenza, vous entendiez libérer nos chemins de fer de la situation équivoque, paralysante, où se débattaient également impuissants, les exploitants, le contrôle de l'État et les clients de la ligne.

Le rachat du Bône-Guelma décidé, est aujourd'hui virtuellement réalisé. Les votes des Délégations financières, sur votre insistance et sur celle de notre éminent Gouverneur général, ont la consécration d'une décision du Conseil d'État.

Cet outil de transport, bientôt remis à la Colonie, répondra aux légitimes espérances des populations, des industriels et aux promesses des ingénieurs de l'État.

Nous comptons encore sur vous, Monsieur le Ministre, toujours sur vous et sur l'énergique clairvoyance de notre gouverneur, pour faire triompher les solutions de large envergure, seules capables de développer les transports, d'assurer l'abaissement des tarifs.

Les bas tarifs, les plus bas, créent, forcent, l'industrie et l'agriculture, les faisant jaillir, même du désert lointain.

Le chemin de fer à l'État, c'est-à-dire exploité par et pour la collectivité, est le plus admirable facteur de la colonisation.

Gardons-nous de laisser intervenir dans nos futurs règlements de tarifs les raisonnements pour Compagnies de chemin de fer privées, telle la formule de Solacroup, argument de ruine, celui de l'exploitation du pays par le chemin de fer, tandis que nous voulons l'exploitation du chemin de fer par le pays.

Puisque l'Algérie, après y avoir mûrement et sévèrement réfléchi, rejeta comme insuffisantes et trop coûteuses, malgré les hésitations de la Métropole, les propositions de la Compagnie Bône-Guelma, elle se doit de se mettre en mesure d'accomplir mieux, dans des conditions naturellement plus favorables aux intérêts des travailleurs, mais aussi, sans brimer les industriels. L'État agira, non en féodal, mais en commerçant, en bon père de famille.

Un vaste emprunt dont l'emploi comporte en lui-même son amortissement et son revenu, s'impose.

Et, de notre côté, nous qui apportons au chemin de fer de l'État plus de la moitié de ses recettes, nous donnerons à la régie par l'État tout notre concours, non pas sous forme de contribution d'argent qui ne serait admissible qu'en échange de la gestion du chemin de fer par nos soins, mais, en lui procurant la sécurité des recettes régulières et croissantes.

L'usage des futurs moyens de transport est garanti surtout par les expéditeurs actuels, tandis que nous faisons confiance à ceux de demain. Cette considération essentielle vaut, me semble-t-il, pour la réalisation des programmes.

La Compagnie du Bône-Guelma transportera cette année 100.000 tonnes de phosphate.

Les propositions de cette Compagnie à l'État promettaient de faire passer immédiatement à 600.000 tonnes les transports du Kouif sur Bône, puis à 700.000 tonnes, 800.000, jusqu'à un million de tonnes et au-delà. Voilà pour le port de Bône un énorme aliment prochain. Il l'attend. Nous sommes en mesure de le fournir.

Ce n'est pas tout, chaque tranche de 200.000 tonnes transportées en plus dans l'année procure au chemin de fer près d'un million et demi de francs de recettes supplémentaires.

L'administration des chemins de fer de l'État possèdera bientôt la clé des millions et des millions de francs assurés en salaires, redevances et impôts par l'augmentation de nos propres transports.

Et cela fait comprendre toute l'urgence du rachat qui réserve à la Colonie des importants bénéfices.

Mais voilà de bien grandes questions pour une réunion d'amis.

Il me reste, Monsieur le Ministre, à vous montrer que nous avons mérité la bienveillance de M. le gouverneur général de l'Algérie Lutaud, et la vôtre, lorsque vous nous avez fait l'honneur de venir avec lui inaugurer notre école d'apprentissage.

J'ai le plaisir de vous présenter les travaux exécutés par nos jeunes élèves en vue de l'Exposition de Lyon.

Notre école nous donne, vous le voyez, les plus légitimes espérances et nous nous efforçons d'en faire une pépinière modèle pour les ateliers algériens.

Je vous serai obligé, M. le Ministre, d'en témoigner à M. Lutaud et d'être l'interprète auprès de lui, de nos sentiments dévoués.

Je n'ai pas besoin de dire à mes amis, MM. Deyron, délégué financier et conseiller général ; Schlister, l'intime collaborateur de M. Thomson ; MM. Gaillard et Bouchet, représentants de la Presse bônoise, combien je suis heureux de les accueillir.

Monsieur le Ministre et notre cher député et ami, je vous renouvelle l'expression de notre respectueuse reconnaissance pour votre visite et l'assurance de notre attachement profond à votre personne.

Je bois à votre santé et à votre succès qui sera celui de la République.

Cette éloquente allocution est vivement applaudie.

Notre directeur politique se lève au milieu des acclamations.

Discours de M. Thomson

Mon cher ami,

C'est avec la plus grande joie que je suis revenu au Kouif où je compte de si bons, de si dévoués amis que j'ai toujours trouvés auprès de moi pour mener le grand combat républicain.

J'y viens aussi pour admirer avec chaque fois plus d'émerveillement le développement progressif, rationnel, de cette petite ville, modèle d'exploitation minière et de principes humanitaires appliqués.

Vous avez indiqué dans votre discours un programme d'exploitation du nouveau réseau de chemins de fer de l'État. Il faut, en effet, pour le Kouif lui-même, pour Bône et la région, il faut que l'Administration algérienne se hâte de donner l'instrument nécessaire pour permettre l'exploitation intense des richesses minières. Si les crédits prévus sont insuffisants — et c'est ma pensée — il ne faut pas hésiter à faire les gros efforts nécessaires, indispensables. Et nous savons que nous pouvons compter sur M. le gouverneur général Lutaud, à qui je rends en votre nom un juste hommage pour que soit créé au plus tôt l'outil que vous réclamez, que nous réclamons pour la plus grande prospérité de la région et de l'Algérie.

Je lève mon verre au Kouif, à cet atelier de travail, de labeur, où fleurissent également la beauté, la grâce charmante, le charme séduisant.

M. Thomson, vivement acclamé, remet ensuite les décorations d'officier du Mérite agricole, de chevalier du même ordre et d'officier d'Académie à MM. Sabatier, Dazy et Dupuy.

Et cette cordiale réunion prend fin aux cris de : Vive Thomson ! Vive de Maniquet !

Le lendemain matin, avant son départ

M. Thomson visita avec M. de Maniquet l'école d'apprentissage et admira les travaux sur fer et sur bois exécutés par les élèves pour l'exposition de Lyon.

M. Thomson quitta le Kouif à 8 heures, en auto, pour Souk-Ahras.

Jean BOUCHET.

(Cote de la Bourse et de la banque, 7 janvier 1915)

.....
Pour son deuxième exercice social, la Compagnie des Phosphates de Constantine a limité son extraction à 203.109 tonnes provenant presque exclusivement des travaux de préparation. À fin avril dernier, le tonnage préparé, tracé et sous tracé était de 1.282.178 tonnes. La centrale électrique a été portée à 800 chevaux et un gros effort a été fait pour réaliser la concentration des travaux. Des ateliers centraux rassemblent aujourd'hui tous les ateliers de réparations autrefois dispersés. La nouvelle usine, les magasins nouveaux ont été reliés aux voies ferrées ; des maisons et logements ont été mis à la disposition du personnel. D'autres institutions d'intérêt public ont été créés, telles qu'école primaire, école d'apprentissage. On envisage l'ouverture prochaine d'une infirmerie-dispensaire. En 1913, la société a livré 315.617 tonnes et ses ventes de 1914 ont dépassé 400.000 tonnes. La ligne Tébessa-Bône étant insuffisante pour suivre l'augmentation rapidement progressive des livraisons, la Compagnie Bône-Guelma devait construire une nouvelle ligne spéciale aux transports miniers. Le rachat de cette société étant résolu, ce sera à la colonie à assurer ces transports.

MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE

(Cote de la Bourse et de la banque, 2 décembre 1916)

.....
Comme toutes les entreprises industrielles, la Compagnie des Phosphates de Constantine souffre gravement de la pénurie de bras ; de même, son alimentation en matériel et fournitures demeure gênée.

Le rapport du conseil d'administration à la dernière assemblée des actionnaires de cette compagnie reflète ses préoccupations :

Les difficultés de main-d'œuvre, d'approvisionnement et d'évacuation ne nous ont pas manqué. Vous ne serez pas surpris qu'elles aillent croissant. La mobilisation nous a enlevé la plus grande partie de notre personnel français et une part très forte de la main-d'œuvre italienne. C'est à grand-peine que nous avons pu conserver un nombre très restreint de chefs de services indispensables, appartenant aux services auxiliaires ou aux classes anciennes de la territoriale.

L'élévation du prix de toutes les matières premières et de toutes les fournitures, la rareté du charbon, de l'essence, des explosifs, ont éprouvé les exploitants algériens plus encore que ceux de la Métropole : le maintien de l'exploitation dans ces conditions difficiles. a exigé de tout notre personnel, à quelque degré qu'il soit de la hiérarchie, un dévouement et une activité que nous nous devons de vous signaler.

Le rapport de l'année dernière vous signalait la réouverture en février 1915 de nos chantiers du Kouif et d'El-Bey, fermés dès les premiers jours de la mobilisation.

Nous ne pouvions nous donner comme but de pousser une extraction grevée d'importants suppléments de revient et à laquelle manquaient les principaux débouchés.

Nous nous sommes bornés à assurer la livraison des demandes de phosphates qui nous sont parvenues.

Nous sommes heureux d'y avoir réussi.

Notre principal effort s'est porté sur les travaux de préparation et de mise au point destinés à nous mettre à même de répondre aux besoins du marché que la paix trouvera extrêmement démunie de matières premières.

Nous avons donc poussé énergiquement nos traçages. À fin 1915, nous pouvions compter sur un tonnage de plus de 1.300.000 tonnes de phosphate, préparé, tracé et sous-tracé.

La Compagnie des Phosphates de Constantine a distribué pour l'exercice 1915 un dividende de 3 francs par action.

Phosphates de Constantine
(*Le Sémaphore algérien*, 20 février 1919)

Conformément aux décisions des assemblées extraordinaires des 21 et 26 janvier 1918, cette société, qui est au capital de 20 millions, en 200.000 actions de 100 francs, se dispose à émettre 100.000 actions nouvelles de 100 francs.

Phosphates de Constantine
(*Le Sémaphore algérien*, 26 septembre 1919)

La Compagnie des Phosphates de Constantine vient de doter son exploitation d'El-Bey, près de Tébessa (Algérie), d'une nouvelle usine produisant cent tonnes de minerai à l'heure. Cette usine est la plus puissante qui existe pour le phosphate ; elle a été munie de l'outillage le plus récent pour économiser la main-d'œuvre et le charbon. Les 100 tonnes de minerai sont en effet triées, concassées, broyées, séchées et mises en silo ou en wagons, uniquement par des moyens mécaniques ; le silo, qui contient cinquante-cinq mille tonnes, est rempli et vidé sans autre main-d'œuvre qu'un surveillant.

Algérie
Gisement de phosphate d'El Bey
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 septembre 1919, p. 505)

La Compagnie des Phosphates de Constantine vient de doter son exploitation d'El Bey, près Tébessa (Algérie), d'une nouvelle usine produisant cent tonnes de minerai à l'heure. Cette usine est la plus puissante qui existe pour le phosphate ; elle a été munie de l'outillage le plus récent pour économiser la main-d'œuvre et le charbon. Les 100 tonnes de minerai sont en effet triées, concassées, broyées, séchées et mises en silo ou en wagons, uniquement par des moyens mécaniques : le silo, qui contient cinquante-cinq mille tonnes, est rempli et vidé sans autre main-d'œuvre qu'un surveillant.

Ces importants travaux ont été entièrement exécutés par la Société d'études, 87, rue Taitbout, à Paris.

PHOSPHATES
(*Le Journal des finances*, 5 mars 1920)

Les demandes pour l'agriculture sont plus fortes que jamais en engrais phosphatés, car les terres ont reçu peu de fertilisants pendant les hostilités et l'Europe appauvrie doit coûte que coûte augmenter le rendement de ses cultures.

Enfin, certaines restrictions à l'exportation ont été prises par le gouvernement français afin de réserver dans la mesure du possible les phosphates d'Afrique du Nord à notre agriculture.

.....
À notre avis, les actions de la SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE, filiale de l'Omnium Algérie-Tunisie, présentent encore plus d'intérêt [que les Gafsa].

Au point de vue industriel : le phosphate extrait est plus riche que celui de Gafsa. Il titre 63/68, alors que la moyenne pour Gafsa est de 53 /60.

La Compagnie est en mesure de produire plus de 120.000 tonnes par année. Le tonnage préparé s'élève à 4 millions de tonnes.

Les moyens de transport mis jusqu'ici à sa disposition par le chemin de fer de Bône-Guelma étaient insuffisants. Mais cette compagnie vient de les augmenter de 40 locomotives et de 200 wagons.

Ses installations industrielles sont de premier ordre comme celles de Gafsa : deux centrales électriques, l'une de 800 HP, l'autre de 1.500 HP ; un atelier de concassage qui peut traiter 3.000 tonnes par 24 heures ; un silo d'embarquement qui peut charger 40 wagons par heure ; un hangar qui permet le stockage de 50.000 tonnes de phosphate ; 2 hauts fourneaux au bois pour la fabrication d'aciers fins de Suède.

De plus, et c'est sur ce point surtout qu'il convient d'attirer l'attention, les PHOSPHATES DE CONSTANTINE vont constituer dans très peu de temps un ensemble industriel beaucoup plus complet que Gafsa. La société a pris en effet des participations minières en Espagne (pyrites), en Algérie, et en France des intérêts importants dans des usines de superphosphates et va les augmenter. Or, on sait que les phosphates doivent, pour être employés comme engrais, être d'abord transformés en superphosphates. En outre, la question du fret est primordiale. La société va donc avoir, sa flotte de transport.

En ce qui concerné la main-d'œuvre, la situation est bonne, car la société a pris la précaution d'établir de nombreuses maisons ouvrières pour les indigènes et les Européens et elle les ravitaille à des prix exceptionnels.

Au point de vue commercial, la production n'ayant été que de 130.000 tonnes en 1915, 238,000 en 1926, 221.000 en 1917, 157.000 en 1918, la société est moins gênée que Gafsa par des contrats antérieurs de vente à longue échéance et peut bénéficier d'une façon beaucoup plus considérable de la hausse des prix. Le prix pratiqué en France est de 1 franc par titre, soit environ 65 fr. en moyenne pour les PHOSPHATES DE CONSTANTINE. Or, l'Angleterre achète à l'Amérique le phosphate à 15 dollars par tonne, soit plus de 200 fr. On voit ce que la société gagnera au rétablissement de la liberté commerciale.

La Société de GAFSA a un capital de 18 millions qu'elle va porter à 36 millions, puis à 54 ; mais elle a émis en outre 15 millions d'obligations dont 9 millions ne sont pas encore amortis et 12 millions 1 /2 de bons 6 %. Les PHOSPHATES DE CONSTANTINE ont un capital de 20 millions de francs, qui va être porté à 40 et seulement 4 millions de bons.

Ainsi que nous l'avons indiqué en effet à plusieurs reprises, l'augmentations de capital de la Société va être réalisé très prochainement. Le capital sera doublé par l'émission au pair de 100 fr. de 200.000 actions réservées, titre pour titre, aux anciens actionnaires.

Cette augmentation a pour but de permettre l'achèvement du plan que nous avons résumé plus haut en quelques lignes et de placer cette affaire au premier rang parmi les producteurs de phosphates de l'Afrique du Nord.

L'action, en avance sérieuse, cote 915. Après le doublement du capital, elle fléchira sans aucun doute, mais à notre avis pour reprendre à nouveau son mouvement de hausse.

La dernière assemblée générale a voté un acompte de 3 fr. pour l'exercice 1919. La société n'a pas donné de dividende en 1918. Elle a payé 10 fr. en 1913 pour son premier exercice, 12 fr. 50 pour l'exercice 1913 : 5 fr. pour l'exercice 1914 ; 3 fr. pour l'exercice 1915 : 6 fr. 50 pour 1917.

Mais cette société va seulement parvenir à la période du plein développement. Elle n'existe que depuis 8 ans et elle a été gênée par cinq ans de guerre. C'est seulement son avenir qui intéresse et son avenir immédiat est fort beau.

Un nouveau groupement des producteurs de phosphates (*Le Sémaphore algérien*, 23 avril 1920)

Un syndicat des producteurs de phosphates vient de se constituer entre les entreprises suivantes : Phosphates de Gafsa, Phosphates de Constantine, Phosphates tunisiens, Phosphates de Makmassy, Phosphates de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, Phosphates du Dyr, Phosphates de M'Zaïta.

Le président de ce groupement est M. Pellé, directeur général des Phosphates de Gafsa ; les deux vice-présidents sont MM. de Maniquet ³, directeur des Phosphates de Constantine, et Michaux, des Phosphates tunisiens. Secrétaire, M. Jean Duhamel.

Le siège du syndicat est à Paris, 55, rue de Châteaudun.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (*Le Journal des finances*, 18 mars 1921)

Les actions de la SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE qui avaient été portées l'année dernière au-dessus de 800 fr., ne se traitent plus aujourd'hui qu'à 415 fr. environ.

Cette entreprise exploite des gisements au Djebel Kouif, leur richesse minière est incontestable, tant au point de vue des quantités des réserves de phosphates reconnues que de la teneur, mais leur exploitation est limitée par le défaut de moyens de transport. Le chemin de fer de Tébessa à Bône, qui dessert les mines, est à voie étroite et sa capacité est très réduite. On avait annoncé vers la fin de 1919 que son établissement à voie normale était en cours d'exécution et que la transformation serait achevée au bout de quelques mois et alors dans ce cas, l'affaire aurait les plus brillants éléments d'avenir. Et, du reste, la société communiquait des renseignements dans ce sens. On pouvait donc, alors, émettre une opinion très favorable sur le titre. Malheureusement, si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, ces prévisions ne se seraient pas réalisées. Le chemin de fer de Tébessa à Bône est toujours à voie étroite sur la plus grande longueur, de telle sorte que la Société des PHOSPHATES DE CONSTANTINE est dans l'impossibilité d'évacuer sa production.

En outre, les aménagements du port pour l'évacuation du minerai deviennent momentanément inutiles et les sommes consacrées à cet objet improductives. C'est une circonstance de nature à retarder beaucoup l'essor de l'entreprise, et en tous cas, jusqu'au moment où l'élargissement de la voie sera un fait accompli.

³ Pierre Antoine *Louis* de Maniquet Vauberet (1875-1932) : directeur général de la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium), animée par Théodore Ansbacher et Henri de Peyerimhoff. Voir [encadré](#).

Compagnie des phosphates de Constantine
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1921)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 27 avril 1921, sous la présidence de M. Peyerimhoff, assisté de MM. Kapferer ⁴ et Mapon, scrutateurs.

Le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 1.725.059 fr., en augmentation de 593.903 fr.

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de fixer le dividende à 8 fr. par action payable à partir du 15 juin prochain.

Le rapport présenté par le conseil signale que les transports de Tebessa à Bône n'ont pas dépassé le chiffre de 289.588 tonnes.

La Société a essayé en mine une nouvelle méthode d'exploitation et d'abattage mécanique dont elle attend d'excellents résultats.

Les services extérieurs recevront, de leur côté, à bref délai d'importantes améliorations destinées à réduire la main-d'œuvre, les frais de roulage à l'extérieur et à perfectionner le triage.

Ainsi, les deux mines de Kouif et d'El-Bey seront reliées à un centre commun pourvu d'accumulateurs, d'ateliers de concassage et de bancs de triage. Le minerai partira des accumulateurs par des transporteurs spéciaux vers les grands stocks, l'usine de séchage au feu et les aires de séchage au soleil.

L'assemblée a réélu M. Théodore Ansbacher, administrateur sortant, et ratifié la nomination de MM. Louis de Maniquet-Vauberet et le vicomte de Montureux ⁵ en qualité d'administrateurs.

Au cours des renseignements fournis à l'assemblée, le président a déclaré qu'il était dans les intentions du conseil de distribuer un acompte sur le dividende de 1921

*
* * *

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire qui devait donner au conseil l'autorisation de porter le capital social de 20 à 30 millions de francs a dû être remise à une date ultérieure.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juin 1921)

[...]

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. [Henri de] Peyerimhoff, ont autorisé le conseil d'administration à porter le capital social de 20 à 30 millions de francs. Cette augmentation est destinée à couvrir les frais des nouvelles installations mécaniques de Bône et du Djebel-Kouif.

Les actions nouvelles émises au pair seront intégralement réservées aux actionnaires. La Société générale des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) s'est engagée à souscrire et à

⁴ Marcel Kapferer (1872-1966) : directeur des Pétroles Jupiter. Représentant ici la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie. Voir [encadré](#).

⁵ Arthur de Montureux (1861-1944) : administrateur d'une quarantaine de sociétés, dont l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie (1903). Voir [encadré](#).

réaliser l'intégralité de l'augmentation de capital à charge par elle de mettre à la disposition des actionnaires de la Constantine, pendant le délai de trois semaines, l'action nouvelle à laquelle ils ont droit pour 2 actions anciennes et moyennant paiement de 100 fr. par action nouvelle.

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1921)

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles s'est produit, il y a quelques jours dans le département de l'Oise.

M^{me} de Maniquet, femme du directeur de la Compagnie des Phosphates de Constantine, son enfant et plusieurs personnes se trouvaient dans une automobile qui les ramenait à Paris, marchant à une allure régulière, lorsque, tout à coup, surgit un train industriel Decauville qui, coupant la route sans avertissement, préalable, prit en écharpe l'automobile qui fut culbutée et réduite en morceaux.

On releva M^{me} de Maniquet, ainsi que plusieurs de ses compagnons de route, dont le chauffeur, grièvement blessés. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'apprendre que M^{me} de Maniquet, qui avait été la plus sérieusement blessée dans cet accident, est maintenant hors de danger.

Voilà un grave accident qui aurait pu. être évité si l'on prenait des simples mesures élémentaires de sécurité.

Les voies Decauville coupent les routes nationales complètement à nu et sans avertisseurs capables de signaler le danger invisible et permanent.

Compagnie des phosphates de Constantine
(*Le Sémaphore algérien*, 2 décembre 1921)

L'amélioration du rendement de la grande ligne minière de l'est est la condition « sine qua non » non seulement du légitime développement de l'entreprise, mais des réalisations budgétaires assurées à l'Algérie par son contrat d'amodiation et de l'expansion économique de toute la région, liée à la sienne de liens si multiples et si profonds.

Il n'est pas possible que cet état de choses, tant de fois placé sous les yeux des pouvoirs publics de la colonie, ne retienne pas leur attention agissante.

L'inauguration récente des premiers transports de minerai de fer de l'Ouenza à Bône en plus émouvant encore, s'il est possible, la constatation [*sic*]. Ce n'est pas en multipliant les légitimes demandes de transport, mais en augmentant la capacité de celui-ci, que la solution de cet angoissant problème sera trouvée. En l'état actuel des choses, loin de récrimination comme de toute pensée d'envie, le conseil d'administration ne peut [que] reconnaître. et déplorer la justesse de l'observation récente d'un des représentants les plus qualifiée de la région.

« Chaque wagon de minerai de l'Ouenza arrivant à Bône diminuera d'autant le trafic des phosphates, opération nulle pour la collectivité, nulle pour l'Ouenza, onéreuse pour le budget de la colonie. »

Préparation du gisement. Exploitation. — Les rapports antérieurs ont rendu compte de la large préparation du gisement : traçages, sous-traçages, galeries de roulage.

La direction de la société a essayé en mine une nouvelle méthode d'exploitation et d'abattage mécanique dont elle a obtenu des résultats favorables.

Les services extérieurs ont reçu de leur côté, à bref délai, d'importantes améliorations destinées à réduire la main-d'œuvre, les frais de roulage à l'extérieur et à perfectionner le triage.

Ainsi les deux mines du Kouif et d'El-Bey vont être reliées à un centre commun pourvu d'accumulateurs, d'ateliers de concassage et de bancs de triage. Le minerai partira des accumulateurs par des transporteurs spéciaux vers les grands stocks, l'usine de séchage au feu et les aires de séchages au soleil.

Ces mesures atténueront les difficultés de main-d'œuvre signalées dans le précédent rapport, et dont une partie résulte de la mise en application de la journée de huit heures.

Expéditions sur Bône. — Les transports de Tébessa à Bône n'ont pas dépassé le chiffre dérisoire par rapport aux besoins et aux possibilités, de (289.588 tonnes).

Rappelons pour mémoire les chiffres antérieurs des transports de Tébessa à Bône :

Ex.	Tonnes
1912	313.840
1913	369.590
1914*	231.290
1915	199.060
1916	285.970
1917	148.980
1918	131.228
1919	209.770

* sur sept mois

et marquons, en passant, que si, deux ans après la fin de la guerre, la société n'a pas encore atteint les chiffres de 1914, c'est le fait des seuls Chemins de fer algériens de l'État.

Elle a reçu de l'Administration des assurances formelles et elle attend beaucoup de l'activité de la nouvelle direction des chemins de fer, non sans déplorer cependant et le temps et le manque à gagner, pour la colonie et la Compagnie au cours des cinq dernières années.

BÔNE : Stockage reprise en stocks, embarquement. — La situation industrielle plus normale, l'abaissement de prix des matériaux et du fer rendent possible sans plus de délai, la réalisation des projets pour la manutention mécanique et le chargement des phosphates à Bône.

Les installations sont calculées pour mettre en stock ou sur navires quatre cents tonnes de phosphates à l'heure.

Grâce à ces moyens puissants, les bateaux arrivant à Bône seront chargés, sans tour de rôle, en une ou deux journées au plus, au fur et à mesure qu'ils se présenteront au port. Il en résultera une réduction considérable sur le prix des frets, en même temps que le déchargement des wagons et la mise en stocks automatique réduiront la main d'œuvre dans de considérables proportions.

L'examen du bilan donne lieu aux observations suivantes :

À L'ACTIF : le compte « Exploitation du Kouif et Agence de Bône » est en augmentation de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-

six francs quatorze centimes a (2.498.926,14) par l'augmentation des stocks et des installations nouvelles.

Le compte « Portefeuille et participations industrielles » est en diminution de six cent quatre vingt cinq mille cent soixante-neuf francs quatre-vingt-dix neuf centimes (685.169,99).

.....
(593.903,88).

Les « Caisses et banques » atteignent le chiffre de un million quatre cent cinq mille sept cent trente sept francs cinq centimes (1.405.737,05).

Les « Débiteurs divers » sont en diminution de un million cent quarante mille sept cent quarante deux francs seize centimes (1.140.742, 16).

Au PASSIF : Le compte « Bons décennaux » est réduit à deux millions cent vingt-huit mille cinq cents francs (2.528.500) par l'amortissement normal de sept cent soixante trois mille cinq cents francs (763.500) en 1920.

Les « créiteurs divers » sont portés à deux millions sept cent soixante mille deux cent vingt-quatre francs quatre vingt trois centimes (2.765.224,83).

Enfin, le compte « Profits et pertes » se solde par un million sept cent vingt cinq mille cinquante-neuf francs soixante-dix-sept centimes (1.725.059,77) soit une augmentation de bénéfice net de cinq cent quatre vingt-trois mille neuf cent trois francs quatre vingt huit centimes

Un accident
(*Le Sémaphore algérien*, 2 décembre 1921)

M^{me} de Maniquet, femme du directeur de la Compagnie des phosphates de Constantine a été victime dans le département de l'Oise, d'un accident d'auto qui a failli lui coûter la vie.

Son auto a été prise en écharpe et pulvérisée par un train Decauville dont la voie traversait la route.

Madame de Maniquet, quoique grièvement blessée, est en voie de guérison.

En l'honneur de M. Steeg
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

M. de Maniquet, directeur général de la Compagnie des phosphates de Constantine...

Les valeurs en vedette
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Journal des finances*, 7 avril 1922)

La Société des Phosphates de Constantine est une filiale de l'Omnium d'Algérie-Tunisie c'est une référence ; elle a été créée en 1912 pour se substituer à une société anglaise qui exploitait un gisement phosphatier près de Tebessa,. Ce gisement — Djebel-Kouif — fournit un phosphate de bonne qualité garanti au titre minimum de 65 % de phosphate tricalcique et le dernier rapport laissait entrevoir une nouvelle

amélioration possible de ce titre. La concession est riche ; d'ailleurs, les installations permettraient de faire face à 800.000 tonnes d'expéditions par an. Cependant, jusqu'en 1920, elle n'ont guère dépassé 300.000 tonnes par an à cause, notamment, de l'insuffisance des possibilités de trafic de la ligne de Tebessa à Bône qui dessert les mines, insuffisance à laquelle, jusqu'à maintenant, il ne semble pas que l'administration ait mis beaucoup d'empressement à remédier.

Le capital de la société est de 30.000.000 depuis l'année dernière contre 20.000.000 précédemment : la dette obligataire est très restreinte ; elle se compose de bons décennaux dont le montant n'est plus porté au bilan de 1921 que pour le chiffre de 1.7206.500 fr.

Voici les résultats obtenus jusqu'à maintenant :

	Expéditions	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Bénéf. distrib.	Divid. par act.
	1.000 t.	1.000 francs			francs
1912	298	1.735	1.529	1.048	10 00
1913	316	2.128	1.711	1.306	12 50
1914	263	799	627	505	5 00
1915	199	565	385	300	3 00
1916	268	1.105	900	818	8 00
1917	149	992	741	662	6 50
1918	131	770	352	—	—
1919	210	1.623	1.056	1.352	8 00
1920	290	2.373	1.683	1.632	8 00
1921	—	6.360	5.174	5.150	17 50

Les comptes de 1921 qui seront présentes à l'assemblée du 19 courant viennent seulement de paraître ; ils accusent une considérable augmentation de bénéfices permettant, comme on a pu le lire, de porter le dividende de 8 à 17,50 — somme sur laquelle un acompte de 5 fr. a déjà été payé — et alors que le capital à rémunérer, du fait de l'augmentation réalisée l'année dernière, est maintenant de 30.000.000 au lieu de 20.000.000 précédemment.

La situation financière de la société est extrêmement forte ; il n'est pas sans intérêt de remarquer que le bilan fin 1921 laisse apparaître dans le compte « Caisses et banques » le montant à peu près intégral, en nominal, des 100.000 actions de la dernière augmentation de capital, ce compte passant d'une année à l'autre de 1.406.000 fr. à 10.652.000 fr., ce qui reviendrait à dire que les besoins sociaux ont été satisfaits et au-delà par l'opération ci-dessus. Par ailleurs, les exigibilités accusent un fléchissement important, seul l'accroissement du compte « débiteurs divers » tendrait à montrer que la Société éprouve quelque difficulté dans le recouvrement de certaines de ses créances et encore ne peut-on pas considérer cela comme une certitude.

Au point de vue de l'avenir, on peut espérer que les Phosphates de Constantine, à cause de la richesse de leur minerai, bénéficieront autant si ce n'est plus que toutes les entreprises similaires de la prospérité de l'industrie phosphatière ; l'augmentation de leurs expéditions dépend essentiellement de l'accroissement du débit de la ligne du chemin de fer reliant les mines au port d'embarquement. Sans doute la colonie se

décidera-t-elle à faire enfin de ce côté l'effort nécessaire. En tous cas, le dividende de 17 fr. 50 paraît bien assuré, surtout si l'on considère que les bons décennaux dont le service représente, pour 1921, 800.000 fr. environ, vont bientôt avoir disparu, soit une économie d'environ 3 fr. par action. L'action Phosphates de Constantine cote en Banque à terme 325 ; elle se capitalise à 5,37 % brut ou 4 1/3 % net environ ; ce taux n'est pas très élevé. Il peut néanmoins retenir l'attention, d'autant plus que la Société vient récemment d'obtenir l'autorisation de poursuivre des travaux de recherche en minerais de zinc, plomb, fer, etc., dans divers territoires, ce qui pourrait favoriser une hausse spéculative au cas où les résultats des prospections correspondraient aux espérances qui ont fait entreprendre ces recherches.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Les Annales coloniales, La Journée industrielle, 21 avril 1922*)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 86, rue Saint-Lazare, a eu lieu le 19 avril, sous la présidence de M. de Peyerimhoff; président du conseil d'administration.

L'exercice 1921 n'a pas répondu pleinement aux espoirs qu'autorisaient l'état de développement et la valeur du gisement de la Société, ainsi que la capacité de transport du chemin de fer de Tébessa à Bône, auquel quelques améliorations ont été apportées dans les premiers mois de 1921. Il se solde par un bénéfice net de solde cependant par un bénéfice net de 5.183.532 francs contre 1.725.000 francs pour l'exercice précédent.

Le prolongement jusqu'à Oued-Kéberit de la ligne à voie large a amené la Société à créer à cette station une installation mécanique de transbordement composée de basculeurs de wagons, élévateurs et silos de chargement. Cette installation est capable de transborder 250 tonnes de phosphate à l'heure, avec un personnel réduit. Elle subsistera tant que le prolongement de la voie jusqu'au gisement de la Compagnie ne sera pas complètement réalisé.

Une convention a été passée avec les Chemins de fer algériens de l'État qui assurent, aux frais de la société, depuis le 1^{er} janvier 1922, l'exploitation de la ligne de Tébessa à Kouif, dont cette dernière est propriétaire.

Les transports de Tébessa sur Bône ont atteint, en 1921, 346.053 tonnes.

La préparation souterraine du gisement continue à être poussée dans le massif de Kouif où de nouvelles méthodes d'abattage mécanique sont à l'essai et donnent de bons résultats. Le traînage qui desservira le massif massif d'El Bey fonctionnera vers la fin de l'année 1922.

Les installations de stockage, de reprise aux stocks et d'embarquement à Bône sont en construction. Leur mise en service est prévue pour la fin de l'année. Elles permettront de mettre en stock ou sur navire 400 tonnes de phosphates à l'heure.

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient présentés et a fixé le dividende à 17 fr. 50 pour les actions anciennes et à 12 fr. 50 pour les actions nouvelles. Les actions anciennes ayant déjà reçu un acompte de 5 francs, tous les titres recevront 12 fr. 50 à partir du 24 avril.

Les nouveaux travaux du port de Bône
(*Le Sémaphore algérien, 4 mai 1922*)

La Société d'études spéciales et d'installations industrielles exécute actuellement d'importants travaux sur les nouveaux terre-pleins du port.

Les premiers ont été commencés par la Société de l'Ouenza pour embarquer son minerai de fer, puis la Compagnie des Phosphates de Constantine a décidé à son tour la création d'une puissante installation de mise en navires de ses phosphates.

La construction de cette nouvelle installation, dont la partie ciment armé a été exécutée par la Société Pelnard, Considère, Caquot et Cie, se poursuit très rapidement. Elle recevra le minerai broyé et séché, par trains spéciaux composés de wagons à vidange automatique. Deux trains entiers pourront être déchargés en même temps, et le phosphate sera aussitôt chargé en navire ou mis au stock par moyens entièrement mécaniques. L'organisation est conçue de telle façon que la reprise du stock, assurée en grande partie par simple gravité, sera toujours possible même simultanément au déchargement des wagons.

Un accumulateur, formant régulateur de débit, a été placé sur le circuit du phosphate ; ses appareils de vidange mécaniques se trouveront dans une salle dominant le quai et le port et, de cet endroit, un seul mécanicien pourra instantanément diriger le minerai vers le navire en chargement vers le stock, ou bien arrêter toute circulation suivant les besoins immédiats des opérations en cours.

Deux portiques roulants, avec avant-bras relevable, pouvant recevoir le phosphate à n'importe quel endroit de leur parcours sur le quai, porteront le phosphate dans les cales, quelle que soit la position de celles-ci, à raison de 400 tonnes à l'heure.

Le stock couvert renfermera 120.000 tonnes. Cette installation, malgré sa puissance et son envergure, ne demandera guère qu'une quinzaine de surveillants pour assurer sa marche normale, ce qui permettra à la Compagnie des Phosphates de Constantine d'expédier son minerai avec une dépense infime de quelques centimes par tonne.

Cette installation moderne de manutention sera achevée à la fin de l'année. Sur les plans d'ensemble de cette organisation, la façade du côté port montre ce que l'on peut obtenir en mélangeant le ciment armé à la charpente métallique. La combinaison obtenue pour la première fois, ici, ne manque pas d'originalité.

L'Algérie minière
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Sémaphore algérien*, 10 mai 1922)

Les comptes de l'exercice 1921 accusent un bénéfice net de 5.183.532 francs contre 1.725,000 francs en 1920. Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 pour les actions anciennes et à 12 fr. 50 pour les nouvelles.

Ce qui pesait sur le développement de l'exploitation, c'était la question des transports. Cette question est près d'être résolue. Les deux tiers des lignes à voie étroite ont été transformées en voie normale. Une partie importante de l'augmentation de capital de l'année dernière a notamment été employée à la construction de wagons spéciaux pour le transport des phosphates ; vers la fin de juillet prochain, la Société sera en mesure de livrer 2.000 tonnes de phosphates par jour.

La Société a passé convention avec les Chemins de fer algériens de l'État qui assurent, pour son compte, mais à ses frais, depuis le 1^{er} janvier de cette année, exploitation de la ligne de chemin de fer de Tébessa au Kouif. Les Phosphates de Constantine rembourseront exactement aux Chemins de fer algériens de l'État les dépenses d'exploitation de cette ligne. Cette solution, comportant l'unité de gestion depuis le Kouif jusqu'à Bône, est avantageuse, à la fois aux Chemins de fer algériens de l'État et à la Société. Les gares de transit évitent des ruptures de charge, d'où une meilleure utilisation du matériel et une simplification de l'exploitation.

La préparation souterraine du gisement continue à être poussée dans le massif du Kouif, où on essaie les nouvelles méthodes d'abattage mécanique. Les résultats correspondent aux espérances.

Les besoins de phosphates sont immenses dans le monde entier, souligne le rapport. Cependant, la consommation reste médiocre en France et en Europe. En Europe centrale, elle est surtout limitée par faculté d'achat des pays à change effondré. Là aussi, elle devrait se développer rapidement. Les grosses récoltes nécessaires pour réduire les importations de produits agricoles ne s'obtiennent point sans phosphates. Les États à change déprécié se rendent compte qu'il est plus avantageux d'importer du phosphate que des produits agricoles. Aussi, par tous moyens, encouragent-ils leurs industries nationales du superphosphate, notamment en facilitant les achats de matières premières.

Les concurrents du Maroc que l'on pourrait avoir à redouter à l'avenir, ne sont pas actuellement à craindre, étant donné que, pour qu'une société exploite, il lui faut construire un port et une ligne de chemin de fer. Avant que ces travaux, d'une durée toujours assez longue, soient terminés, la consommation des phosphates aura augmenté fortement.

Courrier de l'Algérie
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 22 mai 1922)

[...] Lors de son passage au Kouif, M. Steeg y fut cordialement accueilli.

Au cours d'un banquet qui lui fut offert, M. de Maniquet, directeur général de la Compagnie des Phosphates de Constantine, prononça un discours que nous reproduisons en partie :

« Quoi ? Encore ! » ponctua M. de Maniquet. Après une pareille journée de dur sirocco et un long voyage, un banquet et un discours ?

Non ! Une simple réunion de famille un peu agrandie, pour remercier de sa venue au Kouif le grand Français, le républicain modèle qui dirige, nous l'espérons pour de longues années, les destinées de l'Algérie.

M. Steeg, en venant à l'Ouenza* et au Kouif, a voulu se rendre compte des réalités minières de l'Est-Constantinois. Il a désiré que l'urgence du problème s'impose à lui sous le contrôle des faits.

Ce matin, M. Beaugé [*sic* : *Beaugéy*], vice-président du conseil d'administration de l'Ouenza, a cité les chiffres impressionnants des besoins de transport de son exploitation.

Pour nous, depuis de longues années, nous avons indiqué à la haute administration algérienne notre ambition d'exporter 800.000 tonnes de phosphate au moins par an.

Malgré les efficaces efforts de M. le directeur des chemins de fer algériens de l'État Rouzaud, qui, ayant reçu un outil très insuffisant, en tire le parti le plus admirable, ni le tonnage de l'Ouenza, ni celui du Kouif et encore moins les énormes richesses, encore inexploitées de l'Est-Constantinois ne pourront être acheminées vers Bône sans la réalisation du chemin de fer dit « le grand central minier ».

Demain, Monsieur le gouverneur général, nous vous montrerons le Kouif, l'importance du gisement de phosphate, et l'effort industriel réalisé par notre Compagnie.

Je désire toutefois marquer la part importante que notre compagnie, sur l'initiative de notre conseil d'administration, a tenu à faire aux œuvres sociales et d'assistance au personnel.

L'hygiène dans l'habitation, les secours de solidarité, l'instruction des enfants sont surtout l'objet de nos soins. Vous verrez réunis à nos écoles primaires et à notre école d'apprentissage des enfants de toutes les origines, Français et indigènes, mais tous enfants du Kouif.

Nous nous efforçons, avec le concours de leurs maîtres dévoués, d'en faire de braves gens, de bons citoyens utiles à eux-mêmes et à ce prolongement de la France qu'est l'Algérie. »

À ce discours, M. Steeg répondit en termes spirituels empreints du plus délicieux humour. M. Steeg s'excuse de prendre la parole, mais le gouverneur général est heureux de remercier M. de Maniquet de son aimable invitation qui lui permet de constater sur place et l'importance des exploitations de la Compagnie des phosphates de Constantine et la magnifique œuvre sociale qui a été accomplie.

« Une œuvre comme la vôtre, dit M. Steeg, est la parure, l'armure et le soutien de la prospérité algérienne. Je me rends parfaitement compte de vos efforts et des résultats accomplis. Votre action est un symbole de l'œuvre que nous avons accomplie en Algérie ; faire la prospérité des Français hardis qui travaillent à mettre au jour les richesses naturelles de ce sol, répandre le bien-être parmi les indigènes. Cette œuvre matérielle accomplie, vous avez eu le sentiment très net, et je ne saurais trop vous en féliciter, qu'il faut organiser la vie sociale. Dans la grandeur des sites, les charmes de l'organisation, vous avez voulu créer une véritable petite cité, fondée sur l'affection mutuelle, la confiance réciproque, l'amour commun de la mère patrie et les grands principes de la solidarité fraternelle.

L'exemple du Kouif est à proposer à toutes les exploitations similaires, à toute l'Algérie. »

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Monde illustré*, 16 décembre 1922)

.....
Président : M. de Peyerimhoff de Fontenelle, off. LH ; vice-président : M. Th. Ansbacher ; administrateurs : MM. Juge, Marcel Kapferer, chev. L.H. ; de Maniquet-Vauberet, chev. L.H. ; le vicomte de Montureux, chev. L.H. ; administrateur-délégué : M. L. de Maniquet-Vauberet.

La direction de la Société est en outre assurée : au siège social : par M. Léon Deyron, secrétaire général, chev. L.H. ; à l'exploitation : par M. L. Giraud, directeur de l'exploitation ; par M. L. Dazy, sous-directeur de l'exploitation.

Annuaire Desfossés 1923, p. 1035 :
Phosphates de Constantine

Conseil d'administration : MM. de Peyerimhoff, Th. Ansbacher, de Maniquet-Vauberet, de Montureux, A. Juge, M. Kapferer.

L'Algérie industrielle
Chargement automatique des navires
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} mars 1923)

Le cargo « Catherine-Schiaffino* » a été, le 17 février courant, le premier navire chargé automatiquement en Algérie.

La Compagnie des Phosphates de Constantine a fait édifier sur les terre-plein du port de Bône une construction de 25.000 mètres carrés avec une centrale électrique de 235 HP pour fournir l'énergie nécessaire. Voici ce que dit le *Réveil bônois* du premier chargement :

« Les immenses hangars où doivent être stockés les phosphates sont au nombre de deux, séparés par un hall très élevé, aux proportions de nef de cathédrale. C'est dans ce hall qu'arrivent les wagons-trémies de 20 tonnes de la Compagnie des Phosphates.

Ces wagons sont déchargés automatiquement et le phosphate tombe par une trappe-grille sur des toiles sans fin en caoutchouc épais, véritable tapis roulant silencieusement sur des galets.

Le phosphate est conduit au bateau ou au stock où il sera repris par des transporteurs analogues à ceux qui le conduisent directement au bateau. i

Suivons donc ceux-ci en grimpant dans la tour qui domine de ses 23 mètres toutes les installations : nous voyons ces transporteurs, énormes godets arrondis comme des baignoires, puiser le phosphate dans le réservoir du bas ou accumulateur et, telle une gigantesque noria, l'élever jusqu'au dernier étage où se trouve une trémie pouvant contenir 200 tonnes.

Là fonctionne un système ingénieux de trappe disposée de telle façon que le phosphate tombe sur la toile en caoutchouc avec la même vitesse qui anime celle-ci : un mètre à la seconde, la toile sans fin quitte le hangar par un portique qui l'amène au navire à quai.

Le « Catherine-Schiaffino » reçoit le flot ininterrompu de phosphate conduit dans la cale par des tuyaux articulés verticalement et latéralement dont l'ensemble rappelle une « queue de scorpion ».

De poids du chargement est donné par une balance automatique installée à l'extrémité du portique. Cette balance pèse le phosphate qui passe tonne par tonne et enregistre la pesée qui est communiquée électriquement au bureau de la direction.

Après avoir admiré le flot de phosphate se déversant sans arrêt dans le navire qui s'enfonce de 34 centimètres par heure, nous montons sur la terrasse de la tour de 23 mètres aux proportions élégantes, œuvre du regretté architecte Toudoire, l'auteur de la gare Saint-Lazare. »

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (*Les Annales coloniales*, 27 avril 1923)

Les produits bruts de l'exercice 1922 se sont élevés à 7.280.613 fr. au lieu de 6 millions 360.142 fr. en 1921. Compte tenu du report antérieur de 3.137 fr. et déduction faite des frais généraux et charges diverses (715.658 fr.), le solde créditeur ressort à 6.568.092 fr. contre 5.183.532 fr., soit en augmentation de 1.384.560 fr. On ne connaît pas encore le montant du dividende que le conseil proposera à l'assemblée du 4 mai et sur lequel un acompte de 8 fr. a déjà été payé.

Au bilan du 31 décembre 1922, les concessions et frais de premier établissement sont portés pour mémoire ; les immobilisations se totalisent par 27.564.919 fr. Par ailleurs, l'actif disponible ou réalisé comprend 2.601.734 fr. en caisse et banques, 3.015.374 fr. de débiteurs et acheteurs et 5.409.439 fr. de portefeuille et participations. En regard, le passif exigible ne ressort qu'à 3 millions 1/2 de francs environ.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE

(*La Journée industrielle*, 5 mai 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège social est à Paris, 86, rue Saint-Lazare, qui s'est tenue hier, sous la présidence de M. de Peyerimhoff, a approuvé les comptes de l'exercice 1923, que nous avons analysés dans notre numéro du 21 avril. Le bénéfice net de cet exercice ressort à 6.568.093 fr. Le dividende a été fixé à 20 fr. par action, dont 8 fr déjà payés.

La société a poursuivi en 1923 la préparation souterraine dans le massif du Kouif. Cette partie principale de l'exploitation est équipée à l'air comprimé. Depuis le mois d'août 1923, la perforation mécanique y fonctionne exclusivement.

Les gros traînages du Kouif et d'El-Bey, un peu retardés dans leur mise en service, sont en fonctionnement.

Les transports de Tebessa à Bône ont été exécutés en 1922 sensiblement dans les mêmes conditions que les années précédentes, avec le transbordement à la main à Souk-Ahras. Ils ont porté sur 401.757 tonnes.

La mise en service de la station de transbordement mécanique d'Oued-Keberit a coïncidé avec l'ouverture de la ligne à voie normale Oued-Keberit à Souk-Ahras.

Les installations de stockage et d'embarquement de Bône sont en service depuis février 1923. Elles ont été construites pour mettre en stock ou sur navire au moins 400 tonnes de phosphates à l'heure.

Les ventes ont atteint pour 1922 430.463 tonnes.

Celles de 1923 dépasseraient ce chiffre si elles ne restaient limitées à la progression des transports entre la mine et le port de Bône.

PARTICIPATION DES DEUX-TIERS DANS MINES ET USINES

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (*La Journée industrielle*, 20 juin 1924)

L'assemblée ordinaire de le siège est à Paris, 86, rue Saint-Lazare, tenue hier, sous la présidence de M. de Peyerimhoff, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 présentant un solde créditeur de 7.409.172 fr. 51 et fixé le dividende à 22 fr.

MM. de Peyerimhoff de Fontenelle et Abel Juge ont été réélus administrateurs.

L'assemblée a également approuvé les conventions intervenues avec la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie « Omnium » dont nous donnons le détail dans le compte rendu que nous publions, d'autre part, de l'assemblée de cette société.

Phosphates de Constantine (*Le Journal des finances*, 27 juin 1924)

L'assemblée du 19 juin a approuvé les comptes de 1923 et voté le dividende de 22 fr. 50 brut, payable depuis le 26 courant.

Elle a approuvé ensuite la formation d'une nouvelle affaire auxiliaire dénommée « Mines et Usines », au capital de 6 millions, divisé en actions de 10.000 fr. et souscrit à raison des deux tiers par la société et d'un tiers par l'Omnium d'Algérie et de Tunisie.

Que penser de l'industrie phosphatière africaine ?
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1924)

[...] La Cie des Phosphates de Constantine estiment que l'Office chérifien des phosphates pourrait bien submerger ses voisins. Elle s'exprime ainsi dans son rapport :

« L'industrie phosphatière nord-africaine est née, vous le savez, en Algérie.

Mais, tandis qu'il a fallu à celle-ci, faute de moyens de transports par chemin de fer, vingt-huit ans pour passer d'une extraction de 50.000 à 500.000 tonnes, la Tunisie, en quatorze ans, élevait sa production de 65.000 à 2.094 698 t.

L'extraction tunisienne venue après nous sur le marché n'a cependant point gêné notre entreprise, parce qu'elle a procédé progressivement, prenant sa place au fur et à mesure que la consommation s'élargissait.

Si nous en croyons les programmes de l'Office chérifien, il n'en sera pas de même pour le Maroc, qui se propose d'exporter promptement des quantités massives de nature à submerger brutalement le marché. On parle d'une production de quatre millions de tonnes à bref délai, soit plus que l'ensemble de la consommation européenne de ces dernières années.

Quelle place restera-t-il sur le marché européen pour les phosphates algériens et tunisiens, évincés par une industrie d'État créée à l'aide de capitaux fournis par les contribuables métropolitains ou coloniaux, et qu'aucun souci de prix de revient ni de capital de premier établissement ne viendra contenir ou aviser ? »

À ce sombre tableau, de très bons esprits opposent que si l'exploitation de l'Office chérifien des phosphates se développe brillamment (expéditions: 1921, 33.000 tonnes ; 1922, 96.000 tonnes ; 1923, 225.000 tonnes), il n'en est pas moins vrai que les divisions sont outillées pour produire 450.000 tonnes par an et que l'on ne travaille encore qu'à la division n° 1. Dans ces conditions, on peut voir ce qu'à d'excessif le chiffre de 4 millions de tonnes cité plus haut.

En tout cas, pour l'instant, il est fort agréable de constater que les riches phosphates marocains refoulent d'heureuse façon les phosphates américains.

Ceci dit, que les sociétés phosphatières d'Algérie et de Tunisie s'inquiètent de l'avenir et cherchent une formule d'assurance, rien de plus juste et de plus naturel.

Jusqu'ici, les exploitants de phosphates sont restés simplement des mineurs se contentant de vendre leurs produits aux industriels chargés de les transformer. Ils n'ont pas voulu faire concurrence à leur clients, les superphosphatiers, en installant eux-mêmes des usines. Tandis que l'on a vu des superphosphatiers comme Saint-Gobain ou Dior [de Granville] acquérir des gisements de phosphates pour conquérir leur indépendance de matières premières, ce rêve qu'aujourd'hui tant d'industriels cherchent à réaliser en adoptant les méthodes de concentration verticale.

On a bien parlé, il y a deux ans, de la vente directe aux agriculteurs de phosphates moulus naturels ou de phosphates concentrés par les procédés brevetés par la Société des phosphates tunisiens. Mais, pour les premiers, on s'est heurté à des différences considérables de solubilité dans le sol et pour les seconds, il n'a pas paru que les prix de revient permettaient d'en généraliser l'emploi.

Aujourd'hui, le groupe de l'Omnium et des Phosphates de Constantine envisage nettement la formule du traitement direct par une société nouvelle, « Mines et Usines ». M. [Henri] de Peyerimhoff l'a exposé en ces mots :

« Le programme qui va être mis en œuvre peut se résumer par ceci : l'organisation d'un nombre suffisant d'usines de moyenne importance sur les lieux mêmes de

consommation avec les avantages qui découleront d'une vente directe au consommateur et des prix de revient très réduits du fait de la formule arrêtée pour les constructions d'usines. »

Il fallait s'y attendre, car la formule de la mine-usine est à la mode. Mais alors, c'est la lutte avec les fabricants de supers, qui ont de vieilles usines amorties et qui, même en achetant leur phosphate, ont un prix de revient très bas.

La lutte, c'est la vie, en industrie comme ailleurs. L'intérêt général y trouvera sans doute son compte si la concurrence amène un abaissement des prix de vente. Et d'autre part, il sera peut-être plus facile aux exploitants d'exporter du super que du phosphate. [...]

HYMÉNÉE

Marie-Louise de Maniquet-Vauberet
Laurent Schiaffino
(*Le Sémaphore algérien*, 24 octobre 1924)

Le mariage de M^{lle} Marie-Louise de Maniquet-Vauberet et de M. Laurent Schiaffino, armateur à Alger, a eu lieu le 14 octobre : la cérémonie civile à la mairie du 16^e arrondissement et la bénédiction nuptiale en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Gaston Thomson, ancien ministre, député de Constantine, et le peintre Tony-Tollet, président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, son oncle ; ceux du marié : M. de Talleyrand-Périgord, duc de Valençay et M. Théodore Ansbacher.

De nombreux Algériens se trouvaient parmi l'assistance venue très nombreuse pour féliciter les nouveaux époux et leurs familles.

Nous renouvelons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et tous nos compliments à leurs très honorées familles.

Annuaire industriel, 1925 :

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (C^{ie} des), 86, r. Saint-Lazare, Paris, 9^e. T. Central 31-95, Inter T6. Ad. t. Minaltu-Paris. Soc. an. capital 30 millions de fr. Mines au Djebel-Kouif, près Tébessa. Port d'emb. : Bône. Agents gén. : minerais et engrais, 86, r. St-Lazare, Paris. Soc. an. Capital 5 millions de fr. Ag. gén. pour la Grande-Bretagne et les Pays Britanniques : J.-B. West & C^o, 115, Leadenhall Street London E. C. 3. Adm. Prés. : de Peyerimhoff ; adm. : Th. Ansbacher, Abel Juge, Marcel Kapferer, Louis de Maniquet-Vauberet, vicomte de Montureux ; adm. dél. : Louis de Maniquet-Vauberet. Exploitation au Djebel-Kouif.

Phosphates. (1-4728).

Annuaire Desfossés 1925, p. 1232-1233 :

Phosphates de Constantine
Conseil d'administration : *idem*.

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel*, 1925)

Huet (François), Djebel-Kouif, par Tebessa, Constantine. E. C. P. Chef d'atelier de réparations. (Mécanique.)

Antérieurement : secrétaire technique. Chef d'usine de séchage de phosphates.

Lefebvre (Agnan), 3, r. Cernuschi, Paris, 17^e. Bureau : 85, r. St-Lazare, Paris, 9^e. T. Gutenberg 12-97. E.C.P. Secrétaire général de la Société l' « Union française de fabriques d'engrais, de produits chimiques » (Carrières souterraines et à ciel ouvert. Fabrication des engrais chimiques.)

Antérieurement : ingénieur attaché au service de l'exploitation du Chemin de fer du Nord. Ingénieur-directeur des exploitations de Phosphates de chaux de la Compagnie des phosphates de Constantine, Tébessa, Algérie.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE (*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1925)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 15 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1921 faisant apparaître un bénéfice de 8.270.950 fr. 23 auquel s'ajoute le report de 1923 pour 11.773 fr. 26. qui a été réparti comme suit : réserve légale. 413.517 fr. ; 5 % aux actions, 1.500.000 fr. ; tantième» statutaires, 317 870 fr. ; aux actions 20 % de dividende complémentaires, 6 millions ; à reporter à nouveau, 39.532 fr. Le dividende a été fixé à 25 fr. par action. Il sera étayé sous déduction des impôts à partir du 25 juin courant.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Laurent Schiaffino, comme administrateur, et elle a réélu M. Marcel Kapferer.

Le rapport fait ressortir que l'exercice 1924 a marqué de nouveaux et importants progrès dans le développement de l'exploitation du gisement du Djebel-Kouif. La Société a pu écouler sur Bône, 649.842 tonnes de phosphates. La Société a commandé encore 25 wagons auto-déchargeurs de 20 tonnes.

La production de la mine suit, avec l'avance nécessaire, la cadence des exportations.

La Société pousse plus activement les travaux préparatoires dans le gisement. Elle poursuit la substitution de la perforation mécanique à la perforation manuelle. Cette substitution est accomplie dans les deux mines du Kouif et d'El-Bey.

En raison du considérable développement en longueur des galeries de la mine, la Société a décidé l'installation de la traction électrique sur les galeries de niveau. Cette installation ne sera pas terminée avant l'année prochaine.

La Société a également commencé de puissantes installations extérieures destinées à réunir au même point, la préparation et le stockage de la production des deux mines du Kouif et d'El-Bey.

L'outillage de la centrale électrique a été complété par la commande d'un groupe électrogène Diesel-Sulzer de 1.100 chevaux qui portera à 4.000 chevaux la puissance installée

DJEBEL-KOUIF A.G. de En Vedette (*L'Avenir de Tébessa*, 29 avril 1926)

Nous nous réjouissons des décisions prises par notre vaillante société sportive En VEDETTE dans sa dernière assemblée du choix judicieux et flatteur qui a été fait pour donner de l'ampleur à son conseil d'administration.

M. Louis de Maniquet-Vaubert a été proclamé président d'honneur.
 MM. Gingembre, Giraud, Dazy, Pétraud, vice présidents d'honneur.
 M. Mougeot, président-fondateur.
 M. Edmond Monichon, comptable, président actif.
 MM. Bel, ingénieur, chef des services extérieurs, et Porteret ⁶, ingénieur, chef des services de la mine, vice-présidents.
 MM. Révillon, chef de service des usines et stocks, Faure et Reynaud, ingénieurs, conseillers-technique.
 M. Seguin, comptable, secrétaire,
 MM. Roger Monichon, caissier-comptable, trésorier, et Aurélien Zammit, adjoint.
 MM. Noceto, conducteur des travaux, directeur sportif, et Carbuccia, adjoint.
 M. Diméglia, chef des service de la voie, directeur du tir.
 MM. Collot, Vella Joseph, Rafin, Quéré, Parbantanacci, assesseurs.

Nous adressons toutes nos félicitations au nouveau conseil d'administration.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
 (Cote de la Bourse et de la banque, 11 octobre 1926)

L'exercice 1925 s'est traduit pour la Compagnie des Phosphates de Constantine par une légère amélioration dans les résultats. De 8.259.171 fr. 97 en 1924, les bénéfices nets sont, en effet, passés à 8.854.472 francs 10. Après adjonction du report antérieur, le solde disponible est ressorti à 8.894.004 fr. 73 contre 8.270.950 fr. 23 précédemment.

Voici, d'ailleurs, comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes:

	1924	1925
CHARGES		
Frais d'assemblée générale extraordinaire	—	159.433 80
Frais généraux	699.665 29	780.889 73
Droit de timbres	34.650 00	35.250 00
Total	<u>733.715 29</u>	<u>975.573 53</u>
PRODUITS		
Résultats industriels	8.992.887 26	9.830.045 63
Rappel des charges	733.715 29	975.573 53
Bénéfice net	8.259.171 97	8.854.472 10
Report antérieur	11.778 26	37.532 63
	<u>8.270.950 23</u>	<u>8.894.004 73</u>

⁶ Probablement Pierre Porteret (1891-1965) : X-1911. Futur administrateur du Garn-Alfaya, des Mines du Bou-Thaleb et de la Société générale (successeur de Lacour en 1949).

Le dividende a été fixé à 26 fr. 25 brut par action contre 25 fr. brut en 1924. La répartition du solde disponible s'est effectué comme suit :

	1924	1925
Réserve légale	413.547 50	444.700 20
Dividende 5 %	1 500.000 00	1.500.000 00
Tantièmes statutaires	317.870 10	317.465 20
Superdividende	6.000.000 00	6.375.000 00
Report à nouveau	39.532 63	2226.839 73
	<u>8.270.950 23</u>	<u>8.894.004 73</u>

Le rapport présenté à l'assemblée signale que les transports par chemin de fer ont marqué un pénible progrès d'une cinquantaine de mille tonnes en atteignant au total 694.515 tonnes.

Les ventes se sont ressenties de l'incertitude des transports, la prudence ne permettant pas à la Société d'engager des ventes sur des tonnages seulement probables.

Elle n'a donc livré en 1925 que 645.459 tonnes, chiffre légèrement inférieur à celui de 1924.

La condition des transports vient cependant de s'améliorer grâce aux efforts des Chemins de fer Algériens de l'État.

Les vingt-cinq nouveaux wagons auto-déchargeurs de vingt tonnes, que la Compagnie vient de livrer à cette administration, mettent les chemins de fer en mesure de transporter désormais avec régularité et sécurité ses 800.000 tonnes et bientôt le million de tonnes annuelles auxquelles elle entend limiter pour sa part ses ambitions.

La Compagnie termine les installations destinées à peser sur le prix de revient, qui s'élevait du fait d'une main-d'œuvre insuffisante et progressivement plus coûteuse. La traction électrique en mine se substituera dès cette année aux anciens modes de roulage, lui procurant de sérieux avantages pour l'évacuation d'une production qui atteint aujourd'hui une moyenne de 3.000 wagonnets par jour (1 million de tonnes annuelles).

L'emploi des explosifs à l'oxygène liquide au moyen de cartouches (brevets Weber) est désormais généralisé avec le plus grand succès à toute la mine du Kouif.

La cartoucherie établie au Kouif même emploie exclusivement de la main-d'œuvre féminine au grand avantage des familles des mineurs.

Nouvelles installations du Kouif : broyage, triage, stockage, centrale électrique. Les nouvelles installations s'achèvent avec un long retard provoqué par les incidents de fondations dont le conseil a rendu compte l'an dernier.

Cependant, la tâche d'organisation technique de la Compagnie se termine :

L'année 1926 verra le Kouif organisé et outillé suivant les formules et les moyens les plus modernes dans une condition qu'elle se plaît à voir à peu près définitive.

Elle espère que ce considérable effort industriel qui représente pour les actionnaires tant de sacrifices et pour la direction tant d'années de labeur persévérant, portera sa récompense dans les prochains exercices.

Oued-Keberit. — On installe à Oued-Keberit deux basculeurs de réserve du même type que les précédents.

Usine de stockage et d'embarquement de boue. — Le redressement de la charpente de l'usine de stockage est terminé.

L'expertise en cours a été retardée par suite du décès d'un des experts. On espère que le rapport pourra être déposé dans le cours de la présente année.

L'exercice 1925 s'est révélé au point de vue commercial médiocrement satisfaisant.

Jamais, exprimés en or, les prix de vente n'ont été plus bas. La situation de certains gisements était devenue assez critique pour que l'administration tunisienne n'hésitât pas, au cours de l'année, à intervenir auprès des producteurs de la Régence pour leur conseiller des mesures collectives, destinées à donner au marché la stabilité qui paraissait lui échapper du fait de la pesée de plus en plus lourde qu'exerce sur son présent et sur son avenir la production des gisements d'État du Maroc, doublement favorisés par la nature d'une part et par l'absence d'un capital à rémunérer d'autre part.

Cet avertissement conduira-t-il les trois gouvernements français de l'Afrique du Nord, directement et, pensons-nous, tout de même solidairement intéressés au maintien d'industries indispensables à la colonisation et au fonctionnement des voies ferrées de notre empire algérien, à envisager sérieusement la question de la production phosphatière ?

Il ne s'agit pas — personne n'y peut songer — d'empêcher le Maroc de prendre sa part légitime du marché, mais d'obtenir que la progression de ses exportations tienne compte des droits acquis de l'Algérie et de la Tunisie, et s'harmonise, sans les précéder, avec les progrès annuels de la consommation du phosphate en Europe.

Les ventes de la Compagnie se sont élevées en 1925 à 645.459 tonnes réparties comme suit :

	Tonnes
France et Algérie	
Italie	75.021
Espagne	54.785
Belgique	5.300
Pays britanniques	83.840
Hollande	25.680
Allemagne	60.215
Danemark	5.645
Suède	6.498
Pologne	26.923
Tchécoslovaquie	36.520
Suisse	6.350
Yougoslavie	15.515
Hongrie	2.450
	<u>645.459</u>

La Compagnie a pris, en commun avec la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, une participation dans des affaires nouvelles d'usines de superphosphates destinées à devenir pour elle d'importants clients.

Au bilan, on remarque les variations suivantes : le compte exploitation du Kouif et stocks s'élève à 21.571.236 fr. 34 en augmentation de 2.172.530 fr. 66 par suite des nouvelles installations en cours d'exécution à l'exploitation du Djebel-Kouif. L'augmentation des stocks à Bône porte le compte agence de Bône, usine et stocks de 7.229.679 fr. 29 à 10 millions 145.940 fr. 93 soit en augmentation de 2 millions 916.261 fr. 64. Le compte matériel roulant mis à la disposition des Chemins de fer algériens de l'État, de 4.187.121 fr. 75, passe à 4.071.855 fr. 68, soit une diminution de 115.266 fr. 07 qui représente le montant des amortissements échus en 1925.

Le compte Participations industrielles et Portefeuille est en augmentation de 1.142 221 fr. 67 à 7.889.759 fr.

Les Caisse et Banques sont à 7.997.151 fr. 86.

Le compte acheteurs passe de 5.660.754 fr. 49 à 6.379.047 fr. 80.

Au passif, par suite de la suppression du cautionnement, la Compagnie a remboursé l'avance de un million de francs qui lui avait été faite à cet effet.

L'amortissement régulier abaisse le compte Annuités cédées à la Société Générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) pour matériel roulant mis à la disposition des Chemins de fer algériens de l'État de 4.187.121 fr. 75 à 3.071.855 fr. 08.

L'assemblée a nommé M. [de Talleyrand-Périgord, duc] de Valençay, administrateur.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*La Revue coloniale*, décembre 1926)

L'assemblée extraordinaire vient d'apporter certaines modifications aux articles 4, 10, 12, 21, 23, 25, 35, 36, 38, 42 et 49 des statuts et de décider le transfert du siège social en Algérie.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
S.A. frse au capital de 30 MF.

Siège social : Alger, 1, bd de France

Bureau de Paris : 86, r. Saint-Lazare

Registre du commerce : Alger, n° 15.411

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 328-330)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.

PEYERIMHOFF DE FONTENELLE (Henri), 16, r. Séguier, Paris ;

ANSBACHER (Théodore), 109, av. Henri-Martin, Paris ;

MONTUREUX (Arthur de), 4, r. Quentin-Bauchart, Paris ;

SCHIAFFINO (Laurent), 1, bd de France, Alger ;

JUGE (Abel), 5, r. Auguste-Bailly, Courbevoie ;

KAPFERER (Marcel), 3, r. Charles-Lamoureux, Paris ;

MANIQUET-VAUBERET (Louis de), 7, r. de Magdebourg, Paris ;

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Boson de), 11 *bis*, av. Charles-Floquet, Paris..

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DUFOUR DE LA THUILLERIE (Maurice), 46, r. de Rennes, Paris ;

PONCELET (Georges), 53, bd Saint-Michel, Paris.

Capital social. — 30 MF en 300.000 act. de 100 fr. À l'origine, 10 MF ; porté en 1918 à 20 MF, puis au chiffre actuel par décision des A.G.E. des 27 mai et 3 juin 1921.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Le solde : 5 % au conseil ; 95 % aux actions.

RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Ex.	Bénéf. nets	Amort.+rés.	Divid total	Divid. par act.
1916	900.015	345.000	800.000	8 00
1917	778.361	88.918	650.000	6 50
1918	379.014	18.950.	—	—
1919	1.055.367	54.436	1.318.133	8 00
1920	1.725.059	84.132	1.600.000	8 00
1921	5.183.531	259.176	4.750.000	17 50
1922	6.568.692	328.404	6.000.000	20 00
1923	7.409.172	370.458	6.750.000	22 50
1924	8.270.950	413.547	7.500.000	25 00
1925	8.894.004	444.700	7.875.000	26 25

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Concession	1 00
Frais de 1 ^{er} établissement	1 00
Expl. du Kouif et stocks	21.571.236 34
Station de transbordement d'Oued-Keberit	495.485 59
Agence de Bône, usine et stock	10.145.940 93
Matériel roulant mis à la disposition des Ch. de fer alg. de l'État	4.071.855 68
Participations industrielles et portefeuille	7.889.759 00
Caisses et banques	7.997.151 86
Acheteurs	6.379.047 80
Débiteurs divers	185.960 80
Droits répétables	491.496 92
Acompte sur divid. de l'ex. 1925	4.500.000 00
	<u>63.727.936 92</u>
PASSIF	

Capital	30.000.000 00
Rés. légale	1.806.844 14
Coupons échus et bons amortis	3.571.693 24
Annuités cédées à la S.G.MA.A.T. (Omnium) p. matériel roulant mis à la disposition des Ch. de fer alg. de l'État	4.071.855 68
Créditeurs divers, fournisseurs et prov. p. impôts	8.068.781 13
Cptes-courants des soc. affiliées	7.314.758 00
Profits et pertes	8.894.004 73
	<u>63.727.936 92</u>

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1925

DÉBIT	
Frais généraux	780.889 73
Frais d'A.G.E. (30 nov. 1925)	159.433 80
Droits de timbre	35.250 00
Solde créditeur	8.894.004 73
	<u>9.869.578 26</u>
CRÉDIT	
Résultats industriels	9.830.045 63
Report de 1922	39.532 63
	<u>9.869.578 26</u>

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (Cote de la Bourse et de la banque, 9 novembre 1927)

À l'assemblée ordinaire de la Compagnie des Phosphates de Constantine, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui se soldent par des résultats satisfaisants, bien que les derniers mois aient été affectés par les conséquences de la grève anglaise. Les bénéfices industriels sont passés de 9.830.045 fr. pour 1925 à 11.377.789 fr., laissant respectivement, comme bénéfices nets, 8.854.472 fr. et 10.060.148 fr. Avec le report antérieur, le solde disponible pour l'exercice 1926 est de 10.288.987 fr.

Nous donnons les comptes de Profits et Pertes des deux derniers exercices :

	1925	1926
CHARGES		
Frais d'assemblée extr.	159.433 80	—

Frais généraux	7811.889 73	1.284.042 04
Droits de timbre	35.250 00	33.000
	<u>975.573 53</u>	<u>1.317.642 01</u>
PRODUITS		
Résultats industrie	9.830.045 03	1 1.377.789 97
Rappel des charges	975.573 53	1.317.642 01
Bénéfice net	<u>8.854.472 10</u>	<u>10.060.147 93</u>
Report antérieur	39.532 63	226.839 33
Solde disponible	<u>8.894.004 73</u>	<u>10.286.987 26</u>

Les actionnaires ont voté 20 fr. par action pour le dividende de l'exercice, qui sont payables depuis le 30 août dernier, sous déduction des impôts. L'assemblée décide également d'amortir le capital social de 10 %. Le dividende de 1925 avait été fixé à 26 fr. 25.

La comparaison des répartitions s'établit ainsi :

	1925	1926
À la réserve légale	444.700 20	748.455 66
5 % aux actions à titre de premier dividende	1.500.000 00	1.500.000 00
Tantièmes statutaires	347.465 20	390.584 60
Dividende complémentaire	6.375.000 00	4.500.000 00
Amortissement de 10 % du capital	—	3.000.000 00
À reporter à nouveau	226.839 33	147.047 00
Sommes réparties	<u>8.894.004 73</u>	<u>10.286.987 26</u>

Le rapport du conseil d'administration donne, sur l'activité de la société, les renseignements suivants :

La mine a expédié à Bône 763.278 tonnes. Les livraisons ayant été limitées à 601.674 tonnes, la différence est venue augmenter le stock au port.

La nouvelle organisation destinée à donner à l'exploitation du Kouif son maximum d'efficacité est achevée. Ses effets retentissent déjà sur les prix de revient et sur la commodité de l'exploitation.

La préparation souterraine de la mine, légèrement en retard sur l'augmentation de la production jusqu'à l'an dernier, a désormais pris toute l'avance nécessaire pour une souple exploitation.

Néanmoins, il reste toujours le souci du recrutement de la main-d'œuvre. L'ouvrier indigène continue à désertir l'Algérie pour la France, au grand détriment de l'industrie et de l'agriculture algériennes.

Les tentatives de remplacer la main-d'œuvre du pays par des étrangers européens ont conduit à développer encore le programme de construction de logements et à créer des établissements accessoires, destinés à rendre le séjour du personnel au Kouif plus facile et plus agréable.

Au cours de 1926, le Parlement français a décidé la réalisation immédiate de la liaison ferroviaire des Sud-Algérien et Tunisien. Le tracé adopté, Tébessa-Kalaa-Djerda, empruntant la ligne de la Compagnie de Tébessa au Kouif, le Gouvernement général de l'Algérie lui a demandé de céder à l'État sa voie ferrée.

Le rapport d'expertise sur les malfaçons de l'entreprise de béton armé des fondations de l'usine de stockage et d'embarquement à Bône a été déposé en novembre. Il conclut à la pleine responsabilité de l'entrepreneur.

Le procès viendra devant le tribunal de commerce de Bône au cours de cette année.

L'exercice 1926 était le premier qui présentait un équilibre parfait des transports par fer et des ventes ; les uns et les autres atteignaient 750.000 tonnes. Mais les livraisons se sont arrêtées à 601.674 tonnes par le fait de la grève anglaise.

Ce tonnage se répartit comme suit :

France et Algérie	240.286
Italie	78.240
Pays Britanniques	82.267
Hollande	7.558
Allemagne	54.231
Danemark	6.395
Suède	7.172
Tchécoslovaquie	27.895
Yougoslavie	22.230
Hongrie	2.000
Suisse	5.620
Pologne	23.160
États Baltes	3.200
Total	<u>601.674</u>

Les prix se sont raffermis, tout en restant encore inférieurs à leur valeur-or d'avant-guerre, mais le gros point noir de l'avenir commercial des phosphates est toujours la venue massive sur le marché des phosphates de l'Office chérifien des phosphates. Il en sera ainsi tant que « la progression du développement des exportations de cet office ne sera pas réglée, en tenant compte des droits acquis de l'Algérie et de la Tunisie, et ne s'harmonisera pas, sans les précéder, avec les progrès annuels de la consommation des phosphates en Europe ».

Il n'est pas douteux que les exportations algéro-tunisiennes ont déjà subi une régression, dont la conséquence se traduit par le dérèglement du marché, certains exploitants espérant maintenir leur place en passionnant la concurrence.

La situation commerciale et le carnet garni amplement de ventes à long terme ont permis à la Compagnie de limiter le programme de construction d'usines de consommation de phosphate aux usines exploitées ou en cours de construction d'Issoudun, de Voves et de Caen, et de renoncer par conséquent, au régime de participation avec la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium).

Au 31 décembre, les bilans des deux derniers exercices s'établissaient ainsi :

	1925	1926
ACTIF		
Concession	1	1
Frais de premier établissement	1	1
Exploitation du Kouif et stocks	21.571.236 34	23.505.706 31
Station de transbordent. d'Oued-Keberit	495.485 59	691.430 22
Agence de Bône, usine et stocks	10.145.940 93	13.631.532 19
Matériel roulant mis à la disposition des Chemins de fer algériens de l'État	4.071.855 68	4.501.947 59
Participations industrielles et portefeuille	7.889.759 00	10.331.841 92
Caisse et banques	7.997.151 00	2.520.818 78
Acheteurs	6.379.047 80	6.642.160 05
Débiteurs divers	185.960 80	733.880 58
Droits répétables	491.496 92	1.565.351 61
Acompte sur dividende	4.500.000	—
	<u>63.727.936 92</u>	<u>64.144.671 25</u>
PASSIF		
Capital	30.000.000 00	30.000.000 00
Réserve légale	1.806.844 14	2.251.544 34
Coupons échus et bons amortis	3.571.693 24	1.155.420 76
Annuités cédées à la S.G.M.A.T. « Omnium »	4:071.855 68	4.501.947 59
Créditeurs divers, fournisseurs et provisions pour impôts	8.068.781 13	3.083.146 49
Comptes courants des sociétés affiliées	7.314.758 00	12.865.624 81
Profits et pertes	8.894.004 73	10.286.987 26
	<u>63.727.936 92</u>	<u>64.144.671 25</u>

À l'Actif, le compte Exploitation du Kouif et stocks s'élève à 23.505.700 fr. 31, en augmentation de 1.934.469 fr. 97, par suite des nouvelles immobilisations à l'exploitation du Djebel-Kouif.

Le compte Station de transbordement d'Oued-Keberit s'élève à 691.430 fr. 22, en augmentation de 195.944 fr. 63, par suite des travaux de doublement de cette installation.

L'augmentation des stocks à Bône porte le compte Agence de Bône, usine et stocks de 10 millions 145.940 fr. 93 à 13.651.532 fr. 19, soit une augmentation de 3.505.591 fr. 26.

Le compte Matériel roulant mis à la disposition des Chemins de fer algériens de l'État passe de 4.071.855 fr. 68 à 4.501.947 fr. 59, soit en augmentation de

430.091 fr. 91 par suite de la mise en service de 25 nouveaux wagons auto-déchargeurs, compte tenu du montant des amortissements échus en 1926.

Le compte Participations industrielles et portefeuille est en augmentation de 2.442.082 fr. 92 à 10.331.841 fr. 92.

Les Caisse et Banques sont à 2.520.818 fr. 78, par suite du règlement des fournisseurs des nouvelles installations.

Le compte Acheteurs reste sans grand changement à 6.642.160 fr. 05 contre 6.379.047 fr. 80 précédemment.

Au Passif, le compte Annuités cédées à la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie « Omnium » pour matériel roulant mis à la disposition des Chemins de fer algériens de l'État suivant exactement les variations du poste correspondant de l'actif, passe de 4.071.855 fr. 68 à 4 millions 501.947 fr. 59.

Le compte Créiteurs divers, fournisseurs et provisions pour impôts se trouve ramené à 3 millions 83.146 fr. 49, en diminution de 4 millions 985.634 fr. (54).

REMBOURSEMENT

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 janvier 1928)

Phosphates de Constantine.— Remboursement de 10 fr. par action, à titre d'amortissement partiel du capital, à partir du 30 décembre 1927. — *Petites Affiches*, 30 déc. 1927.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1054 :

Phosphates de Constantine

Conseil d'administration : MM. de Peyerimhoff, Th. Ansbacher, de Maniquet-Vaubert, de Montureux, A. Juge, M. Kapferer, L. Schiaffino, [Talleyrand-Périgord] duc de Valençay.

1929 : l'Union des mines reprend la participation de l'Omnium
dans les [Phosphates de Constantine](#)

L'AUGMENTATION DU CAPITAL DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE (*Le Journal des finances*, 26 avril 1929)

Les nouvelles publiées mardi au sujet des conditions dans lesquelles serait effectuée l'augmentation de capital des Phosphates de Constantine — on parlait d'un prix d'émission voisin du pair — ont provoqué une vive animation sur le marché de la valeur qui s'avance de 1.077 lundi à 1.150 mardi, 1.189 mercredi, 1.72 jeudi.

À l'Omnium d'Algérie et de Tunisie, où nous nous sommes adressés, il nous a été répondu : « Toutes ces précisions sont pour le moins prématurées. En effet, l'assemblée qui est convoquée pour dans trois jours, ne fera encore qu'autoriser le conseil à augmenter le capital. Or, cette, assemblée ne réunira à peu près certainement pas le

quorum. Cela nous reporte donc à dans un mois : d'ici là, il convient de se montrer très circonspect au sujet des bruits qui pourront être mis en circulation. »

En ce qui concerne les indiscretions récemment publiées sur le programme de travaux envisagé à l'occasion de cette augmentation de capital, on se refuse, bien entendu, à l'Omnium d'Algérie et de Tunisie, à toute déclaration, et cette discrétion ne surprendra personne. Les habitudes de la Maison sont en effet bien connues. Toutefois, notre interlocuteur a cru devoir ajouter, non sans humour :

« Je sais qu'il y a eu des indiscretions, je sais aussi d'où elles viennent, mais je ne peux rien vous dire de plus ».

Est-ce une confirmation ou un démenti ?

C'est plutôt une confirmation.

Visite de M. le gouverneur général au Kouif (*Le Mercure africain*, 10 juin 1929)

M. le gouverneur général de l'Algérie est venu visiter le Kouif les 19 et 20 mai.

M. Carles, préfet du département de Constantine ; M. Galle, président des délégations financières ; M. Rouzaud, directeur des Chemins de fer algériens de l'État ; et M. Corne ; M. Betier, ingénieur en chef des mines ; M. et M^{lle} Bordes, l'accompagnaient.

S'étaient rendus également pour cette circonstance au Kouif :

M. Paul Cuttoli, sénateur du département de Constantine ; M. Pantaloni, délégué financier ; M. Gueit, délégué financier ; M. Petrolacci, maire de Bône et conseiller général ; M. Deyron, maire de Souk-Ahras et conseiller général, ainsi que de nombreuses autorités administratives et personnalités de la Région.

Le 20 mai, un déjeuner a réuni dans la salle des fêtes du Kouif, autour de M. Bordes, gouverneur général de l'Algérie, de M. de Maniquet-Vauberet, administrateur délégué de la Compagnie des Phosphates de Constantine, les personnalités qui ont accompagné M. Bordes au Kouif et des représentants de tout le personnel de l'exploitation, directeurs, ingénieurs, employés et ouvriers.

À la fin du déjeuner, M. de Maniquet-Vauberet a prononcé le discours que nous reproduisons ci-après :

Monsieur le gouverneur général,

Au nom du conseil d'administration de la Compagnie des phosphates de Constantine et au nom du personnel de l'exploitation du Kouif, j'ai l'honneur de vous adresser nos respectueux souhaits de bienvenue.

Vous êtes déjà venu au Kouif il y a bien des années, comme préfet de notre département. Nous avons beaucoup travaillé depuis ces temps déjà lointains, et je suis heureux de vous montrer aujourd'hui le Kouif, à son plein rendement, et en quelque sorte à l'apogée de sa préparation et de son organisation.

L'installation d'une grande entreprise minière comme le Kouif est un problème complexe : il s'agit d'extraire, concasser, trier, sécher, stocker et expédier chaque année une quantité énorme de huit cent mille à un million de tonnes de matière pondéreuse.

Le coût de revient du phosphate, marchandise pauvre, subit la hausse progressive de tous les éléments de la production, main-d'œuvre, combustible, fournitures, transports, tandis que son prix de vente, plafonné par l'immense concurrence mondiale, reste à peu près immuable, s'il ne baisse pas.

Nous conservons une marge bénéficiaire sous la marée montante des charges, par le perfectionnement constant des moyens techniques et des méthodes de travail et, surtout, par une économie vigilante et minutieuse dans les plus petits détails.

*
* *

L'exploitation du Kouif rassemble autour de la mine des industries accessoires multiples organisées avec la collaboration de grands spécialistes et d'hommes de science.

Je dois à mon ami, le savant M. Edmond Delage, père du directeur de notre siège social à Alger, le choix de la forme d'énergie motrice qui a abouti à cette centrale électrique modèle, cœur sans défaillance de l'exploitation.

Nos installations de manutention mécanique et de séchage, œuvre de la Société d'études spéciales, ont été conçues par M. Diedrich, administrateur délégué de cette société, qui a aussi réalisé notre usine de stockage et d'embarquement de Bône, dont s'inspirent, en la copiant, nos plus importants concurrents.

Messieurs de Wendel, les grands mineurs lorrains, par M. Weber, l'ingénieur, qui a créé et perfectionné chez eux, la pratique des explosifs à l'oxygène liquide, nous ont guidés pour l'utilisation de ces explosifs, fabriqués au Kouif, et d'un usage aujourd'hui presque exclusif dans nos mines.

Enfin, le dessin et les méthodes d'exploitation de la mine proprement dite sont dus à l'expérience et au solide bon sens de M. Dazy, directeur de l'exploitation.

*
* *

Les travaux et les conseils de ces compétences — auxquelles vont ma gratitude et que je ne puis toutes citer — ont abouti à l'ensemble harmonieux, clair, simple et souple qu'est l'exploitation de phosphate du Kouif. Du fond de la mine au chargement des wagons d'exportation, les opérations s'enchaînent sans intervention de la main de l'homme. De l'une à l'autre, gens et matières se meuvent à l'aise dans les cheminements, les usines et les stocks, tout étant calculé si largement que l'arrêt momentané de l'un des organismes ne puisse en rien gêner le mouvement continu de l'ensemble.

Mais, les machines sont elles-mêmes animées et contrôlées par l'intelligence et l'effort de l'Homme.

Un gros personnel — cinq mille habitants — est groupé au Kouif.

Persuadés que le bonheur du foyer est une condition essentielle du joyeux travail, nous avons construits une cité où nous nous efforçons d'assurer à tous les commodités et les agréments de la vie : habitations confortables et hygiéniques ; facilité d'instruction des enfants ; défense contre la maladie — ennemi sournois des familles — par une surveillance sévère de l'hygiène, verdunisation des eaux suivant la méthode Philippe Bunau-Varilla, lutte préventive contre la fièvre et toutes les épidémies.

L'organisation de distractions et spectacles rompt fréquemment l'austérité sans cela excessive, de l'existence dans ces contrées isolées.

*
* *

Les principes qui ont guidé notre œuvre, la réunion des concours que j'évoquais tout à l'heure, sont dus à un animateur général, qui n'est pas une personnalité mais un groupe : la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie, omnium, présidée par M. Ansbacher, toujours si modestement effacé, alors que rien n'eût été possible sans sa volonté persévérante et son inlassable appui financier aux heures parfois bien dures du début.

Pendant dix-huit ans, la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) consacra toutes ses forces, tous ses moyens à la construction du Kouif. Par ses soins tutélaires, la Compagnie des Phosphates de Constantine est devenue majeure, aussi fortement organisée dans ses services commerciaux et administratifs que dans son exploitation du Kouif.

La Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium), sa tâche achevée, pouvait désormais, sans inconvénient, se détacher de cette filiale dont l'importance la débordait. Elle a accepté — nous avons accepté — l'opportunité qui s'offrait de céder nos participations dans la Compagnie des Phosphates de Constantine, et, partant, sa direction, à un groupe ami constitué par l'Union des mines et des grandes industries du Nord et de l'Est de la France.

L'Union des mines sera représentée en particulier, au nouveau conseil d'administration de la Compagnie des Phosphates de Constantine, par son propre président, M. de Peyerimhoff, déjà notre président, et par son administrateur délégué, M. Jouasset.

L'un et l'autre sont bien connus de vous, M. le gouverneur général.

M. de Peyerimhoff, maire des requêtes au Conseil d'État, est un ancien et fervent Algérien. Il collabora avec le gouverneur général-jurisconsulte, M. Laferrière, notamment dans l'institution des délégations financières, et l'établissement du régime financier autonome de l'Algérie ; ensuite, directeur de l'Agriculture, on lui doit ce magistral rapport sur la colonisation, guide toujours actuel, toujours vrai, de la mise en valeur de l'Algérie agricole.

M. Jouasset, ancien directeur au ministère des Finances, est l'un des grands financiers de notre temps.

C'est dire suffisamment que, sous l'impulsion d« son nouveau conseil, la Compagnie des Phosphates de Constantine conservera son orientation franchement industrielle.

Parlant au personnel de notre compagnie, j'ai mandat de l'assurer de la confiance et de toute la bienveillance de la nouvelle administration.

J'ajoute qu'il n'y aura aucun changement du chef : M. Paul Gingembre, dont tout le monde ici apprécie la compétence, mon très excellent second depuis plusieurs années, demeurant le directeur de la Compagnie.

*
* * *

Ces événements, pour importants qu'ils soient dans la vie sociale de la Compagnie des Phosphates de Constantine, ne toucheront en rien, on le voit, les rapports de cette société avec les administrations ou les tiers, et encore moins le cours de la paisible sécurité de son personnel.

Je m'excuse, M. le gouverneur général, de ces longues explications. Elles ont retardé le moment de vous exprimer notre reconnaissance pour l'appui que nous avons toujours reçu de vous, à toutes les étapes de votre magnifique carrière : préfet de Constantine, secrétaire général du gouverneur général, et gouverneur général de l'Algérie.

.....

INSERTION AU *B.A.L.O.* (*Bulletin des annonces légales obligatoires*)
Phosphates de Constantine
(*Le Temps*, 24 juin 1929)

Augmentation du capital de 30 à 45 millions par l'émission de 150.000 actions nouvelles dites de deuxième série.

Congrès de l'industrie minérale dans l'Afrique du Nord
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1930, p. 293)
[pas de html]

Visite sous la conduite de MM. Dasy, dir., Porteret, sous-dir., Robert, chef des travaux ext.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (*L'Africain*, 21 mars 1930)

Comme suite à l'augmentation du tonnage vendu en 1929 (767.000 tonnes contre 709.000 en 1928), les bénéfices de l'exercice feront paraître une progression sur ceux de 1928. D'après nos informations, on peut envisager le maintien du dividende à son niveau antérieur, bien que les 150.000 actions 2e série émises en juin-juillet derniers aient droit à la moitié de la répartition. D'autre part, le carnet de ventes est rempli à des conditions fixées avec prudence et assure, nous dit-on, la stabilité des résultats pour plusieurs années.

La société a entamé la réalisation du nouveau programme fixé lors de l'augmentation du capital de 30 à 45 millions, qui s'est effectué avec le concours de l'Union des Mines ; afin de faciliter l'évacuation régulière du minerai extrait du gisement du Djebel-Kouif, il a été décidé de procéder à l'électrification du tronçon de la ligne Keberit-Duvivier ; les travaux, qui doivent être terminés dans un délai de 3 ans, sont en voie d'exécution. Les améliorations effectuées, notamment à Bône, permettent un chargement rapide et l'embarquement du phosphate à la cadence de 400 tonnes à l'heure. Le ravitaillement en mazout de la centrale électrique Diesel de 4.000 CV., édiflée au Djebel-Kouif, est complètement assuré par la Société l'Algéro-Naphtes, filiale de la Compagnie, qui dispose au port de Bône de tanks d'une contenance totale de 6.000 mètres cubes.

Cette société, créée en commun avec le Syndicat d'application des combustibles liquides, est gérée au point de vue technique et commercial par ce syndicat. À côté de ses installations techniques, la société a créé au Djebel-Kouif une cité moderne pour le personnel européen et indigène (plus de 5.000 personnes).

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (*L'Africain*, 30 mai 1930)

Le conseil d'administration ayant décidé de procéder à la réfection des actions anciennes première série (numéros 1 à 300.000), les actionnaires sont, dès à présent, priés de déposer leurs titres au porteur, coupon 27 attaché, aux guichets de l'une des banques suivantes. : l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris (8^e) ; Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris, ainsi qu'aux agences et succursales de cet établissement en France, Algérie, Tunisie et Maroc pour y être échangés sans conformité de numéros contre des titres nouveaux de première série, coupon 27 attaché.

Les porteurs de certificats nominatifs d'actions devront s'adresser directement au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris, pour obtenir l'échange de leurs certificats d'inscription.

Congrès de l'industrie minérale dans l'Afrique du Nord
Cie des phosphates de Constantine Mine du Djebel Kouif
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1930, p. 428-429)

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Africain*, 27 juin 1930)
(*Annales africaines*, 1^{er} juillet 1930)

L'assemblée qui s'est tenue le 27 mai a décidé la répartition d'un dividende de 40 fr. pour les actions de première série et de 18 francs 125 pour les actions de deuxième série, qui sera payable à partir du 1^{er} août 1930 et non pas à partir du 31 octobre 1930 comme il avait été indiqué précédemment.

Le rapport du Conseil d'administration signale que les livraisons commerciales se sont élevées à 766.926 tonnes ; l'augmentation de 57.000 tonnes sur l'année précédente aurait dû être plus importante, mais le faible progrès des transports par terre entre la mine et le port — 720.636 tonnes contre 691.417 tonnes en 1928 —, commandait la prudence au service commercial obligé de puiser le complément de 46.290 tonnes dans les stocks de Bône. Les nouvelles locomotives entrées en service à la fin de l'été 1929 permettront d'attendre avec sécurité l'inauguration de la traction électrique qui sera réalisée fin 1931.

Les travaux de préparation du gisement du Kouif sont activement poursuivis avec toute l'avance nécessaire. Ils permettront l'exploitation d'une nouvelle tranche de plus de 5 millions de tonnes.

Le siège social a été transféré d'Alger au Djebel-Kouif. La cession par la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie à l'Union des mines a déterminé la démission d'administrateurs de MM. Ansbacher, Juge, Kapferer, de Maniquet-Vauberet, duc de Valençay, et leur remplacement par MM. Georges Jouasset [administrateur délégué de l'Union des mines], Paul Jordan ⁷ et Jean Monnet ⁸, déjà administrateurs de plusieurs sociétés en relations étroites avec la compagnie.

Dans les sociétés
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Africain*, 1^{er} août 1930)

⁷ Paul Jordan (1872-1939) : polytechnicien, ingénieur en chef du corps des mines, ancien directeur de l'Union des mines marocaines (1912). Voir [encadré](#).

Vieille connaissance de Peyerimhoff.

⁸ Jean Monnet (Cognac, 1888-Bazoches, 1979) : l'un des « pères de l'Europe », alors vice-président de la Transamerica Corporation, un temps administrateur de la Compagnie franco-américaine pour l'électricité et l'industrie (1928) et de l'Union des mines (1931-1933), même s'il omet ces fonctions dans ses mémoires.

« *L'Officiel* » publie une loi déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt général à voie de 1 mètre de Tébessa au Kouif et à la frontière tunisienne et approuvant la convention par laquelle la Compagnie des Phosphates Tunisiens cède à la colonie le chemin de fer particulier reliant sa concession du Kouif à ce chemin de fer.

Dans les sociétés
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Africain*, 8 août 1930)

Le *Journal officiel* vient de publier la convention par laquelle cette Compagnie cède à l'Algérie son embranchement de chemin de fer du Kouif au chemin de fer de Tébessa à Bône.

Le gouvernement de l'Algérie va procéder à l'établissement d'un prolongement de la ligne de Tébessa jusqu'à la frontière tunisienne, ce qui permettra aux Phosphates de Constantine la mise en exploitation du gisement d'Aïn-Kerma.

LÉGION D'HONNEUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1930, p. 757)

Officier
Maniquet-Vauberet, dir. de la Cie des phosphates du Djebel-Kouif à Constantine.

Dans les sociétés
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Africain*, 22 août 1930)

L'exercice 1929 se solde par un bénéfice de 16.376.692 fr. 50. À l'actif, par suite de la diminution de leur stock de Bône, le compte station de transbordement Oued Keberit, agence de Bône, usine et stocks, se trouve ramené de 14 milliards 786.738 fr. 68 à 12 millions 542.387 fr. 75. Le jeu normal des amortissements effectués en 1929 a fait passer le compte matériel roulant de 4.014.855 fr. 75 à 3.191.384 fr. 91. Le compte exploitation du Kouif et stocks est en diminution de 192.499 fr. 14. Le compte participations industrielles et portefeuille est en légère augmentation.

Au passif, le compte capital a été porté à 45 millions, à la suite de l'augmentation de capital qui a été enregistrée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 1929. Le compte coupons échus et bons amortis est en diminution de 3.888.653 fr. 84. Le compte créiteurs divers est en augmentation de 686.135 fr. 80.

Les disponibilités de Trésorerie ont permis à la société de ramener les comptes courants, sociétés affiliées de 13.823.735 fr. 16 à 5.398.240 fr. 14.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Africain*, 29 août 1930)

La société organise la mise en valeur d'un nouveau gîte, de sorte que les livraisons, qui ont déjà atteint le chiffre record de 440.000 tonnes pour le premier semestre de l'année, présentent de nouvelles possibilités d'augmentation. Les frais d'exploitation, d'autre part, vont être encore comprimés, ce qui permet d'entrevoir avec optimisme les prochains résultats.

Phosphates de Constantine
(*Le Temps*, 19 septembre 1930)

Cette société a été déclarée adjudicataire du gisement de phosphates de Djebel-Onk, situé à 200 kilomètres de Bône. Il s'agit d'un gisement extrêmement riche dont les réserves sont évaluées à 1 milliard de tonnes.

L'exploitation demandera un certain temps et nécessitera de puissants moyens financiers. Les expéditions se feront par le port de Bône, ce qui oblige la société adjudicataire à prolonger la ligne Bône-Tebessa jusqu'aux gisements. La longueur de ligne à construire est donc de 100 kilomètres environ.

Phosphates de Constantine
(*Le Journal des finances*, 24 octobre 1930)

La Société des Phosphates de Constantine a été constituée en 1912, dans le but d'exploiter le gisement de phosphates du Djebel-Kouif, en Algérie, près de Tebessa. Ce gisement, qui lui était concédé pour 40 ans, était précédemment exploité par une société anglaise.

Au point de vue financier, l'affaire dépendait du groupe de l'Omnium d'Algérie-Tunisie. Son capital, fixé à l'origine à 10 millions, ne devint insuffisant qu'après la guerre : il fut porté à 20 millions en 1918 et 30 millions en 1921. C'était peu pour une entreprise de cette envergure : aussi la plupart des développements furent-ils réalisés par prélèvements sur les bénéfices. Les chiffres que publie annuellement la société n'en ont pas moins suivi une progression remarquable, qui a été beaucoup plus rapide que celle du tonnage expédié :

	Expéditions	Bénéf. nets	Divid. totaux	Divid. par act.
	(en 1.000 t.)	(en 1.000 fr.)		(en fr.)
1921	346	5.174	4.750	12 50
1922	480	6.564	6.000	20 00
1923	487	7.406	6.750	22 50
1924	720	8.259	7.500	25 00
1925	646	8.854	7.876	26 25
1926	602	10.060	6.000	20 00
1927	793	11.495	8.100	27 00
1928	710	14.157	18.500	45 00

1929	766	16.330	14.718	40 00
------	-----	--------	--------	-------

À la fin de 1928, grâce à la prudence avec laquelle les bénéfiques avaient toujours été répartis, la Société des Phosphates de Constantine se trouvait, au point de vue financier, dans une situation très forte : une grande partie de ses installations étaient amorties.

On peut remarquer cependant que le chiffre des expéditions, après avoir rapidement progressé de 1919 à 1924, semble, depuis cette date, avoir atteint un palier et n'a plus dépassé 800.000 tonnes. Ce fait s'explique d'abord par les difficultés d'évacuation, et par le débit insuffisant du chemin de fer qui relie le Kouif au port de Bône. Mais quand le programme conçu à ce sujet par la Compagnie sera terminé — électrification du tronçon Oued-Keberit-Duvivier de la ligne Bône-Tebessa, prolongation du tronçon Tebessa-Kouif, cédé à l'État, jusqu'au réseau des Chemins de fer tunisiens — le problème devrait se trouver enfin résolu et ne plus faire obstacle au développement des expéditions.

*
* *

Il faut, semble-t-il, trouver une autre raison au fait que celles-ci n'aient plus progressé depuis 1924. Le gisement des Phosphates de Constantine n'est pas inépuisable. Des deux sièges actuellement en activité, l'un, celui d'El Bey, verra son exploitation se terminer l'année prochaine. Pour le remplacer, la société va entreprendre, dans le gîte du Kouif, l'exploitation d'une nouvelle tranche évaluée à cinq millions de tonnes, et poursuit la préparation d'un important mamelon qu'une érosion a séparé du gîte principal. Il y a là, cependant, de quoi maintenir la production actuelle, sans plus : un article récent de *l'Écho des Mines* estimait qu'au rythme actuel de la production, le gisement serait vidé dans vingt ou vingt-cinq ans. Admettons qu'il y ait quelque exagération dans ce pronostic. On comprend toutefois que les dirigeants des Phosphates de Constantine se soient préoccupés dès maintenant d'assurer un avenir plus lointain à leur société

Le gisement du Djebel-Onk, qui est situé à une centaine de kilomètres au sud, ne pouvait manquer de les tenter.

Il est très riche. Mais il est loin de toute voie ferrée (100 kilomètres de Tebessa, 20 kilomètres de Gafsa), et les conditions imposées par l'État effrayèrent les acquéreurs lors de la mise en adjudication de 1927. Il fallait des capitaux considérables appelés à rester longtemps improductifs. Le groupe qui contrôlait jusqu'ici l'affaire, n'a pas voulu s'engager dans une telle entreprise : mais l'Union des Mines n'a pas hésité. Et c'est dans ces conditions que la Société des Phosphates de Constantine est passée en 1929 sous le contrôle de l'Union des Mines.

La première conséquence de cette prise de contrôle a été l'augmentation du capital des Phosphates de Constantine de 30 à 45 millions, par la création à 105 francs de 150.000 actions nouvelles de 100 francs, dites de deuxième série et obligatoirement nominatives. Les fonds apportés à la société par cette opération — et sur lesquels il restait à verser 11.250.000 francs au 31 décembre dernier — n'ont pas encore été employés à de nouveaux investissements, comme on peut le constater par les deux bilans suivants, qui ne diffèrent guère que par les mouvements des comptes filiales (débiteurs et créditeurs)(en 1.000 fr.) :

	1928	1929
ACTIF		

Actionnaires	—	11.250
Immobilisé	37.827	35.167
Portefeuille et particip.	13.268	13.656
Caisse et banques	7.681	7.723
Débiteurs	19.194	14.896
PASSIF		
Capital	30.000	45.000
Réserve légale	3.000	3.000
Coupons échus et bons amortis	7.246	3.358
Annuités mat. roulant	4.014	3191
Exigible	19.516	11.777
Profits et pertes	14.194	16.376

Le dernier bilan ne fournissait donc aucune indication quant à l'orientation que les nouveaux maîtres de l'affaire entendaient lui donner. Mais il est très probable que ceux-ci avaient, dès l'an dernier, décidé de se porter acquéreurs du Djebel-Onk. C'est chose faite aujourd'hui. Quelles sont, pour la société, et pour les actionnaires, les conséquences de cette décision ?

L'adjudication du 16 septembre donne, pour. 99 ans, aux Phosphates de Constantine, le droit d'exploiter le gisement. Le tonnage reconnu dans celui-ci atteindrait 350 millions de tonnes, dont une bonne partie— 40 millions de tonnes, précisent les plus pessimistes.— sont prenables à ciel ouvert. La mise en exploitation devrait donc être relativement aisée, et le prix de revient avantageux. La teneur ne paraît pas avoir encore été exactement déterminée ; toutefois, elle semble voisine ou très légèrement inférieure en moyenne à celle obtenue au Kouif (65 %), c'est-à-dire qu'elle serait intermédiaire entre celle des phosphates marocains (75 %) et celle des phosphates tunisiens (60 %).

Mais :

1° La Compagnie a choisi pour l'évacuation la voie algérienne via Tebessa et Bône, bien que plus longue que la voie tunisienne, via Sousse ou Sfax. Elle s'est engagée à construire un chemin de fer à voie de 1 mètre, d'une longueur de 100 kilomètres, reliant le gisement à Tebessa. La dépense nécessaire à la construction de cette ligne, qui sera assez difficile, car elle sera très accidentée en raison du relief du pays, peut être évaluée à 100 millions. Il faudra au moins cinq ans de travaux. Le prix du transport de Bône à Tebessa (232 km.) s'établit. actuellement à 22 fr. la tonne ; du Djebel-Onk à Bône (332 km.), il atteindra sans doute 30 fr.

2° Le cahier des charges, qui fixe une redevance de 2 fr. 25 à la tonne et une part progressive réservée à l'Algérie sur les superbénéfices, prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier qui suivra l'ouverture du chemin de fer, les expéditions devront être de 100.000 tonnes, pour la première année et progresser ensuite de 100.000 tonnes par an jusqu'à 900.000 tonnes. La réalisation de ce programme nécessitera des capitaux au moins aussi considérables que ceux du chemin de fer.

La société créée pour exploiter le Djebel-Onk, dont le montant minimum du capital est fixé à 100 millions par le cahier des charges, devra donc se procurer des capitaux beaucoup plus importants sous une forme ou sous une autre. Ils ne pourront guère être rémunérés convenablement avant dix ans. C'est donc à une œuvre de très longue haleine que s'attelle la Société des Phosphates de Constantine et l'on peut se demander

si elle n'hésitera pas à s'y engager seule et si elle n'acceptera pas la concours des autres sociétés phosphatières nord-africaines. Hypothèse que rend peu vraisemblable le fait que la société ait choisi comme voie d'évacuation la voie la plus longue, afin d'éviter d'employer la chemin de fer de Gafsa, mais qui prend plus de consistance si l'on songe que la production du Djebel-Onk, susceptible de doubler la production totale de l'Afrique du Nord, ne pourra trouver place sur le marché qu'à la faveur d'un accord avec les autres producteurs.

*
* * *

Quoi qu'il en soit, pour les actionnaires actuels de Constantine, la question se pose de la manière suivante : pendant les travaux du Djebel Onk, la production de la société pourra se maintenir entre 700.000 et 800.000 tonnes, et permettre la rémunération du capital actuel sur des bases légèrement inférieures à celles fournies par le dividende de cette année. Un dividende de 35 fr., appliqué à la totalité des 450.000 actions existantes, absorberait moins de 16 millions, chiffre des bénéfices de l'an dernier. Il y a là de quoi justifier, semble-t-il, le cours actuel de 755 fr. Si les nouvelles augmentations de capital, nécessitées par la prise de contrôle de la future société du Djebel-Onk, entraînent une réduction plus accentuée du dividende, on peut espérer que les avantages qui seront réservés aux actionnaires, soit dans les émissions de la Société mère, soit dans celles de la filiale, les dédommageront suffisamment.

Mais il est bien évident que les projets nouveaux du conseil modifient, comme nous le faisons prévoir dès l'an dernier, l'aspect de l'affaire. L'action Phosphates de Constantine, de valeur de portefeuille à rendement bien assuré, devient une valeur d'avenir, pour l'appréciation de laquelle l'élément spéculatif prend de plus en plus d'importance. À ce point de vue, elle ne manque d'ailleurs pas de possibilités : si dans dix ou quinze ans la Société du Djebel-Onk produit un million de tonnes dans des conditions assez favorables pour distribuer 20 francs par tonne comme le font actuellement les Phosphates de Constantine, ses actions pourront coter une belle prime sur le pair. Mais il s'agit de perspectives à longue échéance et la Bourse vit actuellement au jour le jour.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1077-1078 :

Phosphates de Constantine

Conseil d'administration : MM. de Peyerimhoff, de Montureux, L. Schiaffino, G. Jouasset, P. Jordan, J. Monnet.

Note sur la Compagnie des phosphates de Constantine (*Revue de l'industrie minérale*, 15 mars 1931)

La Compagnie des Phosphates de Constantine exploite en Algérie la mine du Djebel-Kouif qui se trouve dans le département de Constantine, à 26 kilomètres au nord-est de Tébessa et à 260 kilomètres du port d'embarquement de Bône.

Pour être expédié à Bône, le phosphate circule sur les voies de la ligne Tébessa-Bône des Chemins de fer algériens de l'État.

La mine est reliée à la gare de Tébessa par un embranchement. Du Djebel-Kouif à Oued-Kéberit, le phosphate emprunte la voie étroite (1 mètre) ; à Oued-Kéberit, il est transbordé mécaniquement sur les wagons de la voie large (1 m. 44), avant d'être dirigé vers Bône où il est embarqué.

I Historique

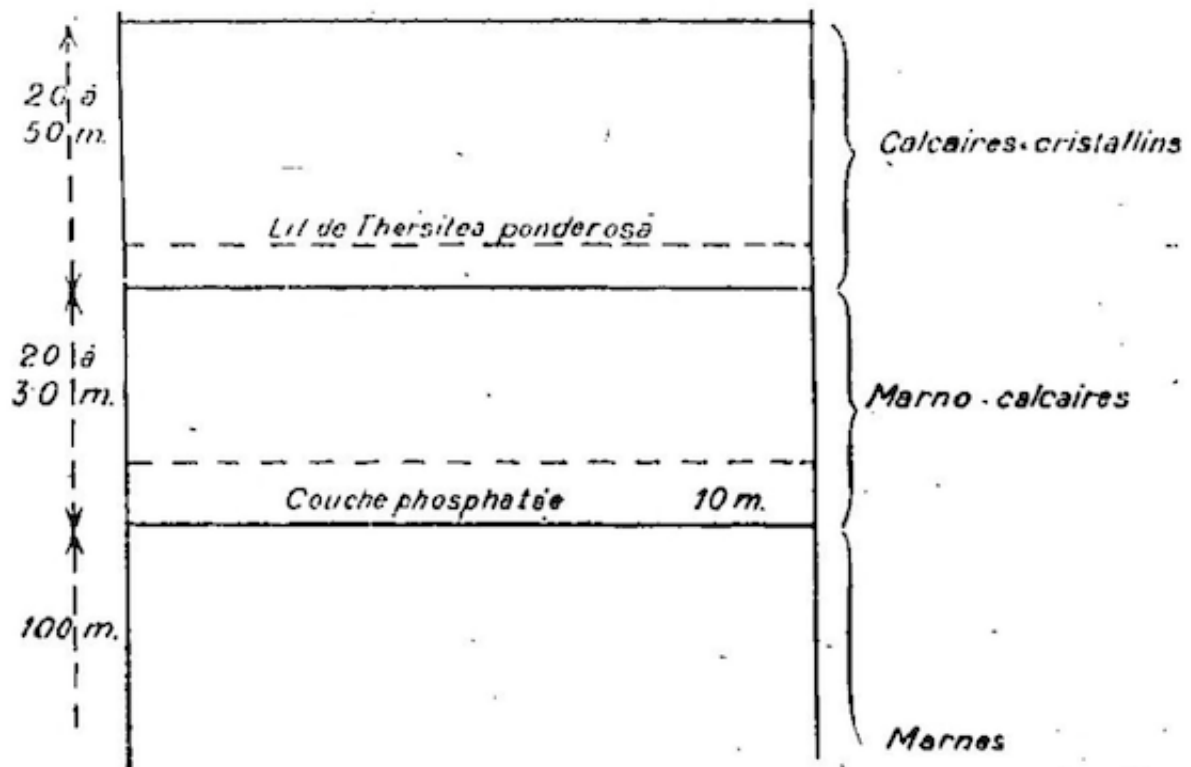
Le gisement du Djebel-Kouif fut découvert en 1892, par Salah ben Khelil. Cet indigène, étant dans l'impossibilité d'en entreprendre l'exploitation, céda ses droits à Jérôme Bertagna qui s'attacha à le mettre en valeur et créa la Compagnie anglaise : « The Constantine Phosphate Company », qui exploita la mine jusqu'en 1912.

À cette époque, la mine fut mise de nouveau en adjudication et l'amodiation fut accordée à une société française, la Compagnie des Phosphates de Constantine, qui développa, avec l'aide de la Société Générale de Mines d'Algérie-Tunisie (Omnium), l'équipement mécanique de la mine, de façon à permettre une augmentation importante de la production.

II Géologie

Le gisement de phosphate du Djebel-Kouif appartient à l'étage suessonien de l'éocène inférieur.

La stratigraphie du terrain se présente ainsi :



À la base, un dépôt de marnes d'environ 80 mètres d'épaisseur repose en concordance de stratification sur les marnes de l'étage sénonien.

Au-dessus, une couche de 20 à 30 mètres de calcaires en bancs de peu d'épaisseur débutant par la couche phosphatée ; au contact immédiat de cette couche, les bancs calcaires sont particulièrement minces avec nombreuses intercalations de silex.

Au-dessus, on rencontre une masse de 20 à 50 mètres de calcaires cristallins, à la base de laquelle se trouve un lit à *thersitea ponderosa*.

La couche phosphatée renferme les fossiles suivants : des dents de squales : carcharodon, odontaspis cuspidatus, odontaspis elegans, odontaspis crassidens, otodus

obliquus, — des myliobales et, assez rarement, des dents ou des fragments de mâchoires de *crocodilus phosphaticus*.

Dans les calcaires supérieurs, on n'a jamais rencontré de calcaires nummulitiques.

La zone phosphatée comprend ordinairement cinq couches de phosphate, les deux inférieures, situées dans les marnes, ont une teneur trop faible pour être exploitables.

Les trois couches supérieures ont une hauteur totale qui varie de 3 à 5 m. 50, ces couches sont séparées par des intercalations de calcaires et de silex.

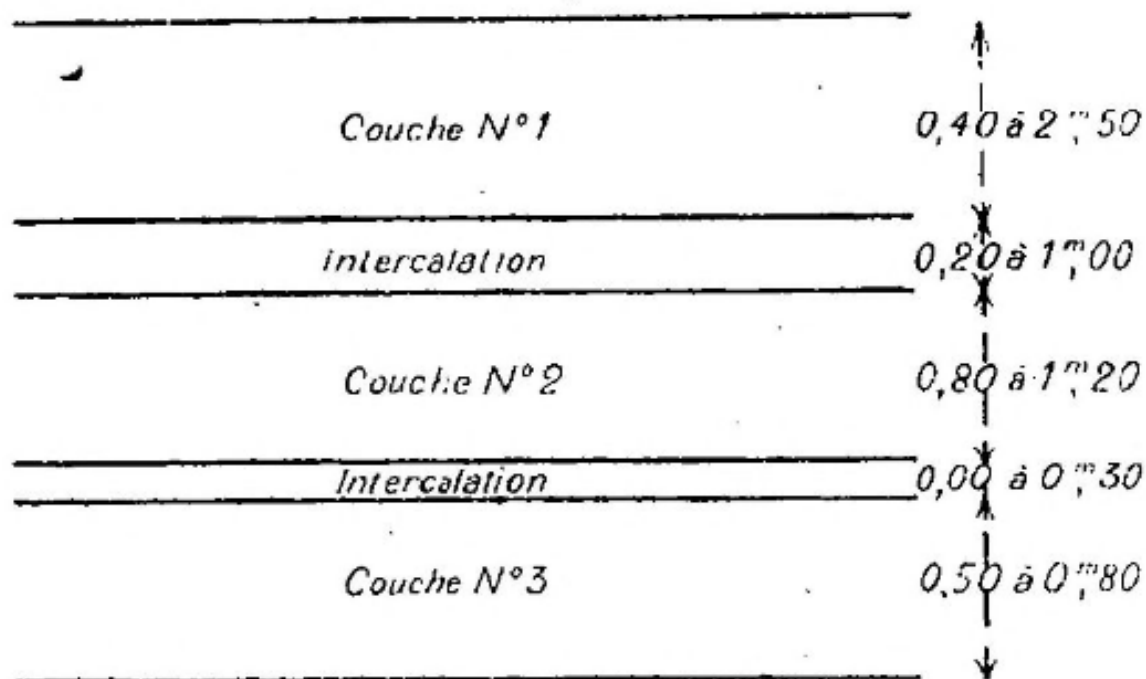
Quelquefois, on trouve au-dessus de la couche n° 1 une mince couche de phosphate pauvre.

La teneur du phosphate est remarquablement régulière, particulièrement pour les couches 2 et 3.

La couche n° 1, dont la teneur varie de 52 à 70 %, est constituée par un phosphate gris assez foncé ou gris brun, renfermant de nombreux petits nodules, les uns noirâtres, les autres de nuance plus claire crue la roche.

La couche n° 2, d'une teneur moyenne de 66,50 %, est formée de phosphate gris clair ne contenant ordinairement que de rares nodules.

La couche n° 3, dont la teneur moyenne est de 67 %, est formée de phosphate gris foncé à grain très fin.



III Exploitation

A) Forme de gisement. — Le gisement du Djebel-Kouif est composé de deux lambeaux principaux ayant tous deux la forme d'une cuvette. Le phosphate affleure sur une partie des bords de la cuvette, ce qui permet une facile exploitation du gîte au moyen de galeries pénétrant directement dans le phosphate.

Le lambeau principal constitue la mine du Djebel-Kouif.

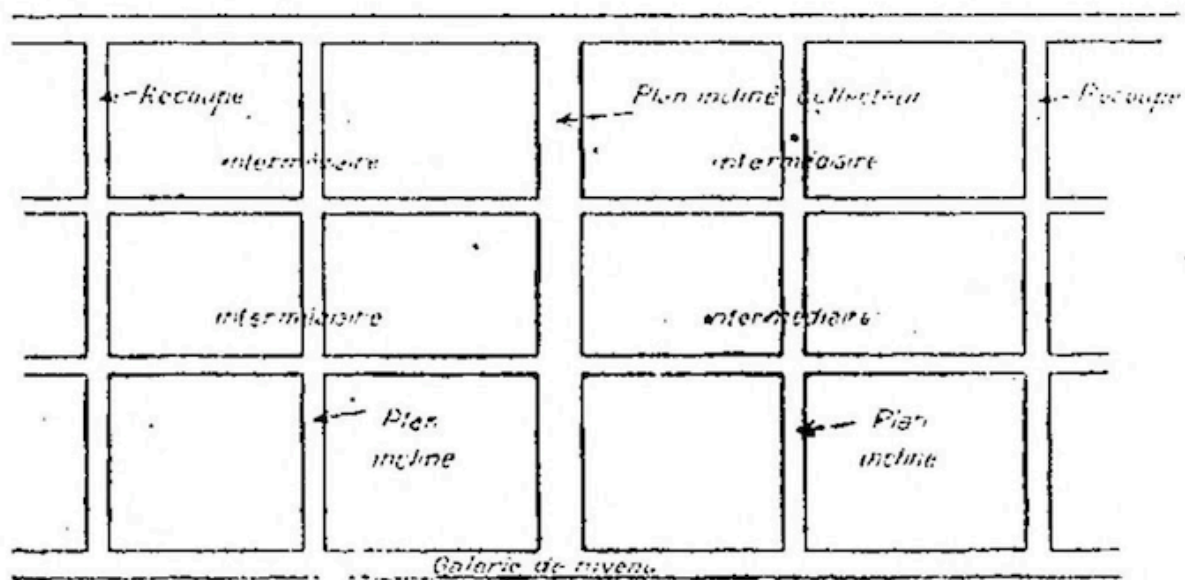
Le second, moins important, celle d'El-Bey.

Trois autres petits lambeaux beaucoup moins importants sont actuellement en période d'étude et de traçage.

La superficie de la concession est de 2.800 hectares.

B) Méthode d'exploitation. — Chacun des deux lambeaux principaux constitue une mine distincte et toutes deux sont exploitées suivant la même méthode.

La forme de chacun des gisements étant à peu près elliptique avec le grand axe dirigé sensiblement du S. au N., une galerie principale a été dirigée suivant ce grand axe et est équipée avec un traînage qui permet de monter vers le jour les wagons de phosphate réunis dans une gare intérieure d'accrochage.

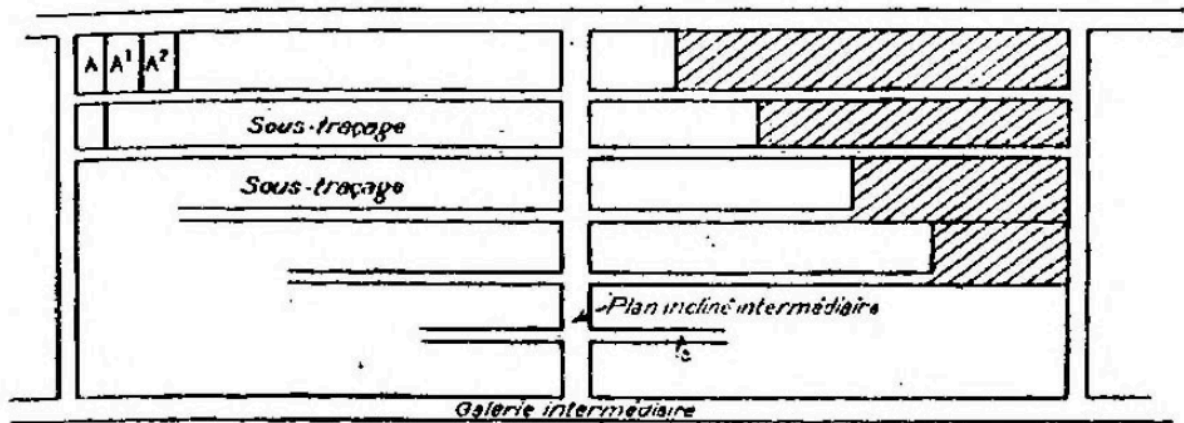


Le gîte est divisé par des galeries de niveau tracées tous les deux cent cinquante mètres environ. Chacune de ces grandes galeries de niveau servira au roulage, vers la gare d'accrochage du traînage, du phosphate situé en amont pendage.

La galerie de niveau est reliée tous les quatre cents mètres à la galerie de niveau amont par de grands plans inclinés collecteurs, ces panneaux de 250 m. x 400 m. sont divisés en deux par des recoupes tracées suivant la ligne de plus grande pente du gîte, puis par deux intermédiaires. Après ce travail de préparation, chaque plan collecteur est disposé de manière à desservir six panneaux de 80 mètres de relevée sur deux cents de longueur. Chacun de ces panneaux est divisé en deux par des plans inclinés élémentaires qui serviront à recueillir et à diriger le phosphate abattu sur les galeries intermédiaires.

C) Plans inclinés. — Étudions maintenant le travail des plans inclinés intermédiaires.

Chaque plan incliné est équipé au moyen d'un câble sans fin passant en amont sur une poulie de frein et en aval sur une poulie de retour, les berlines sont accrochées à ce câble au moyen d'une chaîne fixée à la berline par un crochet et au câble par une serrure à coin.



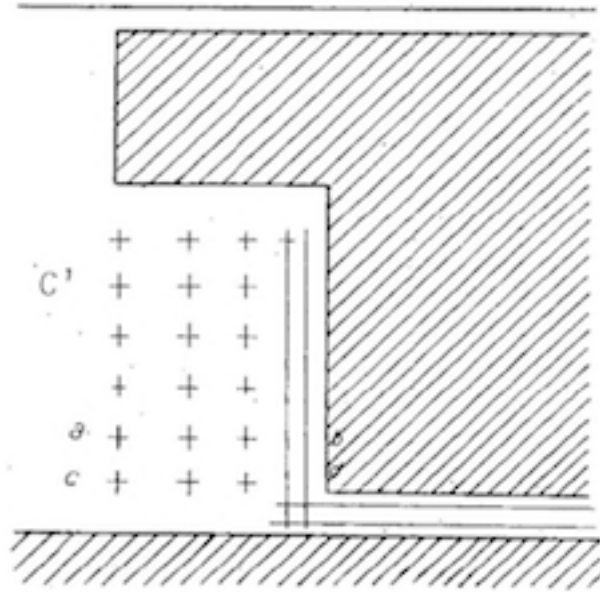
Tous les quatorze mètres environ, on trace, sensiblement suivant une ligne de niveau, mais avec une certaine pente dans le sens de marche des berlines pleines, une série de galeries de niveau, ces galeries, nommées sous-traçages, sont prolongées jusqu'à la recoupe, le plan incliné est alors dit sous-tracé et prêt à être défilé.

D) Défilages. — Le défilage se fait en commençant par le sous-traçage amont, en partant de la recoupe et en l'abattant vers le plan incliné au moyen de chantiers pris en taille montante, le défilage se fait sur 4 mètres de largeur. Lorsque le chantier A est défilé on le déboise, puis on attaque un chantier A1 et lorsque celui-ci est terminé et déboisé, le chantier suivant A2 est commencé et ainsi de suite jusqu'au plan incliné.

Lorsque trois chantiers consécutifs ont été défilés on peut attaquer un autre chantier sur le sous-traçage immédiatement inférieur, il faut toujours dans les sous-traçages avoir un décalage d'une dizaine de mètres entre les chantiers.

Au bout de quelque temps de marche, l'exploitation se présente comme il est indiqué sur la partie droite du croquis.

E) Chantiers. — Étudions de plus près le travail dans un chantier. Le chantier C étant achevé les bois de soutènement sont enlevés et on attaque une nouvelle tranchée de 4 mètres en a, b, c, d, d'environ 2 mètres de profondeur, le phosphate abattu est trié, le stérile jeté en C1 et le phosphate propre chargé dans des berlines de 700 litres pouvant contenir 1.225 kg de phosphate. Le phosphate chargé est roulé dans le sous-traçage vers le plan incliné, il est accroché au câble du plan incliné et descendu sur l'intermédiaire et conduit au collecteur où il est de nouveau accroché et descendu dans la galerie de roulage.



F) Boisage. — Les chantiers sont boisés au moyen de piles de bois, placées par rangs de trois à un mètre les unes des autres lorsque le toit du chantier manque de consistance on place des cadres et alors il faut placer quatre piles par rangée au lieu de trois.

Le chantier avance en taille montante par enlevures successives de deux mètres, le boisage suit de près le front de taille du chantier.

G) Forage des trous de mine. — Les trous de mine sont forés à l'air comprimé au moyen de marteaux perforateurs modèle BP des Forges et ateliers de Meudon. Ces marteaux pèsent treize kg et consomment 1.200 litres d'air par minute ; ils permettent de forer les trous de mine à la vitesse de 0 m. 400 par minute, la pression de l'air aux chantiers étant de 5 kg.

H) Fleurets de mine. — Les fleurets de mine sont en acier mangano-siliceux Schneider marque ML, à section losange de 22 x 42, torsadés à gauche au pas de 120 m/m avec emmanchement carré à collerette de 19 x 19 x 80, les taillants sont, en Z renversés, les longueurs utiles des fleurets et la largeur des taillants sont les suivantes :

	longueur	largeur taillants
Fleuret n° 1	1	48 m/m
Fleuret n° 2	1,75	46 m/m
Fleuret n° 3	2,5	44 m/m

I) Explosifs. — L'exploitation du Djebel-Kouif utilise comme explosif l'oxygène liquide avec cartouches brevets Weber étudiées et mises au point dans les mines de fer de la Société Les Petits-Fils de François Wendel, à Hayange, en Lorraine.

J) Roulage. — Le roulage en mine dans les grandes galeries de niveau se fait au moyen de locomotives électriques à trolley.

Les locomotives sont du type M. 360 B de huit tonnes de la Société alsacienne de constructions mécaniques [SACM], à poste de commande en bout et à deux essieux.

Les caractéristiques de ces locomotives sont les suivantes :

Écartement de la voie	0 m. 600
Largeur totale	1 m. 000
Longueur hors tampons	4 m. 300
Diamètre des roues au roulement	0 m. 710
Empâtement	1 m. 200
Poids en ordre de marche	8 tonnes

Chaque locomotive est munie de deux moteurs de traction, courant continu, type LC 1031 à excitation série, ayant chacun les caractéristiques suivantes au régime unihoraire, sous la tension de 230 volts.

Vitesse	20 CV
Vitesse	387 tours min.
Rendement avec engrenage	0,77

avec contrôleur soufflant permettant :

Le démarrage série et parallèle pour les deux sens de marche.

L'inversion du sens de marche.

La mise hors circuit d'un moteur en cas d'avarie.

Ces trains permettent de remorquer 10 berlines.

K) Traînages. — Les traînages utilisés sont du système Heckel, chacun est actionné par un moteur de 106 CV à courant triphasé, 220 volts, 50 périodes.

Ils comprennent chacun :

1° Une station de commande à deux poulies motrices de quatre mètres de diamètre à gorge en bois, avec double dispositif de freinage pouvant être commandé à main ou électriquement à distance ;

2° Un dispositif automatique de tension avec contrepoids de 5.400 kg ;

3° Une station de retour avec poulie de 2 m. 500 de diamètre ;

4° Un câble sans fin de 34 m/m de diamètre en fils d'acier fondu au creuset.

Les berlines sont accrochées aux câbles des traînages au moyen de chaînes fixées aux berlines par un crochet et au câble au moyen de serrures avec noix en acier coulé et clavette en fer forgé.

Le débit de chaque traînage est de 120 berlines de 1.225 kg de phosphate à l'heure.

IV

Installations extérieures

Avant d'être expédié le phosphate doit être broyé, trié et séché.

Une usine très complète et étudiée en vue de réduire au minimum l'emploi de la main-d'œuvre permet d'assurer ces opérations dans les meilleures conditions.

A) Concassage. — Les berlines de phosphate sont décrochées des traînages sur la plate-forme de la mine du Djebel-Kouif.

Elles se dirigent automatiquement par gravité vers des basculeurs à quatre berlines pour être vidées.

Les berlines vides continuent leur chemin par gravité, s'engagent sur une chaîne releveuse qui les ramène vers les traînages où elles sont raccrochées pour retourner en mine.

Le phosphate provenant du vidage des berlines par les basculeurs tombe sur une grille à écartement de 12 centimètres, tout le phosphate fin passe à travers la grille et tombe dans un silo, les morceaux sont envoyés dans des concasseurs à mâchoires.

Ces appareils sont réglés pour concasser à 120 m/m.

Les ouvertures d'alimentation sont de 750 x 400 m/m.

Les concasseurs sont actionnés par des moteurs de 20 CV. Le phosphate concassé tombe dans le silo qui a déjà recueilli le phosphate fin.

B) Triage. — Le phosphate concassé est réparti au moyen de distributeurs automatiques sur des tapis de triage ou de jeunes indigènes enlèvent le stérile.

Le phosphate trié est recueilli par un tapis métallique et élevé dans un petit silo placé au sommet de l'usine de broyage.

C) Broyage. — Le phosphate est envoyé dans des trommels rotatifs destinés à éliminer le fin passant à l'anneau de 40 m/m, ce fin tombe dans un silo, le refus passe dans des broyeurs.

Ces broyeurs sont à cylindres étoilés de 700 x 800 réglés pour réduire à 40 m/m les refus du cribleur rotatif.

Ils sont actionnés par des moteurs de 15 CV.

Le phosphate broyé tombe dans le silo qui a recueilli celui qui a traversé les trommels.

D) Traînage à chaîne. — Le phosphate trié et broyé doit ensuite être séché, il est conduit directement à l'usine de séchage ou stocké à l'air avant séchage.

Un traînage à chaîne assure automatiquement ces manœuvres.

Des berlines à déchargement, automatique d'une capacité de deux tonnes sont chargées au moyen de distributeurs à volets placés sous le stock de phosphate broyé, par gravité elles s'accrochent à la chaîne du traînage et sont dirigées sur une passerelle vers l'usine de séchage.

Si le phosphate doit être stocké un dispositif spécial provoque sur la passerelle même le déchargement du wagon et le stock humide se constitue tout le long de la passerelle.

Si le phosphate doit être immédiatement séché, les berlines circulent jusqu'au bout de la passerelle et arrivent à la partie supérieure de l'usine de séchage, là elles sont vidées automatiquement dans des silos de 40 tonnes placés au-dessus des fours de séchage.

E) Séchage. — Le séchage du phosphate s'opère dans des sécheurs rotatifs construits par la Société d'études spéciales et d'installations industrielles.

Ces sécheurs ont un diamètre de 2 m. 14 et une longueur de 12 mètres, leur débit est de 30 tonnes à l'heure.

Le phosphate entre avec 10 à 12 % d'humidité et sort avec 2 % d'eau seulement.

La température de l'air à l'entrée des sécheurs est de 1000° environ et de 90° à la sortie.

Nous avons vu que le phosphate est reçu dans des silos placés au-dessus de chaque sécheur ; des distributeurs automatiques à disque placés à la partie inférieure des silos alimentant les sécheurs, le phosphate arrive dans le four au point où l'air chaud provenant du foyer pénètre dans le sécheur.

À l'intérieur, un système de palettes soulève le phosphate et le brasse dans le courant d'air chaud produit par un ventilateur puissant.

Le phosphate reste environ 19 minutes dans le sécheur.

À la sortie le phosphate sec est recueilli sur une courroie transporteuse qui le conduit au hangar du stock sec.

F) Chargement des grands wagons. — Le phosphate sec est prêt pour être expédié, le train à charger s'engage dans un tunnel situé sous le stock sec, ce qui permet un chargement automatique et rapide du train. Les wagons sont ensuite pesés, réglés, bâchés et expédiés.

G) Expédition. — Du Djebel-Kouif les trains circulent sur la voie étroite (1 m. 00) dans des wagons de 10 tonnes.

De Oued-Kéberit à Bône, la ligne étant à voie normale, il est nécessaire de transborder le phosphate.

H) Transbordement. — Cette opération se fait automatiquement, les wagons de 10 tonnes de la voie étroite sont basculés, le phosphate tombe sur un convoyeur ou sur une courroie transporteuse et est élevé dans un silo.

Les wagons de la voie large à déchargement automatique ont une capacité de 20 tonnes, ils sont chargés directement au silo, le phosphate s'écoulant par gravité.

I) Embarquement à Bône. — À Bône existe une usine qui permet de faire automatiquement le stockage du phosphate sous hangar ou le chargement des navires.

Les wagons auto-déchargeurs versent leur phosphate sur une courroie transporteuse, un système de convoyeurs et de tapis métalliques dirige le phosphate directement dans le navire s'il y en a un à quai, ou dans les hangars secs s'il n'y a pas de navire.

Des courroies transporteuses disposées dans des tunnels situés sous le stock sec permettant de reprendre, en cas de besoin, le phosphate stocké et de le diriger vers le navire.

Les moyens mécaniques puissants dont dispose cette usine permettent de charger les navires à raison de 400 tonnes à l'heure.

V

Contrôle du phosphate extrait

Les mineurs en mine sont payés à la tâche, il est donc nécessaire de connaître la production de chaque chantier, par conséquent le nombre des berlines produites, leur poids et la quantité de stérile.

Les mineurs accrochent à l'intérieur des berlines des jetons portant des numéros ; on peut ainsi connaître le nombre de berlines produites par chaque chantier.

On prélève, chaque jour, cent à cent cinquante berlines qui sont pesées d'abord pleines, puis vides, après avoir été basculées.

Le phosphate basculé s'étend automatiquement sur un tapis de triage où des indigènes trient le stérile et le pèsent.

En fin de chaque quinzaine on connaît ainsi, pour chaque chantier, le poids moyen des berlines et le stérile contenu, ce qui permet de régler les mineurs.

VI

Installations annexes

A) Centrale Diesel. — Pour actionner tous les services de la mine et de l'extérieur, groupes de compresseurs, traction électrique des berlines en mine, marche des traînages, ateliers de toute nature, usine de préparation du phosphate, fabrication de l'oxygène liquide, éclairage du village et des habitations ; il est nécessaire de disposer d'une force motrice abondante et bon marché. Elle est fournie au Djebel-Kouif par une centrale à moteurs Diesel actionnant directement des alternateurs d'une puissance totale de 4.000 CV.

Cette centrale comprend :

4 moteurs Winterthur actionnant des alternateurs Éclairage-Électrique de 230 KVA.

1 moteur Winterthur actionnant un alternateur Cœrlikon.

2 moteurs Sulzer actionnant des alternateurs Société Alsacienne [SACM] de 950 KVA.

Le mazout nécessaire à la marche des moteurs Diesel est livré par une filiale de la Compagnie des Phosphates de Constantine, l'Algéronaphte, qui dispose au port de Bône de tanks importants d'une contenance totale de 6.000 mètres cubes qui permettent de recevoir le gas oil et le fuel oil directement des pays producteurs, Roumanie et Russie, par bateaux complets.

Le courant produit est du triphasé à 50 périodes, et 5.500 volts. Des transformateurs placés aux lieux d'utilisation abaissent le voltage à 250 volts.

B) Compresseurs. — L'air comprimé utilisé en mine, pour la perforation mécanique, est préparé dans deux centrales, une pour chacune des deux mines.

Pour la mine du Djebel-Kouif, la centrale est : située à l'extérieur et comprend :

3 compresseurs Ingersoll de 106 CV pouvant comprimer chacun 16 mètres cubes d'air par minute, et 2 compresseurs Dujardin de 300 CV comprimant chacun 55 mètres cubes d'air par minute.

À la mine El-Bey, la centrale est située à l'intérieur de la mine et comprend 2 compresseurs Ingersoll identiques à ceux de la Mine du Djebel-Kouif.

C) Oxygène liquide. — L'oxygène liquide nécessaire à la préparation des explosifs est fabriqué dans une usine spéciale comprenant :

2 groupes Messer capables de fournir chacun 40 litres d'oxygène liquide à l'heure
et

2 groupes d'un débit de 100 litres chacun.

D) Ateliers. — Enfin, des ateliers permettent l'entretien et la réparation du matériel et des installations de l'exploitation.

VII

Le village du Djebel-Kouif

La mine du Djebel-Kouif se trouve dans une région aride loin de tout centre. Il a donc, fallu édifier une véritable ville pour loger le personnel et créer tout ce qui est nécessaire à la vie matérielle, intellectuelle et morale du personnel européen et indigène de la mine.

Tout le personnel, plus de 5.000 personnes, est logé par la Compagnie.

Un magasin d'approvisionnements bien achalandé fournit tout ce qui est nécessaire à l'alimentation de cette population. En plus des comptoirs de vente pour l'épicerie, les légumes, il comprend une boulangerie mécanique, une fabrique de pâtes alimentaires, de boissons gazeuses et sirops, une boucherie avec abattoir et une charcuterie.

Une succursale des Galeries de France d'Alger est installée au Kouif, ce qui permet aux habitants de trouver facilement toutes les marchandises dont ils peuvent avoir besoin.

Les célibataires peuvent trouver une pension à bon compte, les employés au Cercle Hôtel, les ouvriers au Café-Restaurant.

Le Cercle possède une bibliothèque très complète contenant plus de 3.000 volumes qui sont à la disposition de tout le personnel de l'exploitation.

Une école de 6 classes avec cours complémentaires est fréquentée par plus de 300 élèves.

Une infirmerie-hôpital avec service gynécologique assure les soins au personnel du Djebel-Kouif.

Enfin, les habitants du Djebel-Kouif disposent d'un établissement de bains confortable, d'une salle des fêtes et d'une chapelle.

Pour le bien-être des indigènes il y a tous les dimanches un marché arabe, ils disposent, de plus, d'un café maure avec restaurant arabe, de bains maures, d'un moulin indigène, enfin ils peuvent trouver dans les échoppes et les souks les marchandises courantes qui leur sont nécessaires.

Pour les besoins de l'exploitation et de la population, une source a été captée à Rouss-el-Aïoui à 4 kilomètres du village du Djebel-Kouif. Pour éviter les maladies qui peuvent être causées par la présence de microbes ou d'amibes, l'eau est stérilisée par autojaveillance suivant les méthodes de M. Bunau-Varilla (verdunisation).

VIII

Main-d'œuvre

Pour assurer la production de cette exploitation qui est équipée pour expédier annuellement 800.000 (huit cent mille) tonnes de phosphate, une main-d'œuvre nombreuse et habile est nécessaire.

Le recrutement en Algérie est devenu très difficile, tant à cause de l'augmentation du nombre des exploitations industrielles que de l'exode d'un grand nombre d'indigènes vers la France.

Ceci oblige à recruter au loin et à faire venir à grands frais des ouvriers étrangers.

Au 31 décembre 1929 la composition du personnel de l'exploitation du Djebel-Kouif était la suivante :

Français	269
Italiens	226
Indigènes algériens	1.349
Indigènes tunisiens	5
Indigènes marocains	6
Indigènes tripolitains	18
Espagnols	11
Russes	19
Polonais	11
Tchécoslovaques	8
Yougoslaves	3
Allemands	3
Suisses	4
Hongrois	1

Bulgares	3
	1.969

IX Statistiques

Le phosphate produit par la Compagnie des Phosphates de Constantine est de la qualité 65/70 % de phosphate tribasique de chaux, avec moins de 1 % de fer et alumine réunis.

Cette qualité est très recherchée car elle permet la fabrication directe du superphosphate 16 %.

Les livraisons de phosphate de la Compagnie des Phosphates de Constantine ont été les suivantes :

1902	136.658
1903	170.660
1901	186.975
1905	193.621
1906	197.125
1907	229.309
1908	213.306
1909	235.621
1910	207.616
1911	214.052
1912	289.018
1913	307.293
1914	259.172
1915	188.991
1916	263.237
1917	177.017
1918	111.061
1919	197.598
1920	279.616
1921	339.581
1922	430.463
1923	487.328
1921	720.023
1925	645.459

1926	601.674
1927	793.118
1928	709.687
1929	766.920

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Africain*, 31 mars 1931)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée ordinaire, le 3 avril, à 4 h. 30, au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 8, boulevard de la République, à Alger, pour approuver les comptes de l'exercice 1930, affecter les résultats de cet exercice, donner *quitus* aux administrateurs, nommer des administrateurs, etc.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires devaient déposer leurs titres ou récépissés de titres, au plus tard le 23 mars, au siège social de la Compagnie, au Djebel-Kouif (Algérie), ou aux guichets des établissements suivants: : l'Union des Mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris ; Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Paris, et dans ses agences et succursales.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*La Journée industrielle*, 8 avril 1931)
(*L'Africain*, 28 avril 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue à Alger le 3 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 et voté un dividende de 35 fr. par action première série (contre 40 francs l'an dernier) et de 31,25 par action de deuxième série (contre 18,25), cette répartition absorbant globalement 15.187.500 francs, contre 14.718.750 francs, les actions de deuxième série ayant cette année part égale à celle des actions de première série, sous réserve de la fraction de l'intérêt statutaire correspondant aux trois quarts non appelés.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Lucien Petit ⁹ et réélu M. Laurent Schiaffino.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Africain*, 26 mai 1931)

Les bénéfices industriels de 1930 s'établissent à 17.978.810 francs contre 17.803.870 francs en 1929, laissant un bénéfice net de 16.558.096 contre 16.330.564 francs.

Solde disponible, 16.703.497 fr. contre 16.376.693. Comme indiqué précédemment, l'assemblée tenue à Alger a fixé le dividende à 35 fr. par action première série (contre 40 fr.) et 31 fr. 25 par action deuxième série (contre 18 fr. 125). Paiement le 1^{er} août. Comme on le sait, les actions de deuxième série ont, cette année, une part égale à celle

⁹ Et non Charles Petit, de la Banque de France, comme l'indique le *Crapouillot*, dans son n° de mars 1936 sur « les 200 familles », chapitre pantouflage.

Sur Lucien Petit (1873-1949), polytechnicien, inspecteur des finances, ancien sous-gouverneur du Crédit foncier de France et président des Éts Bertagna, voir [encadré](#).

des actions de première série, sous réserve de la fraction de l'intérêt statutaire correspondant aux trois quarts non appelés.

Compagnie des Phosphates de Constantine
(*La Journée industrielle*, 26 avril 1932)

Alger, 24 avril. — L'assemblée ordinaire tenue le 15 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1932 se soldant par un bénéfice net de 10.201.496 fr. 97 qui, venant s'ajouter au report à nouveau de 10 millions 415.038 fr. 66 de l'exercice précédent, a fait ressortir un solde disponible de 20.616.535 fr. 63

Le dividende brut a été fixé à 15 fr. pour les actions de première série et 11 francs 25 pour le» actions de deuxième série.

Les actionnaires ont ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Pierre Parent, Louis Quesnot, Étienne Thouzelier et réélu M. Paul Jordan et le comte A. de Montureux.

Phosphates de Constantine
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1932)

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 14 juin, à Alger, sous la présidence de M. Paul Jordan, a approuvé à l'unanimité les résolutions qui lui ont été proposées.

Le conseil a signalé dans son rapport que la crise agricole qui sévit dans le monde entier, avait ramené de 756.020 tonnes en 1930 à 477.511 tonnes en 1931 le chiffre des livraisons de phosphate de la compagnie.

Le bénéfice moyen à la tonne est resté sensiblement constant d'un exercice à l'autre et le compte de « profits et pertes » au 31 décembre 1931 présentait un solde bénéficiaire de 10 millions 415.038 fr. 66.

Pendant, devant la prolongation de la dépression économique et pour conserver à la compagnie toutes ses possibilités d'action, le conseil a proposé à l'assemblée le report à nouveau de la totalité des bénéfices.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1143 :

Phosphates de Constantine

Conseil d'administration : MM. de Peyerimhoff, pdt ; G. Jouasset, v.-pdt ; de Montureux, L. Schiaffino, P. Jordan, E. Cuvelette ¹⁰, L. Petit.

Phosphates de Constantine
(*Le Journal des finances*, 28 avril 1933)

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 15 avril 1933 à Alger, a approuvé les comptes de l'exercice 1932 se soldant par un bénéfice net de 10.201.496 fr. 97 qui, venant s'ajouter au report à nouveau de 10.415.038 fr. 66 de l'exercice précédent, a fait ressortir un solde disponible de 20.616.535 fr. 63.

¹⁰ Ernest Cuvelette : représentant des Mines de Lens à l'Union des mines.

Le dividende de l'exercice 1932 a été fixé à 15 fr. pour les actions de première série ; 11 fr.25 pour les actions de deuxième série, sous déductions des impôts.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Pierre Parent, Louis Quesnot, Étienne Thouzellier [tous de l'Union des mines] et réélu MM. Paul Jordan et le comte A. de Montureux dont les fonctions étaient arrivées à expiration.

Phosphates de Constantine
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 avril 1934)

.....
Démission et nomination d'administrateurs

M. Georges Jouasset, dont les pouvoirs arrivaient à expiration en 1933, nous a donné sa démission le 30 septembre 1932.

En lui donnant *quitus* de sa gestion, vous voudrez bien vous associer au regret que nous laisse son départ.

En application de l'article 23 des statuts, les pouvoirs de M. Paul Jordan et de M. le comte de Montureux viennent à expiration. Nos collègues se représentent à vos suffrages.

Le conseil d'administration a appelé à participer à ses travaux trois nouveaux membres, dont, l'expérience et l'autorité vous seront, pensons-nous, d'un précieux concours :

MM. Pierre Parent, ingénieur en chef des Mines ; Louis Quesnot, président du conseil d'administration de l'Union des Mines ; Étienne Thouzellier, administrateur de sociétés.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces nominations. Les fonctions de MM. Parent, Quesnot et Thouzellier prendront fin en 1939.

Phosphates de Constantine
(*Le Journal des finances*, 16 juin 1933)

Ainsi que nous l'avions fait prévoir au début de l'année, les Phosphates de Constantine se trouvent cette année en mesure de reprendre la distribution d'un dividende. Le bénéfice de l'exercice 1932 a atteint 10.201.496 fr., chiffre égal, à quelques milliers de francs près, à celui de 1931, qui avait été reporté à nouveau par mesure de prudence. Le solde disponible s'élevant ainsi à 20.616.000 fr., le conseil a décidé de répartir un dividende de 15 fr. par action de 1^{re} série et de 11 fr. 25 par action de 2^e série, contre 35 fr. et 31 fr. 25 respectivement pour l'exercice 1930. Les dividendes n'absorbent, tantièmes compris, que 6.612.000 fr., laissant à reporter 14 millions.

La distribution d'un dividende, même peu important, revêt ici la valeur d'une indication qu'il importe de souligner, quant aux perspectives prochaines de l'industrie phosphatière nord-africaine. L'impression plus optimiste qui s'en dégage est confirmée par les déclarations contenues dans le rapport et dont on peut retenir :

1° Que cette industrie a retrouvé en 1932 un certain état d'équilibre qui a permis à la société de réaliser un effort d'adaptation dans le domaine technique et commercial ;

2° Que la société, particulièrement bien placée en raison de la qualité de son minerai qui a moins souffert de la baisse des prix, a pu écouler, en 1932, un tonnage en sensible augmentation à 574.471 tonnes contre 477.511 tonnes en 1931. Cette augmentation est imputable à raison de 64.000 tonnes à l'accroissement de la demande en Allemagne, pays dont la société est le principal fournisseur.

Quant à la situation financière de l'entreprise, elle reflète, par ses modifications, l'amélioration enregistrée dans le domaine industriel et commercial. Voici, en effet, comment se comparent les principaux postes des deux derniers bilans (en 1.000 fr.) :

	1931	1932
ACTIF		
Immobilisations et stocks	36.309	38.293
Portefeuille et particip.	17.627	17.103
Caisse et banques	4.756	3.852
Acheteurs	4.974	9.861
Débiteurs	3.151	217
Actionnaires	11.250	11.250
PASSIF		
Capital	45.000	45.000
Réserve légale	4.500	4.500
Créditeurs	8.064	5.402
Sociétés affiliées	10.524	5.249

À l'actif, on note une légère augmentation des immobilisations due aux dépenses faites pour les nouvelles installations de préparation du minerai. Mais la modification la plus caractéristique réside dans la forte augmentation du poste « Acheteurs » qui résulte de l'accroissement des livraisons commerciales pendant les deux derniers mois de 1932.

Au passif, les exigibilités s'inscrivent au total en diminution de 8 millions, à 10.650.000 fr., amplement couvertes par les valeurs disponibles et réalisables.

La situation financière ne paraît donc avoir nullement souffert au cours de la période de transition qu'a constitué l'exercice 1932. Si l'on constate une légère diminution des disponibilités, cela provient des frais d'achèvement de l'importante usine de Mondeville, près de Caen, usine qui a été mise en marche avec succès au début de 1932. Quant à la réorganisation des filiales, dont une première étape vient d'être réalisée par la fusion des trois compagnies régionales d'engrais de la Normandie, de l'Orléans-Beauce et du Berry, des mesures complémentaires de concentration et d'assainissement sont en cours d'exécution qui n'apparaîtront qu'au prochain bilan.

Enfin, il a été indiqué qu'en raison de la prolongation de la crise économique, la compagnie a obtenu la prorogation des délais qui lui avaient été accordés pour la constitution de la Société du Djebel-Onk.

Les Phosphates de Constantine paraissent se trouver actuellement en bonne posture pour bénéficier de l'amélioration qui se dessine dans l'industrie phosphatière depuis le début de l'année en cours. Pour les quatre premiers mois de 1933, leurs livraisons ont atteint 199.455 tonnes contre 148.296 tonnes pour la période correspondante de 1932, en augmentation d'environ 35 %, de sorte que l'on peut espérer, à moins d'un revirement imprévisible de la situation, que les résultats de l'exercice en cours marqueront une nouvelle étape vers le rétablissement des bénéfices au niveau qu'ils atteignaient avant la crise.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Temps*, 18 avril 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 font apparaître un bénéfice de 10.057.029 francs contre 10.201.496 francs en 1932.

Compte tenu du report des exercices précédents, le solde disponible ressort à 24.060.365 francs contre 20.616.535 francs.

L'assemblée ordinaire annuelle, tenue à Alger le 16 avril, sous la présidence de M. [Henri] de Peyerimhoff, a fixé le dividende à 15 francs pour les actions entièrement libérées et à 11 fr. 25 pour les actions libérées d'un quart.

Ce dividende sera payé, à partir du 31 octobre 1934, à l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris, et au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 8, boulevard de la République, à Alger, dans toutes ses succursales, à son siège central à Paris, 43, rue Cambon, sous déduction des impôts.

Phosphates de Constantine
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mai 1934)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1933, approuvés par l'assemblée du 16 avril 1934, se soldent par un bénéfice de 10 millions 057.699 fr. contre 10.201.496 fr. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible monte à 24.060.365 fr. contre 20.616.535 fr. précédemment, ainsi que cela ressort des deux comptes de profits et pertes comparés ci-dessous (en 1.000 fr.) :

	1932	1933
CHARGES		
Droits de Timbre	91	91
Frais généraux	859	859
	<u>950</u>	<u>950</u>
PRODUITS		
Bénéfice industriel	11.151	11.007
Rappel des charges	950	950
Bénéfice net	10201	10.057
Report antérieur	10 415	14.003
Solde disponible	<u>20.617</u>	<u>24.060</u>

Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées :

	1932	1933
--	------	------

Intérêt statutaire	1.688	1.737
Tantièmes	426	416
Superdividende	4.500	4.500
Réserve évent, diverses	—	10.000
Amortiss. supplémentaires	—	3.500
Report à nouveau	14.003	3.907
Solde disponible	<u>20.617</u>	<u>24.060</u>

Le dividende est fixé à 15 francs pour les actions entièrement libérées et à 11,25 pour actions libérées du quart, comme l'an dernier.

Le rapport signale qu'au cours de 1933, les livraisons commerciales ont atteint 578.622 tonnes contre 571.471 en 1932. La baisse du dollar a porté un coup très rude à toutes les sociétés phosphatières nord-africaines : elle a, en effet, donné un énorme avantage au groupe américain qui représente 35 % de la production mondiale. Seul, dans ces conditions, pouvait résister l'Office chérifien des phosphates en raison de la haute teneur de ses minerais ; aussi, à la suite d'une intervention de l'État, un front commun de défense fut-il constitué avec l'Office chérifien des phosphates, ce qui permit de conclure avec les producteurs américains un accord ménageant les intérêts de l'une et l'autre partie. De leur côté, les mines d'Algérie et de Tunisie ont constitué une société commerciale : le Comptoir des phosphates d'Algérie et de Tunisie. Quant au tonnage de livraison réservé au groupe nord-africain, il est réparti de la façon suivante : pour 3 millions de tonnes, 1 million au Maroc, 500.000 tonnes au Kouif et 1.500.000 tonnes aux autres mines ; à quoi il faut ajouter les quantités livrées hors d'Europe.

Un autre fait a influencé le marché : l'apparition de la concurrence russe qui, de son côté, a entraîné un nouveau rajustement des prix.

En ce qui concerne particulièrement la mine du Kouif, sa production en 1933 ne s'est accrue que de quelque 10.000 tonnes. La préparation du petit gisement d'Aïn-Kerma a été achevée. Ce gisement permettra d'assurer l'approvisionnement total de l'usine de Tunis de l'Algérienne de produits chimiques et d'engrais.

Le rapport donne ensuite les détails suivants sur les affaires affiliées :

« La fusion des trois Compagnies Régionales d'Engrais de la Normandie, de l'Orléanais-Beauce et du Berry, en une seule, les Compagnies Régionales Réunies de fabriques d'Engrais et de produits chimiques, que nous vous annonçons dans notre précédent rapport, a été complétée par la fusion de cette nouvelle société avec l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates qui a été mise en liquidation.

Nous avons profité de ces différentes opérations pour assainir la situation financière de ce groupe de quatre sociétés, dont le capital total de 42.500.000 francs a été ramené à 24 millions de francs, y compris la consolidation d'une somme de 15.346.300 francs, représentant à peu de chose près la moitié de la créance que votre compagnie avait sur le groupe des Compagnies Régionales d'Engrais et pour laquelle il lui a été remis 153.463 actions de 100 francs de la nouvelle société.

La part prépondérante que nous possédions déjà dans ce groupe de sociétés se trouve ainsi consolidée avec tout l'intérêt que présente pour le gisement du Kouif la clientèle assurée des trois usines modernes de superphosphates de Mondeville, de Voves et d'Issoudun.

Nous sommes heureux, d'autre part, de vous signaler que l'activité de la nouvelle société, les Compagnies Régionales Réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques se développe aujourd'hui, malgré la conjoncture encore peu favorable du marché des engrais en France, dans des conditions très encourageantes. »

Après quoi l'on passe à l'examen du bilan à fin 1933 qui se compare, ainsi qu'il suit, avec celui de 1932 (en 1.000 fr.) :

	1932	1933
ACTIF		
Concession	mémoire	mémoire
Premier établissement	mémoire	mémoire
Exploitation du Kouif et stocks	25.578	25.376
Station transb., usine et stocks	12.716	13.259
Portefeuille Participations	17.103	32.919
Caisse et Banques	3.853	4.511
Acheteurs	9.861	7.074
Débiteurs divers	217	19.964
Droits répétables	2.521	718
Actionnaires	11.250	10.245
Compagnies Région. Engrais	32.023	—
Djebel-Onk	5.155	4.929
	<u>120.277</u>	<u>118.995</u>
PASSIF		
Capital	45.000	45.000
Réserve légale	4.500	4.500
Coupons échus, bons amortis	590	1.168
Créditeurs divers Fournisseurs	5.403	29.906
Provision pour impôts	1.740	1.331
Comptes cour. Sociétés affiliées	5.250	13.030
Cie Régionale d'Engrais	32.023	—
Djebel-Onk	5.155	—
Report antérieur	10.415	14.003
Bénéfice de l'exercice	10.201	10.057
	<u>120.277</u>	<u>118.995</u>

À l'actif, le compte Participations industrielles et portefeuille se présente en grosse variation à 32.919.221 fr. 36 contre 17 millions 103.369 fr. 31. Cette augmentation consécutive aux opérations de fusion de l'Union espagnole de fabriques d'engrais et de produits chimiques et de superphosphates et des Compagnies Régionales de Fabriques d'Engrais de l'Orléanais-Beauce, du Berry et de la Normandie dont il a été parlé plus haut correspond à la remise de 15.346.300 actions de la nouvelle Société Compagnies

Régionales Réunies de Fabriques d'Engrais et de Produits Chimiques, en consolidation d'une partie de même valeur de la créance que la société possède sur le groupe des quatre sociétés précitées.

La créance sur les Compagnies Régionales qui figurait au poste Compagnies Régionales d'Engrais, aujourd'hui disparu du bilan, ainsi ramenée à 16.676.193 fr. 96 a été virée au compte Débiteurs divers, passé de 217.307 fr. 413 à 19.964.093 fr. 21. L'augmentation complémentaire de 3 millions de francs environ de ce compte provient des dépenses faites pour le compte de la filiale Société Tunisienne des Phosphates d'Aïn-Kerma et d'avances faites sur fournitures et travaux divers concernant principalement les installations nouvelles de traitement du minerai au Kouif.

Le compte Acheteurs est en diminution de 2.786.978 fr. 57 par suite de la plus grande rapidité des règlements commerciaux, première conséquence de la création du Comptoir des Phosphates d'Algérie et de Tunisie.

Les Droits répétables, en grosse diminution, passent de 2.520.654 fr. 72 à 717.431 fr. 80, conséquence de la reprise du paiement des dividendes, décidée l'an dernier.

Le compte Actionnaires est en diminution de 1.005.375 francs, passant de 11.250.000 francs à 10.244.625 francs comme suite aux décisions prises au cours de l'assemblée extraordinaire du 2 mai 1933 et des assemblées spéciales subséquentes visant l'assimilation des actions deuxième série aux actions première série, et leur libération facultative.

Le compte Djebel-Onk reste sans grande variation à 4.929.211 fr. 75 contre 5.155.093,29.

Au passif, la reprise des dividendes fait passer le compte Coupons échus, bons amortis de 590.456 fr. 70 à 1.168.462 fr. 34.

La suppression du compte Compagnies Régionales d'Engrais à l'actif et sa ventilation partie au compte Participations industrielles et portefeuille, partie au compte débiteurs divers, a conduit le conseil à supprimer le compte de passage correspondant du Passif et à porter les concours financiers obtenus pour le compte de filiales au compte Crédeurs divers, fournisseurs qui passe ainsi de 5.402.343 fr. 58 à 29.904.961 fr. 12.

D'autre part, les nouveaux accords concernant le Djebel-Onk. l'ont amené à supprimer le compte Djebel-Onk et à l'incorporer dans les Comptes courants sociétés affiliées qui atteignent ainsi 13.030.019 fr. 06.

Ce bilan fait apparaître un remaniement complet des comptes. Tel quel, il fait ressortir une diminution de quelque 5 millions des exigibilités et par contre, un accroissement de l'actif réalisable ou disponible. Certes, la trésorerie est encore assez resserrée mais on le comprend si l'on tient compte des sacrifices qu'a nécessité l'aménagement du gisement du Djebel-Onk.

Les accords passés ont eu d'heureuses conséquences pour l'affaire. Ses profits se maintiennent en dépit de la crise. Sa situation s'éclaircit de jour en jour. Des résultats intéressants sont à envisager pour les années qui vont suivre.

L'UNION DES MINES
(La Cote de la Bourse et de la banque, 26 juin 1934)

Un groupe comprenant les principaux actionnaires de l'Union des Mines a proposé à cette société d'échanger une partie de leurs actions « Union des Mines » contre des actions « Phosphates de Constantine » ex-coupon 30 possédées par ladite Société.

L'Union des Mmes convoque pour le 11 juillet ses actionnaires en assemblée extraordinaire pour leur soumettre cette proposition et, en vue de respecter le principe

d'égalité entre actionnaires, leur offrir en même temps de participer dans les mêmes conditions à cette opération.

Cet échange porterait sur 140.000 actions Union des Mines au maximum qui seraient annulées.

Il convient de souligner que la réalisation de l'opération envisagée conservera à ce groupe des intérêts prédominants dans la Compagnie des Phosphates de Constantine.

UNION DES MINES
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1934)

L'assemblée extraordinaire d'hier a autorisé l'échange de 140.000 actions Union des mines contre 80.000 actions Phosphates de Constantine que la société détient en portefeuille.

Nous avons déjà indiqué et commenté l'opération.

Nous avons dit que tous les actionnaires auraient la faculté d'y participer dans les mêmes conditions et suivant une proportion déterminée.

Sept actions Union des mines libérées seront échangées contre quatre actions Phosphates de Constantine ex-coupon 30.

L'échange sera admis jusqu'au 6 août inclus et les demandes pourront être réduites proportionnellement dans la mesure où leur total excédera 140.000 actions.

Le rapport signale que l'opération d'échange des titres a été demandée par un groupe comprenant les principaux actionnaires de la société. Elle aura pour conséquence, par l'acquisition d'actions au-dessous du pair, de permettre une réduction du capital à un chiffre qui paraît convenable dans les circonstances actuelles. Enfin, la répartition des titres Phosphates de Constantine entre l'Union des mines et diverses sociétés amies, laisse au groupe des intérêts prédominants dans cette compagnie.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Les Annales coloniales*, 27 octobre 1934)

La Compagnie met en paiement le 31 octobre 1934 le dividende de 15 par la dernière assemblée générale des actionnaires.

Ce dividende sera payable, sous déduction des impôts, à raison de 13 fr. 78 pour les actions entièrement libérées nominatives ; 12 francs 654 pour les actions entièrement libérées au porteur (coupon 30) ; 10 fr. 835 pour les actions libérées d'un quart aux guichets de l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris ; du Crédit foncier de l'Algérie et de Tunisie à Alger et de ses succursales.

Phosphates de Constantine
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 décembre 1934)

Nous croyons savoir que les comptes de la Compagnie des Phosphates de Constantine, afférents à l'exercice qui doit prendre fin le 31 décembre 1934 se solderaient par un bénéfice plus élevé que celui de l'an dernier. Cet accroissement serait dû notamment à l'augmentation des livraisons de phosphates et aux résultats nettement améliorés de ses filiales de fabriques d'engrais « Union Française » et « Compagnies Régionales Réunies ». En raison de ces circonstances, le conseil aurait

envisagé favorablement, dans sa dernière séance, l'éventualité d'une augmentation du dividende pour cet exercice.

André Foucault,
L'Algérie, fille de la France
(Taillandier, 1935)

[148] Quittons les environs d'Alger et les cultures pour étudier le centre minier le plus remarquable d'Algérie, nous croirons presque rêver. C'est le Kouif qui exploite le phosphate. À Bône, déjà, les dispositifs qui remplissent en quelques heures les cales d'un cargo avertissent d'une activité conduite selon les méthodes modernes. Les gisements du Kouif, proches du fer de l'Ouenza, se trouvent à vol d'oiseau à deux cents kilomètres au sud de la Méditerranée et quelques kilomètres de la frontière tunisienne. Plus au sud encore, cent kilomètres de terres nues parsemées des débris des industries agricoles, et c'est ensuite le désert. Le chemin de fer et la route vont de Bône ou de Philippeville, par Constantine, jusqu'à Tébessa, dernière bourgade du Sud, à travers les hauts plateaux couverts de céréales, peuplés de troupeaux. Quelques trous d'eau entourés d'arbres, où les cigognes s'installent en nids superposés, y ajoutent au pittoresque lassant de la circulation berbère à cheval et à bourricot. Nous voici dans la rocaille, où l'indigène cultive encore ici et là, où la tribu s'indique par quelques gourbis de pierre disséminés au flanc d'un coteau. Après la route goudronnée, une route poussiéreuse, en lacis, grimpe environ à mille mètres d'altitude. Après un parcours [149] de trente kilomètres, elle débouche dans l'exploitation.

L'impression est saisissante. Rien n'était là, au début du siècle, qu'un plateau balayé aussi bien par les vents du nord que par le sirocco, désolé tour à tour par la neige ou la sécheresse, et le visiteur se trouve projeté dans un ensemble où l'architecture moderne rivalise avec la restitution africaine. D'abord concédé à une société anglaise, le Kouif est passé en mains françaises en 1912. La prospérité qu'il a connue depuis demeure soumise aux aléas de l'économie mondiale. Qu'il en ait profité pour mettre en valeur quelques aspects « basiques » du développement algérien, voilà seulement qui nous intéresse. Dans cet ordre d'idées, le Kouif a fait merveille. Comme à toutes les entreprises algériennes, il lui fallait implanter l'Européen, le Français d'abord, et retenir autant que possible l'indigène. La réussite a coûté cent cinquante millions, mais elle est complète.

Sur ces hauteurs chauves, tantôt desséchées, tantôt tapissées de boue neigeuse, un village est né qui n'appartient ni à l'État ni à la Colonie. Il appartient à la mine. C'est une propriété privée où les services publics : postes, écoles, etc., fonctionnent non par droit régalien, mais par accord avec les concessionnaires miniers qui sont en même temps propriétaires de tous les bâtiments du village. Les marchés et marchands en boutique ne peuvent de même se tenir ou pratiquer le commerce qu'avec l'approbation de la mine.

L'appareillage de l'exploitation, qui développe cinquante kilomètres de galeries souterraines, et les [150] organisations qu'elle exige à l'air libre, réalisent apparemment la perfection dans l'ordre industriel. Électrification, chargement et déchargement automatique de wagonnets qui se présentent à l'accrochage, s'en vont, reviennent sans conducteur, concassage, broyage, séchage du phosphate assurés à raison de deux cents tonnes à l'heure, avec le concours de quelques ouvriers seulement : la rationalisation a été poussée à l'extrême. Elle en impose moins que l'élégance des bâtiments, même d'utilité. Hommes d'avant-garde, les animateurs du Kouif ont donné corps à la philosophie esthétique qui enseigne que le style XX^e siècle n'est qu'une adaptation aux idées de production, de vitesse, de coordination qui commandent l'époque, et que le

machinisme sert l'intelligence et l'art sous tous les climats. La centrale électrique, sous ces deux impulsions, a donc pris une allure de medersah ; l'usine qui travaille le phosphate offre l'ampleur d'une cathédrale ; l'oxygène liquide destiné à désarticuler par explosion les couches de phosphate se fabrique dans un bâtiment qui pourrait être salle de conférences.

Alentour, le village reflète dans toutes ses parties la même préoccupation d'urbanisme artistique. Comme tous les grands colons d'Algérie, le Kouif a planté des arbres, sans considérer la dépense. Pour entretenir l'humidité nécessaire à chaque arbre, il faut, en effet, faire monter l'eau à grands frais d'une source de la vallée. Mais, du moins, par eux, la vie a pris quelque poésie sur ces trempins de la désolation. Chaque bâtiment d'intérêt général vise de même à améliorer le site, à faire oublier l'isolement [151] du village, à lui donner une personnalité qui réjouisse l'ingénieur ou l'ouvrier. La villa du directeur, les chalets des chefs de service, le cercle-hôtel, le théâtre, où fonctionne le cinéma parlant, le café maure, avec hammam réservé aux indigènes, défient la monotonie par leur plantation, leur coupe, leur décoration, et font voisiner sans heurt l'inspiration européenne et l'africaine. Le magasin d'approvisionnement, aussi vaste qu'une grande épicerie parisienne, l'infirmierie-hôpital, avec matériel de radiologie, la bibliothèque, complètent un ensemble dont le bijou est une chapelle due à la collaboration d'artistes angevins. Elle avait mérité l'admiration à l'exposition des Arts décoratifs de Paris. Le Kouif l'a enlevée. L'autel, le confessionnal, les fonts baptismaux, le chemin de croix, la tribune de chant, les fresques de sainte Thérèse de Lisieux et de saint François d'Assise, les vitraux, les ornements du prêtre, composent un joyau d'art religieux moderne. Un saint Augustin de plein bois en est le protecteur.

Ainsi est poussé à l'extrême le souci de faire palpiter le cœur de la France jusqu'à l'endroit même où la terre refuse la moisson, ne donne plus que le minerai. Pour acclimater l'indigène, le guider sur la voie d'une vie plus confortable, le Kouif ne tolère pas les gourbis. Il force l'ouvrier berbère à loger sous un toit qu'il lui fournit. Il le provoque en même temps à s'initier aux pratiques de l'industrie qui exigent instruction et formation technique. Il n'y réussit guère mieux que Boufarik dans l'ordre commercial, ou la Trappe dans l'ordre agricole. Ni ici, ni là, on ne distingue que le Berbère incline à [152] admirer ces témoignages de la création française qui forcent notre admiration. Il profite des avantages qu'elle lui offre, mais au compte-gouttes. L'idée ni le désir ne lui viennent d'intervenir en élément d'état-major dans le mouvement social de Boufarik, de devenir chef d'équipe à la Trappe, contremaître au Kouif. Quelques individus, qui paraissent s'attacher au centre agricole ou industriel, ne prévalent pas contre une masse qui lui demande seulement, au prix d'un travail passager, les moyens de ne pas mourir de faim. Partout, des cadres français doivent intervenir pour faire manœuvrer un prolétariat berbère qui les méprise plus qu'il ne les craint et entend ne pas se créer de besoins pour n'avoir pas à les satisfaire. Nous parvenons mal à comprendre qu'un Kouif puisse naître, se développer, prospérer, en ne disposant que d'une main-d'œuvre si fugace qu'elle devient parfois insaisissable.

— Tu dis que tu es libre, glisse à l'oreille de l'ouvrier français le manœuvre monté du désert pour faire quelques semaines à la mine... Tu le crois même... Aujourd'hui, tu manges bien, tu bois bien, tu payes des robes à ta femme et à toi de beaux habits qu'il faudra que tu gagnes demain. Moi, je mange peu, je bois de l'eau, une loque m'habille. Aussi, bientôt, quand j'aurai gagné assez, je partirai retrouver ma femme pour ne plus rien faire le reste de l'année. Je suis libre. C'est toi l'esclave...

Dans les fermes, les vignobles, la même opposition éclate entre l'ardeur de l'exploitant européen et la mollesse du Berbère. Agrandir sa propriété, bâtir, perfectionner son matériel, l'Européen y songe nuit [153] et jour. Pour posséder la machine agricole de plus grand rendement, la cuverie qui assure une vinification meilleure, il engage des capitaux que souvent il ne possède pas. Tout l'appareil du

crédit colonial l'y encourage, le soutient. La hantise du succès, parfois, étouffe dans la colonie le souci de l'échéance. « À grand risque grande réussite » est la devise du lieu.

L'indigène n'en a cure. Creusotant au soc de bois les hectares qu'il possède en propre, et qui suffiraient à sa subsistance s'il les labourait à la charrue d'acier, il se trouve réduit à faire des journées chez le voisin, en qui il se refuse à trouver un exemple. Le blé est mûr, le raisin craque. L'heure sonne de la moisson, de la vendange, et qu'il ne faut pas laisser passer. Le colon se dirige vers le café maure du village, où fument des ouvriers agricoles indigènes. À son arrivée se dissimulent quelques journaux arabes ou français également antifrçais :

— J'embauche, dit le colon. Qui vient travailler ? Toi ?

— Non. Il me reste sept francs.

— Toi ?

— Non. Il me reste trois francs.

— Et toi ?

— Non. Il me reste deux francs.

Le Kabyle travaille mieux. C'est l'homme de la montagne. Le Berbère des coteaux ne travaille qu'à l'extrémité dernière, quitte le chantier de culture aussitôt qu'il a gagné la petite somme désirée et n'y repaît que la bourse plate.

Le même homme qui refusait la veille de travailler [154] parce qu'il lui restait deux francs se présente donc le lendemain à la ferme qui embauche :

— Donne-moi une culotte.

— Je t'ai offert mieux, hier. Je t'ai offert du travail, c'est-à-dire de l'argent.

— Oui, mais ma culotte tenait encore.

Mille témoignages démontrent au surplus que la quantité — toujours minime — de travail fournie deviendrait nulle si la surveillance ralentissait une seconde. L'organisation de rendement consiste donc, parmi dix ou quinze travailleurs, hommes ou femmes, à en payer un uniquement pour faire travailler les autres. La tradition ouvrière française remettait la désignation du contremaître au suffrage de ses pairs. Ils choisissaient, comme leur chef, le plus capable ou le plus digne. Dans l'armée, pour commander quatre hommes, le caporal doit avoir étudié et montré quelque capacité au commandement. Rien de pareil, le plus souvent, dans les équipes algériennes. Le chef désigné ne défend sa place qu'en empêchant les autres de ne rien faire. Il pousse dans les terrassements, dans les lignes de ceps, la rangée de travailleurs de fortune embauchés par l'industrie ou l'agriculture. Le rôle de conseiller ou de surveillant technique ne lui revient à aucun titre. Toujours, la main-d'œuvre spécialisée est française. Le menuisier, le comptable, le confiturier, viennent du Languedoc ou de la Franche-Comté.

Quelques exceptions ne font que confirmer la généralité de cette situation qui donne à réfléchir. L'ampleur, la dignité des résultats obtenus par l'intelligence et le travail des Européens. d'une part, la [155] médiocrité du concours que leur a prêté l'indigène, de l'autre, la haine, enfin. qu'il leur voue, suffisent, en effet, à expliquer l'état d'âme du colon, figure centrale de la fresque algérienne, aujourd'hui brossée, et dont le rôle, dût-il subir quelques raccords, ne semble pas près de diminuer en importance.

Compagnie des Phosphates de Constantine
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1935)

Alger, 21 mai. — L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par un bénéfice de 10.511.777 francs.

Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 pour les actions entièrement libérées et 13 fr. 75 pour les actions libérées d'un quart; il sera payé à partir du 1^{er} juillet.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Marc Henriquez ¹¹ comme administrateur.

Phosphates de Constantine
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 juin 1935)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934 approuvés par l'assemblée du 26 mai 1933 se soldent par un bénéfice de 10.512.776 fr. 70 contre 10.057.029 fr. 29 ainsi que cela ressort des deux comptes de Profits et Pertes comparés ci-dessous (en 1.000 fr.) :

	1933	1934
CHARGES		
Droits de timbre	91	91
Frais généraux	859	851
	<u>950</u>	<u>942</u>
PRODUITS		
Bénéfice industriel	11.007	11.455
Rappel des charges	950	942
Bénéfice net	10.057	10.513
Report antérieur	14 003	3.907
Solde disponible	<u>24.000</u>	<u>14.420</u>

Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées (en 1.000 fr.) :

	1933	1934
Intérêt statutaire	1.737	1.758
Tantièmes	416	438

¹¹ Marc-Jules Henriquez (1866-1936) : marié à Eugénie Braunstein. Dont Georges et André Henriquez, du groupe Financière du Congo. Journaliste orienté vers les questions minières (*Revue sud-africaine*, etc.), puis représentant de la Banque Jacques Gunzburg dans de nombreuses sociétés, d'abord comme commissaire aux comptes : Société minière de l'Afrique occidentale, Tramways de Sedan, Crédit franco-égyptien, Association minière... Puis comme administrateur : Société coloniale pour le commerce et l'industrie (1918), Société auxiliaire de crédit agricole (fév. 1919), Chaudronneries du Nord (mars 1919), Union française de fabriques d'engrais (août 1919), Société industrielle de produits métallurgiques (nov. 1919), Société nord-africaine d'études minières et industrielles (mai 1920), Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (juin 1920), Cie générale des graisses alimentaires (août 1920), Frigorifiques d'Extrême-Orient (sept. 1920), Travaux Publics de Paris (Établissements Dechezleprêtre)(jan. 1921), Cie forestière Sangha-Oubangui, Compagnie agricole de minoterie (1924), Cie commerciale Sangha-Oubangui (1928), Phosphates de Constantine... Avis de décès : *Le Journal des débats*, 27 décembre 1936.

Superdividende	4.500	5.625
Réserves éventuelles diverses	10 000	—
Amortissements supplément	3.500	—
Report à nouveau	3.907	6.597
	<u>24.000</u>	<u>14.418</u>

« Les espoirs raisonnés de l'unanimité des producteurs intéressés — dit le rapport du conseil — n'ont pas été déçus. Sans nuire, si peu que ce soit, à la consommation, le Comptoir a procuré à ses membres, dans une période de désordre économique et monétaire intense, une sécurité d'exploitation et une stabilité de résultats également précieuses.

Les accords originels passés par le Comptoir avec l'Office chérifien des phosphates et le Groupe américain ont pu être rapidement complétés par une série d'arrangements avec la plupart des autres phosphatiers mondiaux. Ceux-ci, quelle que soit la situation privilégiée que paraît momentanément leur assurer la qualité de leur minerai ou la monnaie de leur prix de revient, se sont bornés à consolider les situations antérieures. Les sacrifices de tonnage ainsi consentis à l'apparence ont été largement compensés par la stabilisation des prix dont la dévaluation du dollar, succédant à celle de la livre, risquait d'entraîner l'effondrement.

Cet assainissement du marché n'est pas un mince résultat. La régularisation des cours du phosphate inspirant par ailleurs confiance aux acheteurs en les mettant à l'abri des risques spéculatifs a même contribué à une légère reprise de la consommation européenne : 8,20 % de plus en 1934 qu'en 1933.

L'importance et la conformité des intérêts groupés par le Comptoir a été enfin d'un poids efficace pour obtenir des pays à sorties de capitaux contrôlées le transfert régulier et relativement rapide, du montant des factures réglées par les acheteurs. Pour amoindrir encore ce risque présentement si alarmant de non paiement, particulièrement lorsqu'il provient du fait du Prince, les membres du Comptoir ont décidé la création d'une caisse de du croire qui, dès ce premier exercice, a pu être convenablement dotée.

Vous constaterez, en examinant la répartition géographique de nos livraisons que l'importance maintenue de nos livraisons en Allemagne rend cette disposition particulièrement rassurante pour votre Compagnie.

	Tonnes
France	111 618
Espagne	18.330
Portugal	19.041
Italie	8.025
Pays britanniques	62.283
Allemagne	186.105
Autriche	220
Hollande	12.520
Pays baltes	22.493
Pologne	17.934

Suisse	10.422
Tchécoslovaquie	17.464
Yougoslavie	8 800
Total Europe	<u>550.755</u>
Algérie	39.750
Guinée Française	20
Palestine	200
Égypte	105
Total C. P. C.	<u>500.330</u>
Aïn-Kerma : Tunisie	12.701
Total général	<u>603.531</u>

Le chiffre total de nos livraisons pour 1934 a donc été de 603.531 tonnes — dont 12.701 tonnes pour Aïn-Kerma — contre 578.022 tonnes en 1933.

Nous avons bon espoir que nous maintiendrons, pour l'exercice en cours, un tonnage analogue et à des conditions sensiblement équivalentes.

La production de la mine du Kouif a été ramenée à 460.898 tonnes pour permettre l'écoulement d'une partie du minerai stocké dont la qualité rendait encore inutile le traitement par nos nouvelles installations de préparation.

Celles-ci ont été entièrement terminées et mises au point au cours de l'exercice sous revue et leur démarrage a eu lieu, avec un plein succès, au début du mois de janvier 1935. Elles permettent de conserver au phosphate du Kouif la faveur dont il jouit sur le marché mondial.

Comme nous l'avons signalé l'année dernière, le petit gisement tunisien d'Aïn-Kerma, mitoyen du Kouif, a été ouvert en avril 1934. Sa production a été de 12.701 tonnes entièrement livrée à l'usine de Tunis de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais dont il assurera désormais les besoins intégraux, soit environ 20.000 tonnes annuelles.

Nous nous sommes, vous le savez, mis d'accord avec l'administration algérienne pour réduire le capital initial de la Société Djebel-Onk qui doit l'exploiter à la somme de 10 millions, largement suffisante pendant la période d'études et de préparation, dont la crise actuelle commande de ne pas sortir imprudemment. La mise au point des statuts a nécessité quelques délais. La société va être incessamment constituée.

Les Compagnies régionales réunies de fabrique d'engrais et de produits chimiques groupent, nous vous le rappelons, l'ancienne Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates et ses trois filiales : les Compagnies Régionales d'Engrais de la Normandie, de l'Orléanais-Beauce et du Berry. Les opérations de fusion et d'assainissement financier qui ont accompagné sa création ont procuré les résultats que vous escomptez.

Toutes charges financières couvertes, y compris le service des obligations Union Espagnole, après amortissements industriels normaux et malgré un marché anormalement déficient, le premier exercice des Compagnies Régionales Réunies s'est soldé par un produit net qui a permis de commencer les remboursements des fortes avances de fonds que nous avons faites à cette société.

Pour parfaire cette opération et compte tenu des intérêts très importants que nous possédions aussi [via Mines et Usines] dans l'Union française de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, sœur aînée des Compagnies Régionales Réunies, dont elle complète heureusement le domaine commercial, nous avons réuni

sous une seule direction ces deux sociétés. Il en est résulté une réduction importante des frais généraux. Nous disposons, dans ces conditions d'un groupe de cinq usines de superphosphates judicieusement placées au point de vue géographique qui assure à notre phosphate un débouché important et sûr. »

Nous comparons ci-dessous les deux derniers bilans au 31 décembre (en 1.000 fr.) :

	1933	1934
ACTIF		
Concession	—	—
Premier établissement	—	—
Exploitation du Kouif et stocks	25.376	22.924
Station transb. usines et stocks	13.259	12.147
Portefeuille et participations	32.919	35.789
Caisse et banques	4.451	5.629
Acheteurs	7 074	5.528
Débiteurs divers	19.964	21.823
Droits répétables	718	787
Actionnaires	10.245	9.834
Compagnies Régionales Engrais	—	—
Djebel-Onk	4.929	—
Comp. d'ordre, accept. et caut.	—	1.003
	<u>118.995</u>	<u>115.444</u>
PASSIF		
Capital	45.000	45.000
Réserve légale	4.500	4.500
Coupons échus, bons amortis.	1.168	925
Créditeurs divers, fournisseurs	29.906	27.424
Provision pour impôts	1.331	446
Réserve pour éventualités div.	—	—
Comptes cour, sociétés affiliées	13 030	11.727
Compt. d'ordre, accept. et caut.	1.103	
Compagnies régionales d'engrais	—	—
Djebel-Onk	—	—
Report antérieur	14 008	3.907
Bénéfice de l'exercice	10 057	10.512

	118.995	115 444
--	---------	---------

À l'actif, le compte d'exploitation du Kouif et stocks passe de : 25.376.000 fr. à 22.924.000 francs en diminution de 2.453.000 francs due pour partie à la diminution des stocks du Kouif et pour partie au jeu normal des amortissements. Le compte participations industrielles et portefeuille passe de 32.819.000 francs à 35 millions 739.000 francs par l'incorporation à ce poste du compte Djebel-Onk, qui faisait précédemment l'objet d'une rubrique séparée du bilan. Les caisses et banques sont en augmentation de 1.118.000 francs à 5.629.000 francs. Tandis que parallèlement le compte acheteurs revient de 7.074.090 francs à 5.528.000 francs par suite de la plus grande rapidité des règlements obtenus par le Comptoir de Phosphates d'Algérie et de Tunisie. L'augmentation du compte débiteurs divers qui passe de 19.964.000 francs à 21.823.000 fr. est dû à la mise en valeur et au démarrage du gisement d'Aïn-Kerma. La diminution du compte actionnaire qui passe de 10.245.000 francs à 9.844.000 représente les libérations facultatives des anciennes actions deuxième série effectuée pendant l'exercice 1934. Pour mettre en harmonie dès cet exercice son bilan avec les nouvelles mesures de législation fiscale étudiées par le Parlement, la Société a porté cette année à l'actif et au passif un poste compte d'ordre acceptations et cautions s'élevant à 1.003.000 francs qui représente des facilités de crédits que la Société assure à sa filiale la Société Algéronaphte.

Au passif, figure pour la première fois le compte réserves pour éventualités diverses qui est porté pour 10 millions de francs et dont la création a été décidée l'année dernière par l'assemblée générale du 16 avril. Au total, le passif exigible marque cette année une nouvelle et sensible diminution à 40.523.000 francs contre 45.435.000 francs. Cette amélioration atteint ainsi près de 10 millions de francs en deux ans.

Le gouverneur général Carde a quitté Paris [pour Alger]
(*Le Journal des débats*, 26 juillet 1935)

[...] Sur le quai de la gare, M. Carde a été salué par... MM. Gingembre¹², directeur des Phosphates de Constantine...

Valeurs d'actualité
Phosphates de Constantine
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mai 1936)

La création du Comptoir des Phosphates d'Algérie et Tunisie assure à la société une sécurité d'exploitation et une stabilité des résultats.

La Société des Phosphates de Constantine a été créée en 1912. Elle exploite la mine de Kouif, d'où elle tire les phosphates les plus purs et les plus riches de l'Afrique du Nord. La société est en outre adjudicataire, depuis 1930, du gisement de Djebel-Onk, qui n'est pas encore exploité. Une société, au capital de 10 millions, va être constituée en vue d'étudier et de préparer ce gisement dès que les circonstances le permettront.

¹² Paul Gingembre : gendre de Léon Deyron.

Enfin, la Société a créé une filiale, les Compagnies Régionales Réunies de fabriques d'Engrais et de Produits Chimiques, qui a pour objet l'exploitation de cinq usines à superphosphates en Normandie, à Issoudun et à Voves.

Le premier exercice de cette filiale s'est soldé, après toutes charges financières, par un produit net qui a permis de commencer le remboursement des fortes avances de fonds que la Société lui avait consenties.

Le phosphate du Kouif jouit, sur le marché mondial, d'une faveur exceptionnelle, ce qui a permis à la société de développer ses expéditions, alors que, dans l'ensemble, les expéditions de phosphate de l'Afrique du Nord restaient stationnaires.

C'est ainsi que les expéditions de la société sont passées de 477.511 tonnes en 1931 à 574.471 tonnes en 1932 et à 578.622 tonnes en 1933. En 1934, la production est tombée à 460.898 tonnes, pour permettre l'écoulement d'une partie du minerai stocké, dont la qualité rendait inutile le traitement par les nouvelles installations de préparation qui ont démarré avec un plein succès en janvier 1935. Toutefois, le chiffre des livraisons s'est élevé, en 1934, à 603.531 tonnes, c'est-à-dire en nouvelle progression.

La société n'utilise guère actuellement que la moitié de la capacité de production, d'expédition et de chargement qui pourrait dépasser un million de tonnes.

Le capital de la société est de 45 millions de francs, divisé en 450.000 actions de 100 fr., dont 300.000 de première série et 150.000 nominatives deuxième série.

Il n'existe ni obligations, ni parts de fondateur.

Les bénéfices nets, qui s'entendent après amortissements, se sont élevés au maximum à 16.558.000 francs en 1930, ce qui avait permis de répartir 35 francs de dividende par action.

Depuis 1930, les résultats ont été d'une remarquable stabilité. Pour les quatre exercices suivants, le bénéfice net a été, en effet, légèrement supérieur à 10 millions de francs, oscillant entre 10.057.000 francs et 10 millions 512.000 francs.

Le dividende, qui avait dû être passé en 1931, a été fixé à 13 francs en 1932 et en 1933, puis porté à 17 fr. 30 en 1934 pour les actions entièrement libérées.

La formation du Comptoir des Phosphates d'Algérie et de Tunisie, mis en marche en 1934, a eu pour effet d'assainir le marché et de régulariser les cours. Il en est résulté, dès 1934, une reprise de 8,2 % dans la consommation européenne.

Depuis le début de l'année, la vente des engrais accuse une progression sensible. La société devrait profiter beaucoup de cette amélioration du marché des engrais.

La situation financière de l'entreprise est bonne. En regard de 33 millions d'immobilisations, il existe 13 millions de réserves.

D'autre part, le remboursement des avances consenties à sa filiale devrait améliorer la situation de trésorerie qui est un peu serrée.

Au cours actuel de 243 francs, le rendement net du titre ressort à 5,7 %. C'est un revenu intéressant pour une affaire de cette classe.

Compagnie des Phosphates de Constantine
(La Cote de la Bourse et de la banque, 10 juin 1936)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 6 juin 1936 à Alger, sous la présidence de M. de Peyerimhoff.

Elle a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1935 et fixé le dividende afférent à cet exercice à 15 francs pour les actions entièrement libérées et 11 fr. 25 pour les actions libérées d'un quart. Ce dividende sera payé à partir du 31 octobre 1936 et sous déduction des impôts à l'Union des Mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris, et au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 8, bd de la République à Alger, ainsi qu'au siège central à Paris et dans toutes les succursales de cet établissement.

Mémento de l'actionnaire
AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE
PAIEMENT DECOUPONS
Phosphates de Constantine
(*Le Journal des débats*, 15 octobre 1936)

Il est rappelé que le dividende de 15 % décidé par l'assemblée du 6 juin 1936, est payable à partir du 31 octobre 1936, à raison de : actions entièrement libérées, 13 fr. 762 pour les titres nominatifs ; 11 fr. 755 pour les titres au porteur; actions libérés d'un quart, 10 fr. 321 (titres nominatifs).

Annuaire Desfossés 1937, p. 1297 :
Phosphates de Constantine
Conseil d'administration : MM. de Peyerimhoff de Fontenelle, pdt ; L. Quesnot, v.-pdt ; P. Jordan, comte de Montureux, L. Petit, P. Parent, L. Schiaffino, E. Thouzellier.
Dir. gén. : P. Gingembre.
Commissaires aux comptes : M. Dufour de la Thuillerie ; H. Coste.

Émeutes et troubles
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1937)

En Algérie

Conséquence des récents événements de Metlaoui [Phosphates de Gafsa*], en Tunisie, des incidents du même ordre viennent de se produire aux mines de Kouif, près de la frontière, dans le département de Constantine.

Avant-hier, les grévistes indigènes, voulant s'opposer au départ d'un train de minerais gardé par des gendarmes, ont assailli ces derniers à coups de pierres et de matraques.

À la suite de l'échauffourée qui s'ensuivit au cours de laquelle un détachement de la légion étrangère dut intervenir, on releva 7 blessés dont deux graves. Parmi eux se trouvent deux gendarmes.

Les deux blessés gravement atteints sont morts hier.

La garde mobile et la Légion gardent les mines.

D'autre part, à Alger, les dockers qui, en représailles des derniers événements de Djidjelli, avaient refusé de décharger un cargo. venant de ce port, ont empêché mardi matin le déchargement du vapeur *Monique Schiaffino*, venant de Tunis, qui devait repartir sur Oran et Rouen.

Enfin, en Oranie, des incidents ont éclaté hier, dans le village de Ouest-Imbert, situé à cent kilomètres d'Oran, entre les grévistes indigènes et les ouvriers marocains qui travaillaient dans une carrière. Plusieurs Marocains ont été blessés.

ALGÉRIE
Le chemin de fer du Djebel-Onk
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1937)

Le gouvernement a déposé un projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction, par la compagnie des Phosphates de Constantine, d'un chemin de fer à voie d'un mètre, reliant à Tébessa les gisements de phosphate du Djebel-Onk, dont la société est amodiataire, afin d'en permettre l'exploitation.

L'adoption de l'écartement d'un mètre se justifie par le fait que la nouvelle voie ferrée ferait sa jonction aux lignes déjà existantes des chemins de fer algériens de l'État à Tébessa, nœud des voies étroites où aboutissent les lignes d'Aïn-Beïda, d'Oued Kéberit et de Tunis (via Kalaa Djerda-Le Kouif).

L'harmonie de ce réseau à voie d'un mètre ne serait donc pas rompue et l'économie qui résulterait de cette solution serait avantageuse, tant pour la colonie que pour l'amodiataire.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1937)

Une assemblée extraordinaire, tenue à Alger, a mis les statuts en harmonie avec la législation en vigueur et leur a apporté, en outre, quelques modifications de détail.

Les intérêts coloniaux en Algérie.
Compagnie des phosphates de Constantine
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[224] En 1912, fut créée la Compagnie des phosphates de Constantine. Son siège est au Djebel Kouif, près de Guelma. Son capital était, à l'origine, de dix millions, dont 4.600.000 en actions d'apport. Une partie est libérée d'un quart. Le capital actuel est de 45 millions qui, en Bourse, valent 160 millions. En 1935, les actions de 100 francs ont reçu un dividende de 16 francs.

Les administrateurs appartiennent au groupement constitué par le Comité des houillères. Beaucoup sont connus de nos lecteurs ainsi que le [225] montre la liste suivante : M. Henri de Peyerimhoff, président ; M. Louis Quesnot (tome II, page 219), vice-président, remplaçant feu Ernest Cuvelette ; le comte Arthur de Montureux ¹³ ; M. Pierre Parent ; M. Lucien Petit ; M. Laurent Schiaffino. Par contre, MM. Étienne Thouzellier ¹⁴, Paul Jordan ¹⁵, Marc Henriquez n'ont pas encore été cités. Nous reverrons ces personnages, soit dans ce tome même, soit dans le quatrième.

¹³ Le nom complet est Bourcier de Montureux. La mère d'Arthur de Montureux est née de Louvencourt. Une de ses parentes est la femme de [Sir Eric Phipps](#), haut fonctionnaire des Affaires étrangères de Grande-Bretagne. En 1791, le comte de Montureux émigra et fit campagne contre la France dans l'armée de Condé.

¹⁴ Étienne Thouzellier est lieutenant-colonel en retraite et membre des cercles l'Union artistique et le Nouveau Cercle. Son fils Jean a épousé Yvonne Aucoc.

¹⁵ Paul Jordan est de la famille d'Édouard de Joannis précédemment nommée ; ingénieur en chef des mines, promotion de 1891 de l'École polytechnique, il semble être le frère du général Philippe Jordan, déjà cité. Il est marié à une demoiselle Blanchet et a un château à Montbonnot (Isère). Un parent des Jordan défunt, Camille Jordan, fut ministre plénipotentiaire, marié à une d'Ussel. Nous reverrons Paul Jordan dans le tome IV, ainsi que Robert Jordan, un autre membre de la famille. Les Jordan représentent probablement les Mirabaud.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1938)

De 10 millions de francs à l'origine, le capital des Phosphates de Constantine se trouve actuellement fixé à 45 millions, représenté par 450.000 actions de cent francs. La diminution du bénéfice net constatée en 1936 (6 millions 651.000 francs contre 7.840.000 francs en 1935) ne provient nullement du tonnage livré par la société, puisque, au contraire, celui-ci a augmenté de plus de 10 %, les livraisons ayant atteint 574.219 tonnes contre 512.912 tonnes seulement en 1935.

Si la production ne s'est élevée qu'à 488.307 tonnes au lieu de 553.163 l'année précédente, cette diminution n'a été due qu'au désir de la société de résorber partiellement les stocks que la mévente prolongée de son minerai en Allemagne avait anormalement gonflés. L'arrêt complet des livraisons en Espagne n'a pas non plus été étrangère à cette baisse volontaire de la production.

La marche des filiales de la société a été, au cours de l'exercice 1936, beaucoup plus satisfaisante qu'au cours des années précédentes ; en France, les méventes de superphosphates, qui ne cessaient de croître depuis 1929, se sont vigoureusement redressées en raison de l'amélioration des prix agricoles et de l'impossibilité technique de maintenir sur des terres qui s'épuisent les restrictions de reconstitution que des économies mal comprises avaient conseillées aux agriculteurs. Dans le même temps, les efforts tentés depuis deux ans pour la fabrication et la diffusion de leurs engrais composés ont permis à l'Union française de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates d'améliorer sensiblement leurs résultats d'exploitation et aux Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques d'entrer enfin dans une période plus favorable, qui laisse entrevoir la libération rapide d'un passif qui a pesé, ces dernières années, sur la trésorerie des Phosphates de Constantine et le retour progressif à des disponibilités bénéficiaires.

La situation financière des Phosphates de Constantine est satisfaisante : on trouve au bilan, au 31 décembre 1936, pour 3.600.000 francs de fonds d'amortissement et de prévoyance, en regard de 21 millions d'immobilisations.

La trésorerie est à l'aise avec 5 millions 562.732 francs de caisses et banques et 38.251232 francs de valeurs réalisables, sans compter 29.845.056 fr. de portefeuille et participations industrielles, pour faire face à moins de 30 millions d'exigibilités dont 28 millions de créditeurs et fournisseurs.

Aux environs de 260 francs pour un dernier dividende de 15 francs, susceptible d'augmentation, les actions Phosphates de Constantine, qui ont un marché des plus actifs au marché à terme de la Coudisse, paraissent intéressantes à mettre en portefeuille

Il ne faut pas oublier, en effet, que la Compagnie est particulièrement bien placée pour bénéficier de la reprise économique. Non seulement la teneur de ses phosphates est très riche, mais elle peut facilement augmenter sa production. Les livraisons ont une tendance très nette à augmenter et les résultats bénéficiaires à en attendre ne peuvent qu'être très favorablement influencés par le fait qu'une grosse partie des ventes de la société s'effectue en livres sterling.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Petit Bleu*, 22 mai 1938)

Les résultats de 1937 permettent de fixer à 20 fr. brut le dividende qui, en 1934, avait été ramené de 17.50 à 15 fr. mais plusieurs indications du rapport du Conseil donnent à réfléchir.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1937, soumis à l'assemblée générale ordinaire tenue à Alger, le 19 avril écoulé, accusent un bénéfice de 11.229.205 francs, auquel s'ajoutait un report à nouveau précédent de 8.423 francs, contre respectivement 6.651.533 francs et 1.726.966 francs, fin 1936.

Le solde disponible a été réparti de la façon suivante : Intérêt statutaire de 5 % aux actions, 2.250.000 francs ; tantièmes statutaires, 448.960 franc. ; dividende complémentaire de 15 fr. par action 6.750.000 fr. ; report à nouveau. 1.788.008 francs.

Le dividende, ainsi porté de 15 fr. à 20 francs brut, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} juillet prochain.

Tout au début de son rapport, le conseil a fait allusion aux « incidents aussi douloureux qu'inattendus qui avaient, pendant deux jours, arrêté l'exploitation du Kouif, un mois à peine avant la réunion de la précédente assemblée annuelle ». Il ajoute que « nul motif d'ordre professionnel n'animait les ouvriers indigènes un instant égarés ; c'était une provocation extérieure, probablement d'origine tunisienne ».

Ouvrons une parenthèse pour souligner que l'effervescence en Afrique du Nord ne permet pas de rester indifférent à cette constatation du conseil, laquelle peut n'avoir pas tout à fait le sens qu'il semble lui donner pour rassurer les porteurs de titres. En tout cas, de nouvelles directives sociales ont été appliquées et « il va de soi que leur application progressive — de l'aveu même du conseil — n'a pas été sans entraîner directement et indirectement une augmentation importante des prix de revient franco bord ».

« Nous avons dû, à trois reprises, précise le conseil, relever les salaires ; les approvisionnements et l'outillage ont subi les hausses que personne n'ignore ; enfin, les Chemins de fer ont, à deux reprises, massivement majoré leurs tarifs, sans parler de la hausse des frets. »

En ce qui touche la production de la mine, « elle a atteint 566.671 tonnes contre 488.307 l'année précédente ; elle est sensiblement égale au chiffre des livraisons commerciales ».

Aucun travail neuf n'a été exécuté au Kouif, « sauf la préparation des installations nécessaires à la mise en service de deux locomotives Diesel-électriques, commandées en 1935, et dont la livraison retardée pour les raisons, hélas ! communes à toute notre économie, vient seulement d'être effectuée ». Ce matériel « représente un effort financier très important ».

D'un exercice à l'autre, l'augmentation de la demande européenne a atteint 300.000 tonnes ; mais malgré le rôle régulateur du Comptoir des Phosphates d'Algérie et de Tunisie, elle n'a pas profité également à toutes les exploitations : « la cause principale doit être cherchée dans les difficultés d'affrètement qui ont porté progressivement, jusqu'en octobre dernier, les frets à des taux qui n'avaient encore jamais été pratiqués :

« Notre compagnie, dit le rapport, avec son trafic habituel Méditerranée-Mer du Nord et Baltique, en a souffert plus que nos confrères de Tunisie concentrés, en majeure partie, sur le trafic inférieur de la Méditerranée, et surtout du Maroc, presque complètement dégagé du complexe méditerranéen. Cette crise de frets a, d'ailleurs, brusquement pris fin au début de novembre. »

Les livraisons de la Compagnie ont atteint 572.694 tonnes contre 574.219 en 1936. Dans le total, la France intervient pour 191.321 tonnes, contre 150.845 précédemment et l'Allemagne pour 109.979 tonnes contre 148.133 : ce sont les deux plus gros clients, de beaucoup, de la Compagnie.

Il y a diminution appréciable de la demande allemande ; quant à la demande française, le conseil fait cette remarque que : pour l'année 1938, il y a « une diminution importante », ce qui rend assez aléatoire la prévision du conseil d'avoir à livrer, néanmoins, « un tonnage à peu près égal à celui des années précédentes ».

En admettant que l'année en cours ne réserve pas de déception de ce côté, il est permis de se demander si, les livraisons étant seulement maintenues, cela suffira à compenser l'aggravation du prix de revient que nous avons entendu, plus haut, le conseil qualifier lui-même d' « importante » ?

D'autre part si les filiales des Phosphates de Constantine, l'Union française et les Compagnies régionales réunies « ont obtenu des résultats supérieurs à ceux de 1936, elles ont eu, cependant, et continuent à souffrir de l'augmentation considérable du fonds de roulement nécessaire au maintien de leur activité : la quasi-totalité de leurs approvisionnements, matières premières et frets, sont payables comptant et en livres sterling, tandis que leurs productions sont vendues en France et souvent à terme éloigné :

« Il en résulte, constate le conseil, un décalage lourd pour leurs trésoreries et qui, en ce qui concerne les Compagnies régionales réunies, n'a pas permis à cette société de continuer à se libérer, comme nous l'espérons, des facilités de caisse qui lui sont consenties par nous. »

Il est permis de conclure que l'avenir immédiat comporte, sinon absolument des sujets d'appréhension, du moins quelques réserves sérieuses. L'action, de 100 francs nominal, se traite près de 50 francs au-dessus de sa valeur nominale, ce qui rend la cote assez vulnérable, Car enfin, le taux de capitalisation net du titre — même compte tenu de la majoration du dividende pour cette année — n'est ni spécialement rémunérateur, ni suffisamment attrayant pour lui apporter un soutien, en cas de besoin. Ne pas non plus perdre de vue que, depuis le 1^{er} janvier, on a monté de quelque 75 francs, un peu vite.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. H. de Peyerimhoff de Fontenelle, président ; L. Quesnot, vice-président ; P. Jordan ; comte A. de Montureux ; P. Parent ; L. Petit ; L. Schiaffino ; E. Thouzellier.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Temps*, 30 mars 1939)

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le 28 avril en vue d'approuver les comptes de l'exercice 1938. Il serait proposé de fixer le dividende brut à 25 francs (contre 20 francs l'année précédente).

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le 28 avril en vue d'approuver les comptes de l'exercice 1938. Il serait proposé de fixer le dividende brut à 25 francs (contre 20 francs l'année précédente).

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Temps*, 20 avril 1939)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 avril à Alger, a approuvé les comptes de l'exercice 1938. Elle a fixé le dividende à 25 francs par action.

Il sera payable, sous déduction des impôts, à partir du 10 mai 1939 à l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris, et au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 8, boulevard de la République, à Alger, dans toutes ses succursales et à son siège central à Paris, 43, rue Cambon.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Temps*, 7 juillet 1939)

Les livraisons de phosphate de la compagnie se sont élevées pendant le premier semestre 1939 à 315.049 tonnes contre 263.348 tonnes pour la période correspondante de l'année précédente.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1570 :

Phosphates de Constantine

Conseil d'administration : MM. de Peyerimhoff de Fontenelle, pdt ; L. Quesnot, v.-pdt ; J. Ariès, L. Deyron, comte de Montureux, L. Petit, P. Parent, L. Schiaffino, E. Thouzellier.

Dir. gén. : P. Gingembre.

Commissaires aux comptes : M. Dufour de la Thuillerie ; H. Coste.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Temps*, 21 janvier 1940)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette compagnie qui avait été convoquée pour le 15 janvier 1940 à Alger en vue de proposer aux actionnaires de clore l'exercice social 1939 au 31 août et de modifier en conséquence la durée de l'exercice suivant, n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum, est convoquée à nouveau à Alger pour le 8 février prochain

Phosphates de Constantine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 février 1940)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 5 février à Alger, a décidé de modifier l'article 44 des statuts : elle a fixé au 31 août 1939 la date de clôture de l'exercice social commence le 1^{er} janvier 1939 et modifié en conséquence la durée de l'exercice 1940 commence le 1^{er} septembre 1939.

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée extraordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1939 se soldant par un bénéfice de 17.167.393 francs. Compte tenu du report antérieur (4.631.503 fr.), le solde disponible ressort à 21.798 897 francs.

Le dividende de l'exercice a été fixé à 25 francs : il sera mis en paiement le 31 mai 1940, sous déduction des impôts, aux guichets de l'Union des Mines, 9, rue Louis-

Murat, à Paris, et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Alger, ainsi que dans toutes ses succursales et à son siège central, à Paris, 43, rue Cambon.

L'assemblée a, en outre, ratifié la nomination comme administrateurs de MM. José Ariès ¹⁶ et de Léon Deyron ¹⁷.

Informations financières
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1941)

Le conseil demandera à l'assemblée extraordinaire du 13 juin l'autorisation d'augmenter le capital de 45 jusqu'à 90 millions de francs par émission d'actions en numéraire.

Dividendes, acomptes
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Journal*, 1^{er} juin 1942)

La répartition d'un dividende de 25 francs brut par action, égal à celui de l'année dernière, sera proposé à la prochaine assemblée. Ce dividende s'applique à un capital augmenté de 45 millions à 67 millions 500.000 francs.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Figaro*, 27 juillet 1942)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 10 juillet 1942 à Alger et a approuvé les résolutions qui lui ont été proposées. Elle a notamment fixé le dividende de l'exercice 1941 à 25 francs par action.

Ce dividende sera payable sur toutes les actions tant anciennes que nouvelles, contre remise du coupon n° 39 ou estampillage des certificats nominatifs, le 1^{er} août 1942, sous déduction des impôts, soit

Fr. 21,30 pour les actions nominatives.

Fr. 18,30 pour les actions au porteur aux guichets des établissements suivants

L'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris (8^e) et 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris (8^e) et dans toutes ses succursales.

Annuaire Desfossés 1945, p. 591 :
Phosphates de Constantine

¹⁶ José Ariès : nouveau pdg de l'Union des mines.

¹⁷ Léon Deyron (Constantine, 1874-Souk-Arhas 1947) : secrétaire général de l'Omnium minier d'Algérie-Tunisie, son représentant à la Société tunisienne des Phosphates d'Aïn-Kerma. Président du Domaine de St-Charles de Boufarik. Délégué financier de Souk-Arhas (1904-1920, 1935-1945), maire de cette ville, président du conseiller général et député (1945-1946) de Constantine. Beau-père de Paul Gingembre.

Conseil d'administration : MM. L. Quesnot, pdt ; J. Ariès, v.-pdt ; L. Deyron, P. Parent, L. Petit, L. Schiaffino, J. Le Blan, B. de Peyerimhoff de Fontenelle ¹⁸.

Commissaires aux comptes : M. Dufour de la Thuillerie ; H. Coste.

¹⁸ Bernard de Peyerimhoff (1896-1966) : fils d'Henri (ci-dessus). Il débute dans le sillage de son père comme administrateur des Compagnies régionales d'engrais du Berry, de la Beauce, de la Normandie (1925-1927)...émanation des Phosphates de Constantine dont il devient administrateur dans les années 1940. En outre, administrateur de la Cie française des mines du Djebel-Trozza (Tunisie) et de l'Omnium forestier franco-polonais (1930). Par ailleurs, il épouse en 1927 Germaine Azaria, fille du fondateur de la Compagnie générale d'électricité. Dont Laurence (baronne Galland de Longuerue), Solange, convoyeuse de l'air en Indochine (M^{me} Hubert de Champeaux de la Boulaye) Constance (ctesse Yves de Robien) et Denis. Il entre dans la foulée au conseil de la Compagnie d'électricité de Brest et extensions, de la Société d'électricité de Caen, de l'Union gazière et électrique, de la S.A.M.A.G. (Électricité de Marseille)(1951), de la Compagnie générale d'entreprises électriques (CGEE)... Il succède à son beau-père aux Mines d'Ostricourt (1935) et chez Péchiney (vers 1950).

1946 (11 octobre) : capital porté de 67,5 à 202,5 MF
par incorporation de réserves
et création de 1.350.000 actions nouvelles de 100 fr.
attribuées gratuitement aux actionnaires
à raison de 2 nouvelles pour 1 ancienne.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
Société anonyme au capital de 45 millions de francs
divisé en 450.000 actions de 100 francs chacune dont 300.000 actions de première série
et 150.000 actions de deuxième série

Capital porté à 202.500.000
divisé en 2.025.000 actions de 100 fr.
(Assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 1946)

Statuts déposés chez M^e JOSSET, notaire à Paris
Siège social : Djebel-Kouif, ALGÉRIE
R.C. Guelma 1.209
CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES DE PREMIÈRE SÉRIE

DE CENT FRANCS CHACUNE

entièrement libérée

Madame JUNG Bertha Élise, V^{ve} de monsieur LAFAURIE Georges, Édouard, pour l'usufruit, la nue-propriété à M. LAFAURIE, Hubert, Édouard, tous deux 98, rue Georges-Lafaurie au Havre, est inscrite sur les registres de la société pour DIX actions nominatives...

Djebel Kouif, le 31 janvier 1947

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?

Un administrateur : ?

Canard, graveur
Imp. L. Danel — Lille

ASSEMBLÉE NATIONALE, 20 AOÛT 1947

DÉBAT SUR L'ALGÉRIE

(*Journal officiel de la République française*, 21 août 1947) ¹⁹

André MARTY (PCF). — [...] [4.491] M. André Marty. — Dans la compagnie des phosphates de Constantine « Le Kouif », on trouve naturellement des anciens membres du comité des houillères : Peyerimhoff de Fontanelle, de Wendel. On y trouve aussi Schiaffino, Paul Gingembre, le frère de celui des petites entreprises [*Rires à l'extrême gauche.*], et un nommé Max Robert.

Cette société des phosphates, naturellement, est celle qui est le plus acharnée contre l'octroi d'un nouveau statut à l'Algérie. Elle a, d'ailleurs, comme agent général pour l'Afrique du Nord, [Amédée] Froger, ancien délégué financier, ami de Serda, qui disait : « Alger n'est pas Paris » parce qu'il ne voulait pas voir s'instaurer à Alger la démocrate qui règne à Paris.

Le 1^{er} avril 1942, Froger adresse un télégramme personnel au secrétaire général du ministère de l'intérieur à Vichy. Il lui envoie ses amitiés et lui demande de lui renvoyer Max Robert, libéré par les Allemands, au titre d'administrateur des phosphates (*Interruptions au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Au centre. — C'est du travail d'indicateur de police.

M. André Marty. — Non, c'est un rapport officiel qui a été remis au gouverneur général par le parti communiste algérien, en 1944. Comme il n'a pas reçu de suite, j'ai cru utile d'en donner connaissance à l'Assemblée nationale. (Applaudissements à l'extrême gauche, — Interruption au centre et sur certains bancs à gauche.)

M. Maurice Guérin. — Mais, depuis 1944, vous avez été au pouvoir. Que faisait M. Thorez ? (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. André Marty. — Il semble que l'affaire des Phosphates de Constantine gêne certains de nos collègues. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Henri Teitgen. — C'est vous que cette affaire gêne, car vous avez été au pouvoir depuis. M. Triboulet. Il semble bien que M. Thorez ait refusé de vous répondre. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. André Marty. — Renseignez-vous, avant d'interrompre. L'ensemble des exportations de phosphates de Gafsa [*sic*] sur les pays de l'Axe s'est élevé à 416.338 tonnes. Et la société a tout mis en œuvre pour les accroître. C'est ainsi, je le répète, que le 26 octobre 1940, elle écrivait à ses administrateurs qu'il était indispensable d'augmenter la production. Avant reçu un télégramme de Darlan demandant qu'on réduise les envois de phosphates à l'Allemagne pour augmenter ceux en direction de la France, une lettre de MM. Gingembre et de Baillencourt, administrateurs, proteste

¹⁹ Transmis par Corinne Krouck, que nous remercions.

contre le télégramme en déclarant : « Si on nous oblige à réduire les exportations vers l'Allemagne, nous serons obligés de réduire la production vers la France. »

M. André Noël. — Et l'U. R. S. S. exportait quelles quantités vers l'Allemagne ?

M. André Marty. — La Russie n'est pas au Kouïf.

M. André Noël. — Mais elle exportait davantage.

M. Raymond Guyot. — Vous en êtes réduit à défendre le régime de Pétan. C'est très bien. (*Protestations au centre.*)

M. Yves Fagon. — Mais la Russie, en 1942, qu'a-t-elle fait ? (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. — Je tous en prie, mes chers collègues. Laissez monsieur Marty terminer son exposé.

M. André Marty. — Voici une lettre de M. Max Robert, administrateur de la société, en 1942 : « Nous restons désarmés contre l'irrégularité du travail de nos ouvriers, beaucoup plus forte qu'avant guerre ». Les mineurs musulmans refusaient d'augmenter la production pour l'Allemagne et ce monsieur continue :

« J'ai décidé d'employer le dernier moyen. J'augmente la durée du travail au fond. Je la porte à 9 heures ; j'arriverai à des semaines, de 62 heures. »

C'était un négrier, exactement comme von Sauckel...

M. Marcel Poimboeuf. — C'est un stakhanoviste !

M. André Marty. —...qui, pour fournir aux fascistes allemands piétinant la France les phosphates dont ils ont besoin, écrasait les ouvriers musulmans.

J'ai ici un dossier d'où il résulte que la gestion des mines de Gafsa fait apparaître non seulement commerce avec l'ennemi, mais intelligence avec l'ennemi et volonté de l'aider au maximum. C'est donc une entreprise qui devrait être placée sous séquestre et dont les administrateurs devraient être déférés à la justice.

Nous nous étonnons que, contrairement au programme du conseil national de la résistance, ils ne le soient pas encore.[...]

Annuaire Desfossés 1948, p. 1859 :

Phosphates de Constantine

Conseil d'administration : MM. J. Ariès, pdt ; P. Parent, v.-pdt ; P. , L. Petit, L. Schiaffino, J. Le Blan, B. de Peyerimhoff de Fontenelle, P. Le Normand.

Commissaires aux comptes : M. H. Coste, G. Estève, L. de Rincquesen.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1950)

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire, convoquée pour le 27 juin, de fixer le dividende de l'exercice 1949 à 50 francs net par action de 200 fr. et à 250 fr. net par action de 1.000 francs.

Pour 1948, il avait été réparti 30 fr. net par action de 200 fr. et net par action de 1.000 fr.

Le conseil proposera à une assemblée générale extraordinaire, convoquée à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, de grouper les titres en actions de 3.000 francs.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1950)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 juin 1950 a approuvé les comptes de 1949 qui font ressortir un bénéfice de 123.557.000 francs, permettant la distribution d'un dividende de 50 francs net par action de 200 francs nominal (fr. : 60,97 brut) et de 250 francs net par action de 1.000 francs pour l'exercice 1948. Ce dividende sera payable à partir du 1^{er} août 1950 à : l'Union des mines et au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

En 1949, la production du Kouif s'est élevée à 645.018 tonnes et les livraisons à 593.866 tonnes, dont 26.310 provenant du gisement d'Aïn-Kerma.

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en vue de décider du groupement des actions en titres de 3.000 francs, a été reportée au 18 juillet 1950, faute de quorum.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique, 25 mai 1951*)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1950 se soldant par un bénéfice de 160.191.000 francs (contre 123.557.000 fr. en 1949).

Elle a décidé de répartir un dividende brut de 1.080 fr. 96, soit net 900 francs par action de 3.000 francs.

Les actions anciennes au nominal de 200 francs recevront un dividende de 72 fr. 06 brut, soit net 60 fr. contre 50 fr. net pour l'exercice précédent, et les actions anciennes au nominal de 1.000 fr. un dividende brut de 360 fr. 32, soit net 300 fr. contre 250 fr. net pour l'exercice précédent.

Le paiement de cette répartition sera effectué à partir du 1^{er} juillet 1951 aux guichets de : L'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, Paris ; Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 8 bd de la République à Alger ; dans ses agences et succursales et à son siège social central, 43, rue Cambon, Paris.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Tual, en remplacement de M. Jean Le Blan, démissionnaire, et réélu MM. Pierre Parent et Pierre Le Normand.

En 1950. les livraisons ont atteint 600.948 tonnes. D'autre part, la mécanisation de la mine a été activement poursuivie en vue d'abaisser le prix de revient.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique, 30 mai 1952*)

L'assemblée ordinaire du 23 mai a approuvé les comptes de 1951 se soldant par un bénéfice de 224.346.000 fr. contre 160.191.000 fr. pour l'année précédente. Elle a décidé de distribuer un dividende brut de 1.463 fr. 41, soit net 1.200 fr. par action de 3.000 fr. Les actions anciennes au nominal de 1.000 fr. recevront un dividende net de 400 francs.

1952 : participation dans la SERMIS,
future [Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba](#)

Phosphates de Constantine

Conseil d'administration : MM. J. Ariès, pdt ; P. Parent, v.-pdt ; P. Gingembre, L. Schiaffino, B. de Peyerimhoff de Fontenelle, P. Le Normand, P. Berthault, R. Painvin, I. Tual.

Commissaires aux comptes : M. H. Coste, G. Estève, L. de Rincquesen.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1953)

L'assemblée ordinaire du 29 mai a approuvé les comptes de l'exercice se soldant par un bénéfice de 172.558.717 francs.

Elle a décidé de répartir un dividende net de 1.020 fr. par action de 3.000 fr. Le paiement de ce dividende (coupon n° 50) sera effectué à partir du 30 juin 1953 aux guichets de : L'Union des Mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris . Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 8, boulevard de la République, à Alger ; Société Nouvelle de la Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, 50, rue d'Anjou, à Paris ; Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger ; Crédit Marocain, 27, boulevard Moulay-Youssef, à Casablanca, et dans leur agences et succursales.

Près de 20 % de la production du Kouif a été extraite dans de nouveaux chantiers, dont la mécanisation donne satisfaction.

Avec le concours du Bureau minier de la France d'outre-mer, la compagnie a participé à la création de la Société de recherches et d'études minières Sénégal, qui est détentrice d'un permis de recherches de phosphate [à Taïba] dans la région de Thiès.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1954)

Les bénéfices de l'exercice 1953 s'élèvent à 176.762.619 francs c. 172 millions 558.117 francs pour l'exercice 1952.

Il entre dans les intentions du conseil d'administration de proposer à la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en juin, la mise en distribution d'un dividende égal au précédent (fr. 1.020 net par action).

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée le même jour que l'assemblée générale ordinaire en vue de porter le capital de 405.000.000 à 810.000.000 de francs, en une ou plusieurs fois, partie par incorporation de réserves de réévaluation, partie en espèces.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUES DE MOKTA EL HADID
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1954)

LES PARTICIPATIONS

La COMPAGNIE DES MINES DE FER DU KHANGUET (gisement de minerai de fer près de Tébessa) a été constituée en 1953 au capital de 100 millions, par MOKTA-EL-HADID et les PHOSPHATES DE CONSTANTINE.

Compagnie des Phosphates de Constantine
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juin 1954)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 23 juin 1954 a approuvé les comptes de l'exercice 1953 se soldant par un bénéfice de 176.762.000 francs.

Elle a décidé de répartir un dividende égal au précédent, soit net : 1.020 francs par action de 3.000 francs. Le paiement de ce dividende (coupon n° 51) sera effectué à partir du 2 août 1954 aux guichets des établissements suivants :

- L'Union des Mines ;
- Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, dans ses agences et succursales ;
- Société Nouvelle de la Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque ;
- Banque Industrielle de l'Afrique du Nord ;
- Crédit Marocain.

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée le même jour, n'a pu se réunir faute de quorum et a été reportée au lundi 12 juillet 1954.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 octobre 1954)

La Compagnie des Phosphates de Constantine, y compris Ain-Kerma, a livré 501.562 tonnes, au cours des neuf premiers mois de l'année 1954, contre 374.574 tonnes pendant la même période de l'année 1953.

1954 (décembre) : participation dans la Société minière du Bénin
(future [Compagnie togolaise des mines du Bénin](#))

BOURSE DE PARIS
AU COMPTANT
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 février 1955)

Les PHOSPHATES DE CONSTANTINE montrent toujours la même fermeté à 17.000 après 16.750. Lors de la dernière assemblée extraordinaire — 29 septembre 1954 — qui décidait l'élévation du nominal de 3.000 à 4.000 francs par incorporation de réserve, le conseil se faisait autoriser à porter le capital de 540 à 810 milliards par émission en numéraire. Il précisait alors que ladite augmentation se révélerait nécessaire d'ici quelques mois pour permettre à la société de réaliser divers projets qui accroîtraient d'autant une production déjà remarquable.

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAITA
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1955)

.....
la SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BÉNIN* a pour objet l'étude de la mise en exploitation d'un gisement de phosphate de chaux découvert au Togo par la direction générale technique du Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord. Elle a été constituée en décembre

1954, à parts égales, avec trois autres participants du Comptoir : GAFSA, PHOSPHATES DE CONSTANTINE et PIERREFITTE-KALAA DJERDA.

.....

CIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1955)

L'assemblée ordinaire, tenue le 17 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1954 se soldant par un bénéfice de 221.853.599 francs.

Le paiement du dividende net de 1.200 francs par action de 4.000 francs (coupon no 52) sera effectué à partir du 1^{er} juillet 1955 [...]

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Paul Gingembre, René Painvin et Laurent Schiaffino et a ratifié la nomination comme nouvel administrateur de M. Henri Borgeaud.

L'exploitation du gisement de fer du Khanguet-El-Mouhad, en association avec, le groupe du Mokta-El-Hadid, commencera vraisemblablement fin 1956.

Les pourparlers avec le gouverneur général de l'Algérie, pour conclure un accord permet huit d'envisager la mise en valeur du Djebel-Onk, évoluent favorablement.

La compagnie a participé, avec trois autres phosphatiers, à la création de la Société minière du Bénin* destinée à poursuivre l'étude d'un gisement de phosphate au Togo.

Le président a signalé au cours de cette assemblée que les livraisons de phosphates pour les cinq premiers mois de 1955 (y compris Aïn Kerma) se sont élevées à 326.700 tonnes contre 286.554 tonnes pour la période correspondante en 1954.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1955)

La compagnie, y compris Aïn-Kerma, a livré 402.624 tonnes de phosphate au cours du premier semestre 1955 contre 333.136 tonnes pendant la même période de l'année 1954.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
[Desfossés 1956/1432]

S.A. 1912.

Siège : Le Kouif, près Tébessa (Algérie).

Ariès (José), 166 (CALIF), 200 (pdg Union mines), 205 (Créd. maroc), 935 (CGEM), 1432 (pdt Phos. Constantine).

Parent (Pierre)[Mortefontaine, 1883-Neuilly, 1964. X-Mines. Secrétaire général (1923), puis vice-président (1931) du Comité central des houillères de France, président des Mines de Courrières (1934)], 200 (Union des mines), 689 (Pechelbronn), 1169 (comm. cptes Providence), 1419 (UFEP), 1432 (v.-pdt Phos. Constantine), 1601 (Batignolles).

Gingembre (Paul)[^x/_{oxo}][fils de Lucien, frère de Léon, père de Maurice (1920-78), symp. OAS, Guy (mort pour la France), Jeannine (ép. Elzear Abeille : voir UFEP) et André (ép. Rosamée de Bouton de Lavilléon)], 1419 (v.-pdt UFEP), 1432 (adg Phos. Constantine), 1869 (V Siboga caout. plantage), 1970 (Grands Moulins de Paris).

Schiaffino (Laurent), 160 (Caisse centrale bq pop.), 167 (Créd. pop. France), 201 (BIAN), 449 (Algér. de navig.), 455 (SGTM), 1432 (pdt Phos. Constantine).

Peyerimhoff de Fontenelle (Bernard)[1896-1966][Fils d'Henri, pdt Cté central houillères. Ép. Germaine Azaria, fille du fdt de la Cie générale d'électricité. 4 enf. dt Solange, convoyeuse de l'air en IC], 1233 (CGEE), 1365 (Péchiney)[succ. de son beau-père], 1432 (Phos. Constantine)[succ. de son père].

Le Normand (Pierre)[1884-1957. Ingénieur des postes et télégraphes, il fait carrière dans les charbonnages.][père de Robert ép. fille de José Ariès], 200 (Union des mines), 1432 (Phos. Constantine), 1628 (THEG).

Painvin (René)[ép. Manon Haas], 570 (Minemet), 655 (Peñarroya), 896 (Cégédur), 1285 (CGE), 1432 (Phos. Constantine).

Tual (Isaac)[ép. Marie Bricault > Yves Tual ép. Chantal Lamy > Un. des mines...], 200 (Union mines), 523 (SOFINORD), 709 (Hydrocarb. St-Denis), 1432 (Phos. Constantine).

Borgeaud (Henri), 1432 (Phos. Constantine), 1573 (Nord-africaine des ciments Lafarge), 1840 (Bastos), 1945 (Domaine du Chapeau de gendarme).

DGA : ROBERT (Max)

Coste (H.), 1432 (comm. cptes Phos. Constantine), 2084 (comm. cptes Sté indus. AFN).

Estève (G.), 512 (comm. cptes Blanzv-Ouest), 1432 (comm. cptes Phos. Constantine).

Rincquesen (L. de), 1432 (comm. cptes Phos. Constantine).

Participation de contrôle dans l'Union française d'engrais et de produits chimiques et dans Djebel Onk.

Création Sté tunisienne des phosphates d'Ain-Kerma. Participation dans le Comptoir des phosphates de l'Afrique du Nord [1933].

CAPITAL SOCIAL : 540 millions de fr., divisé en 135.000 actions de 4.000 fr. À l'origine, 10 millions. Porté en 1918 à 20 millions ; en 1921 à 30 millions, et en 1929 à 15 millions par l'émission à 105 fr. de 150.000 actions nouvelles de 100 fr. Porté en 1941 à 67.500.000 fr. par l'émission au pair de 225.000 actions nouvelles de 100 fr. (1 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1946 à 202.500.000 fr. par incorporation de réserves et création de 1.350.000 actions nouvelles de 100 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 2 nouvelles pour 1 ancienne. Porté en 1949 à 405 millions, par élévation du nominal de 100 à 200 fr., puis titres regroupés en 3.000 fr. à partir du 2 avril 1951. Porté en 1954 à 540 millions par élévation du nominal à 4.000 fr.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1945	27.118	21.428
1946	63.753	55.811
1947	51.866	55.246
1948	92.095	83.802
1949	129.854	126.631
1950	160.192	152.526
1951	224.346	207.323
1952	172.558	172.461
1953	176.763	174.495
1954	221.854	206.304

PHOSPHATES DE CONSTANTINE

(L'Information financière, économique et politique, 19 mai 1956)

Le capital sera prochainement porté de 540 à 810 millions par émission à 4.300 francs de 67.500 actions de 4.000 francs, jouissance 1^{er} juillet 1956.

Compagnie des Phosphates de Constantine
Augmentation du capital social
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juin 1956)

Cette compagnie porte son capital social de 540 à 810 millions de fr. par l'émission contre espèces, au prix de 4.300 fr., de 67.500 actions nouvelles de 4.000 fr., jouissance du 1^{er} juillet 1956 (le coupon n° 55 barré, attaché à ces action» représentant la moitié du dividende afférent à l'exercice 1956).

Le droit de préférence sera exercé à raison d'une action nouvelle de 4.000 fr. pour deux actions anciennes de 4.000 fr. 11 sera représenté par le coupon n° 53 (le coupon n° 54 étant affecté au règlement du dividende de l'exercice 1955).

Les souscriptions seront reçues du 5 juin au 6 juillet 1956 inclus aux guichets des Etablissements suivants :

— L'Union des Mines ; Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque ; Banque Industrielle de l'Afrique 94.3601 du Nord ; Crédit Marocain.

(*B.A.L.O.* du 21 mai 1956).

Compagnie des Phosphates de Constantine
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juin 1956)

L'assemblée ordinaire du 7 juin a approuvé les comptes de 1955 se soldant par un bénéfice de 234.384.246 francs.

Le paiement du dividende net de 1.200 francs par action de 4.000 francs (coupon n° 54) sera effectué à partir du 11 juin 1956 aux guichets des établissements suivants : L'Union des Mines, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, Crédit marocain.

Les wagons allégés de grande capacité achetés par la Compagnie sont progressivement entrés en service pour le transport des phosphates sur la ligne du Kouif à Bône.

Comme prévu, l'exploitation du gisement de fer du Khanguet-El-Mouhad doit commencer vers la fin de l'année 1956.

Les études concernant les gisements de phosphates au Sénégal et au Togo ont évolué très favorablement et il est probable que la mise en exploitation de ces deux gisements sera décidée avant la fin de l'année.

Un accord a été conclu avec le Bureau d'organisation des ensembles industriels africains concernant le financement des études complémentaires du gisement du Djebel Onk.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 octobre 1956)

La Compagnie des Phosphates de Constantine. y compris Aïn-Kerma a livré 479.822 tonnes de phosphates du 1^{er} janvier au 30 septembre 1956, contre 548.351 tonnes pendant la même période de 1955.

Compagnie des Phosphates de Constantine
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 avril 1957)

L'assemblée ordinaire, tenue le 11 avril 1957, a approuvé les comptes de l'exercice 1956 se soldant par un bénéfice de 198.398.131 fr.

Le paiement du dividende net de 900 fr. par action ancienne (coupon ne 55) et de 450 fr. par action nouvelle (coupon n° 55 barré) sera effectué à partir du 23 avril 1957 aux guichets des établissements suivants : L'UNION DES MINES ; CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE ; COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CRÉDIT ET DE BANQUE ; BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD; CRÉDIT MAROCAIN.

Les travaux de préparation du gisement de fer du Khanguet-el-Mouhad se sont trouvés retardés en raison des événements.

En vue de la mise en exploitation du gisement de phosphate reconnu par la Société d'études et de recherches minières du Sénégal, il a été créé une société : La Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba. Un délai de deux ans est à prévoir avant les premières expéditions de phosphates.

Au Togo, les travaux de la Société minière du Bénin* se sont poursuivis.
L'assemblée générale extraordinaire a été reportée faute de quorum.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mars 1958)

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 février, a arrêté les comptes de l'exercice 1957. Ils font ressortir un bénéfice de francs : 219.322.712 qui permettra la distribution d'un dividende net de francs : 900 par action.

L'exercice 1956 s'était soldé par un bénéfice de francs : 198.398.131 ; avait été distribué un dividende net francs : 900 par action ancienne francs : 450 par action nouvelle.

Au cours de cette même séance, le conseil a décidé d'user des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 1957, en vue de porter le capital social de 810.000.000 à 1.620.000.000 de francs, par émission à 4.400 fr. d'actions au nominal de 4.000 francs.

Cette opération a essentiellement pour objet de permettre à la société d'user de son droit de souscription à la prochaine augmentation de capital de la COMPAGNIE TOGOLAISE DES MINES DU BÉNIN*. Le capital de cette dernière société, dans lequel la COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE possède une participation de 34 % va être porté à 3.700.000.000 de francs métropolitains.

La COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE possède également une participation de 6 % dans la COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DES PHOSPHATES DE TAÏBA* dont le capital sera de 3.700.000.000 de francs métropolitains.

Les phosphates du TOGO, comme ceux du SÉNÉGAL, ont une teneur de 81 %, nettement supérieure à celle des phosphates américains et marocains.

Malgré l'arrêt, en septembre 1957, du gisement d'AÏN-KERMA situé en Tunisie, les livraisons commerciales du KOUIF ont atteint 604.501 tonnes en 1957 contre 611.091 tonnes en 1956.

Rappelons enfin qu'en plus du gisement du KOUIF, la Société possède en Algérie des perspectives intéressantes avec le gisement phosphatier du DJEBEL ONK et le gisement de fer du KHANGUET EL MOUHAD pour lequel la COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE se trouve associée avec la COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 avril 1958)

L'assemblée ordinaire du 16 avril a approuvé les comptes de 1957 se soldant par un bénéfice de 219.322.712 fr. contre 198.398.131 fr. pour 1956.

Le dividende de 900 fr. net par action (coupon n° 56) sera payable le 24 avril aux guichets des établissements suivants : l'Union des Mines ; Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; Cie Algérienne de Crédit et de Banque ; Banque Industrielle de l'Afrique du Nord ; Crédit Marocain.

L'assemblée a réélu comme administrateurs MM. José Ariès et Henri Borgeaud et ratifié la nomination de MM. Jacques Deschamps et Robert Demenge.

Une assemblée extraordinaire, convoquée à l'issue de l'assemblée ordinaire, avait pour objet de donner au conseil l'autorisation d'augmenter, quand il le jugera opportun, le capital par incorporation de réserves, pour élever le nominal des actions de 4.000 à 5.000 francs. Elle a été reportée, faute de quorum, au mardi 6 mai, à 11 h. 1/2.

Au Sénégal, elle a pris une participation de 6 % dans la Cie sénégalaise des Phosphates de Taïba*, qui pense mettre annuellement sur le marché, à partir de 1960, 500.000 à 600.000 tonnes de phosphate, à très haute teneur également.

En Algérie, la Cie des Phosphates de Constantine n'a pas renoncé pour autant à la mise en valeur de l'important gisement de phosphate du Djebel-Onk, situé à 100 km. au sud du Kouif. Toutefois, l'exploitation ne peut en être entreprise actuellement en raison de l'insécurité qui règne dans cette région. Par contre, l'exploitation de la mine de fer du Khanguet-El-Mouhad, dans laquelle la Compagnie est associée avec Mokta-El-Hadid, devrait normalement commencer dans le courant de l'année.

Dans la métropole, grâce à la mise en marche de ses nouvelles installations de fabrication d'engrais modernes, l'Union française d'engrais et de produits chimiques, dans laquelle la Cie des Phosphates de Constantine possède une participation majoritaire, a pris toute sa part dans l'expansion des engrais composés. La remise en ordre des prix des engrais, espérés depuis longtemps et enfin intervenue en décembre, doit permettre à cette filiale une amélioration sensible de ses résultats.

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire fait ressortir que l'exploitation du gisement du Kouif se poursuit dans des conditions satisfaisantes en dépit des circonstances.

Il donne, en outre, des précisions, sur le développement des activités nouvelles de la Compagnie :

Au Togo, elle participe pour 34 % au capital de la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin* qui prépare, sous sa direction, l'exploitation de l'important gisement de phosphate découvert dans ce pays, Ce gisement doit produire annuellement, dès fin 1960, 500.000 à 750.000 tonnes de phosphate à très haute teneur.

Au cours de l'assemblée ordinaire, le président, M. José Ariès après avoir rappelé que les livraisons de la Compagnie au cours du premier trimestre de l'exercice en cours, ont marqué une progression de 20 % sur la période correspondante de l'exercice précédent, a indiqué qu'actuellement, la protection militaire est assurée dans des conditions très efficaces et satisfaisantes. Il a également déclaré que l'exploitation de la mine de fer du Khanguet-el-Mouhad pourrait être vraisemblablement débiter au cours du mois de juin prochain.

(L'Information financière, économique et politique, 22 mai 1959)

À l'assemblée ordinaire du 20 mai, le président, M. José Ariès, a déclaré qu'à la suite d'un voyage récent qu'il avait effectué à travers les gisements de la Compagnie, il avait constaté l'amélioration des conditions d'exploitation et de sécurité.

En réponse aux questions posées par les actionnaires, il a indiqué que, sauf circonstances imprévisibles, le bénéfice de l'exercice 1959 serait au moins égal à celui de l'exercice précédent. Il a ajouté qu'à partir de 1960 s'ajouterait également le bénéfice de l'exploitation de la mine de Khanguet-el-Mouhad qui a déjà livré 130.000 tonnes.

Le président, sur demande d'un actionnaire, a ensuite donné le pourcentage des principales participations : 34 % dans la Cie Togolaise des Mines du Bénin*, 6 % dans les Phosphates de Taïba*, 60 % dans le Djebel-Onk (où la perspective de découverte de gaz n'est pas exclue), 70 % dans l'Union française d'engrais et de produits chimiques, 11 % dans la Société des Hyperphosphates Reno et 50 % pour les Mines de fer du Khanguet-el-Mouhad.

Répondant à une autre question, le président a ajouté qu'aucune augmentation de capital n'était actuellement envisagée.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1958 qui font ressortir un solde disponible de 267.465.266 fr. c. 219.322.712 fr. pour l'exercice 1957.

Le paiement du dividende de 600 fr. net par action ancienne de 4.000 fr. nominal et de 400 fr. net par action nouvelle de même nominal, créée jouissance 1er mai (coupon n° 58), sera effectué à partir du 1er juin 1959 aux guichets des établissements suivants : l'Union des Mines, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, Banque Industrielle de l'Afrique du Nord.

Le rapport présenté à l'assemblée fait ressortir que l'exploitation s'est poursuivie sans interruption malgré les circonstances et que les livraisons commerciales ont été en augmentation sur 1957.

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1958

(L'Information financière, économique et politique, 17 juin 1959)

Cie des Phosphates de Constantine. — La société détenait notamment en portefeuille, au 31 décembre 1958, 20.992 actions ; Cie Sénégalaise des Phosphates de Taïba*, 57.451 actions ; Cie Nord-Africaine de l'Hyperphosphate Reno, 107.129 actions ; Union française d'engrais et de produits chimiques. Chiffre d'affaires de 1958 : 2.547.381.842 fr.

CIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE

(L'Information financière, économique et politique, 16 juillet 1959)

Pour le premier semestre de 1959, les livraisons de phosphates, départ du Kouif, ont été de 250.279 tonnes contre 300.000 pour la période correspondante de 1958.

Pendant la même période, les livraisons de minerai de fer effectuées par la Cie des Mines de Fer du Khanguet-el-Mouhad se sont élevées à 63.561 tonnes contre 0 pour la période correspondante de 1958.

Il est rappelé que la Compagnie des Phosphates de Constantine possède 49 % de la Compagnie des mines de Fer du Khanguet-el-Mouhad. qui a commencé son exploitation en août 1958.

PHOSPHATES de CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 octobre 1959)

Pour les trois premiers trimestres de 1959, les livraisons de phosphate départ du Kouif ont été de 403.2771 tonnes contre 451.033 tonnes pour la période correspondante de 1958.

Pendant la même période, les livraisons de minerai de fer effectuées par la Société des mines de fer du Khanguet-El-Mouhad, dont la Compagnie des Phosphates de Constantine possède 49 % des actions, se sont élevées à 86.093 tonnes, contre 0 pour la période correspondante de 1958.

PHOSPHATES de CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1959)

Cours.

L'ANNÉE 1959 À LA BOURSE DE PARIS

VALEURS NORD-AFRICAINES
L'INDUSTRIALISATION DE L'ALGÉRIE
GAGE DE SON ESSOR ÉCONOMIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1959)

.....
Si l'on compare la tenue des Phosphates de Constantine, dont les cours actuels sanctionnent une hausse de 65 % — et sur le plus haut de l'année, le gain était de l'ordre de 85 % — avec celle des Phosphates de Gafsa, implantés en Tunisie, l'avantage est, une fois de plus, à la première et de loin.

Documentation africaine, 1963 :

Phosphates de Constantine > 46 % Cotomib (Togolaise des mines du Bénin), 20 % Union phosphatière africaine, 6 % Phosphates de Taïba (Sénégal), x % Phosphates du Congo.

WW 1979 :

ROBERT (Max), ingénieur. Né le 30 mars 1904 à Marseille (B.-du-Rh.). Fils de Félix Robert, officier, et de M^{me}, née Marguerite Soubeyran. Mar. le 25 janv. 1934 à M^{lle} Simone Jorelle (5 enf. : Philippe Claude, Françoise [M^{me} Bernard Buisson], Nicole (M^{me} François Ferrus), Anne [M^{me} Jean-Pierre Tabary]). Études : Lycée Saint-Louis à Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : ingénieur (1925-1934), directeur de l'exploitation (1935-1944), puis directeur général adjoint (1945-1964) de la **Compagnie des phosphates de Constantine**, administrateur, puis vice-président (depuis 1971) de la Compagnie minière et phosphatière (Comiphos*). Décor. : officier de la Légion

d'honneur, croix de guerre 39-45. Adr. : privée, 25 rue d'Orleans, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Suite :
Comiphos (Compagnie minière et phosphatière).